SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
DE BORDEAUX

BULLETIN ET MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE BORDEAUX

Reconnue d'utilité publique par décret du 11 Mars 1915

TOME XLIII

1926



BORDEAUX

IMPRIMERIE J. BIÈRE

18 & 20, Rue du Peugue

1927

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX

Membres du Bureau pour 1926

Président honoraire	M. de MENSIGNAC (C.), I. Q.
Président	M. RAMBIÉ (P.), I. Q
Vice-Présidents	MM. BARDIÉ (A.), I. Q. DUBREUILH (A).
Secrétaire général	M. CHARROL (Marcel), I. Q.
Secrétaires adjoints	MM. RICAUD (Th.), A. Q. BASTIDE (Ed)..
Trésorier	M. BONTEMPS (A.), I. Q.
Trésorier-adjoint	M. TRIAL (P)
Archiviste	M. FERBOS (R.), I. Q.
Conseillers	MM. NICOLAÏ (A). ✻ I. Q ✠ AMTMANN (Th.) I. Q. COUDOL (J.), A. Q. BOUCHON (G.), ✻, I. Q. MALVESIN (G.). Dr BOUDREAU.
Secrétaires du Musée	MM. RAVEAU (A.), I. Q. KLIPSCH (Ch.).

Le Bureau se réunit le premier vendredi de chaque mois, à 8 heures 30 du soir, à l'Athénée, 53, rue des Trois-Conils.

La Société se réunit le deuxième vendredi de chaque mois, à la même heure et à la même adresse.

Secrétariat : à l'Athénée.

COMMISSION DES PUBLICATIONS

pour 1926

MM **RAMBIÉ (P.)** président ....
CHARROL (M.) ....
BONTEMPS (A.) ....
BASTIDE (E.), adjoint à la Commission......

} *Membres de droit*

NICOLAÏ (A.) ....
BARDIÉ (A.) ....
DUBREUILH (A.) ....
FERBOS (R.) ....

} *Membres élus.*

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX

Au 15 décembre 1926.

❋ Légion d'honneur. — I. Ⓘ Officier de l'Instruction publique. — A. Ⓘ Officier d'Académie.— ♣ Mérite agricole.— ✠ Ordre étranger

---

Bienfaiteurs.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.
Le Conseil général de la Gironde.
La Municipalité de Bordeaux.
MM. TRABUT-CUSSAC (H.)
FOURCHÉ (P.).

Donateurs.

Le Préfet de la Seine.
M. PIGANEAU (Emilien).

Membres titulaires. (1)

1920 ALAUX (Michel), architecte, rue Victoire-Américaine, 17
1877 AMTMANN (Th.), I. Ⓘ, négociant, cours de la Martinique, 6
1926 ARNAUD (H.) industriel, 24, rue de la Croix-Blanche.
1922 AUSCHITZKY (A.), avocat, rue Blanc-Dutrouilh.
1906 AYMEN (H.), château la Pierrière, à Gardegan, par Castillon-sur-Dordogne (Gironde).
1920 BARATON (Commandant), rue Pérey 2.
1887 BARDIÉ (A.), I. Ⓘ négociant, cours Georges-Clemenceau 49.
1922 BARENNES (J.), archiviste paléographe, boulevard Wilson 307.
1913 BARRIERE (J.), instituteur, 29, chemin de la Grande-Rolande, à la Bastide.
1914 BASTIDE (E.), rue Minvielle, 24.

---

(1) Le millésime qui précède chaque nom est la date d'entrée dans la Société. — Tous les membres reçus en 1873 sont fondateur de la Société.

1913 **BATZ** (Dr DE), boulevard Pierre-Ier)
1923 **BÉCHAMBES** (R.), publiciste, rue Baudin, 12, Le Bouscat.
1920 **BÉRAUD** (ANDRÉ), cours d'Alsace-Lorraine. 9.
1912 **BÉRAUD** (JOSEPH), négociant, rue Vital-Carles, 1.
1897 **BERSAT** (M.), propriétaire, Villa Bri[illegible]rion Arcachon (Gironde
1919 **BERTRAND** (H.), professeur à Saint-Genès, rue Julie, 2.
1909 **BIGOT** (U.), rue Fonneuve, 5, à Libourne (Gironde).
1906 **BLANC** (RAYMOND), impasse des Tanneries, 15.
1900 **BONNAL** (L.), rue Saint-Remi, 39.
1906 **BONTEMPS** (AUGUSTE), I. ✪, architecte, rue du Colisée, 16.
1922 **BONTEMPS** (L.), domaine de Barbe à Bourg (Gironde).
1924 **BORDESSOULLES** (R.), 17, rue des Faussets.
1902 **BOUCHON** (GEORGES), ✱, I. ✪, ✠ ✠, rue Verdier, 19.
1908 **BOUDIN** (L.), rue Guillaume-Brochon, 2.
1909 **BOUDREAU** (Dr), rue du Commandant-Arnould, 77.
1906 **BOURCIER** (LOUIS), rue de la Trésorerie, 87.
1907 **BOURREC** (Mme CAMILLE), I. ✪, rue du Jardin-Public, 114.
1926 **BROUILLARD** (R.), impasse de la Paix, 4
1909 **BROUILLAUD** (ED.), rue Ambroise, 1.
1924 **CADIS** (L.), Ingénieur du Midi, 88, rue Fieffé.
1897 **CADORET** (Y.) rue de l'Eglise-Saint-Seurin 4.
1922 **CAILLIER** (R.) avocat, rue du Commandant-Arnould, 60
1917 **CALVET** (EM.), rue d'Aviau, 22.
1918 **CALVET** (RENÉ), place Bardineau, 1.
1898 **CAPELLE** (A.), peintre, rue Frère, 10.
1912 **CARAMAN** (P.), professeur au Lycée, rue de la Teste, 55.
1926 **CAVAILLÉ** (A.), commerçant, rue Capdeville, 2
1924 **CHAMINADE** (L.), rue Maleret, 27.
1924 **CHAUVIN** (M.), rue de l'Ormeau-Mort, 1.
1907 **CHANUT** (L.), A. ✪, rue Croix-de-Seguey, 119.
1906 **CHAPON** (G.), O. ✱ rue de Cheverus, 8.
1898 **CHARBONNEAU** (O.), ✱, pharmacien, rue du Palais-Gallien, 8.
1898 **CHARLOT** (V.), rue Emile-Fourcand, 52.
1901 **CHARROL** (MARCEL), I. ✪, rue Combes, 2.
1902 **CHÉDOR** (H.), place Gambetta, 32.
1909 **CONIL** (AUG.), rue Denfert-Rochereau, 34, Ste-Foy-la-Grande (Gde.
1896 **CORBINEAU** (E.), I. ✪, directeur de la Colonie St-Louis, par le Pont-de-la-Maye (Gironde).
1920 **CORDIER** (RENÉ), à la Brède (Gironde).
1895 **COUDOL** (J.), architecte, boulevard du Président-Wilson, 248
1903 **CRUSE** (HENRY), Cours Pavé-des-Chartrons 29.
1874 **DALEAU** (FR.), I. ✪, archéologue, à Bourg-sur-Gironde (Gironde).
1908 **DAMAS** (P.), avocat, place du Parlement, 3.
1907 **DARLEY** (R. P.), à Soulac (Gironde).
1922 **DEJEAN** (G.), pharmacien, rue Monselet 31.
1908 **DELOUBÉS** (A.), chemin de la Raze, 19 à Bègles.
1926 **DÉSARDURATS** (V.) rue Colbert, 30.
1924 **DESCAMPS** (Mme), boulevard Beaumarchais, Paris XIe.

1911 **DESPUJOLS** (M.), propriétaire à La Brède (Gironde).
1921 **DOUCET** (Eug.), rue Judaïque, 170.
1907 **DUBOIS** (Mme J.), rue de la Merci, 8.
1896 **DUBOIS** (Abbé) curé de alignac, par Agen (Lot-et-Garonne).
1921 **DUBOIS** (J.), château Ausone, à Saint-Emilion (Gironde)
1924 **DUBLANGE** (E.), pharmacien à Ste-Foy (Gironde).
1909 **DUBREUILH** (A.), pharmacien, rue Judaïque, 7.
1913 **DUBROCA** (M.), propriétaire à Cérons (Gironde).
1919 **DUCOS** (L.), rue Saint-Remi, 15.
1905 **DUVAL** (Gaston) rue François-de-Sourdis, 27.
1925 **ESCUDEY** (abbé), curé de Landiras (Gironde).
1912 **ETCHART** (E.), A. Q, instituteur, rue Feaugas, 35.
1906 **FAGET** (Louis), ♁, chemin de Pessac, 86.
1908 **FARGEAUDOUX** (J.), A. Q, rue d'Ornano, 116.
1913 **FAUCHÉ** (Abbé) à Toulenne, près Langon (Gironde).
1910 **FERBOS** (René), I. Q, ♁, ✠✠, quai des chartrons, 62.
1910 **FÈRET** (Ch.), libraire-éditeur, rue de Grassi, 9.
1907 **FERMAUD** (Henri), rue Rénière, 28.
1922 **FERRET** (P.), I. Q, architecte, rue Labottière, 5.
1922 **FERRUS** (M.), publiciste, rue du Tondu, 191.
1917 **FÉRY D'ESCLANDS** (Comte), château de Paillet (Gironde).
1920 **FEUR** (M.), cours de l'Yser, 61.
1891 **FLOS** (Paul), rue Maucoudinat, 7.
1926 **FONSALES** (H.), notaire, rue Charles-Monselet, 28.
1908 **FONTAN** (Ed.), I. Q, rue d'Arcachon, 21.
1926 **FORTON** (R.), négociant, avenue Thiers, 377.
1923 **GARDE** (A.), propriétaire à St-Denis-de-Piles (Gironde).
1923 **GAUBAN** (O.), avocat, rue de Berry, 13.
1913 **GAUDIN** (Abbé), curé de Saint-Laurent-de-Médoc (Gironde).
1923 **GENVRÉ** (H.), industriel, cours de Luze, 27.
1874 **GERVAIS** (E.), ❋, I. Q, architecte, rue Judaïque, 62.
1913 **GONFREVILLE** (L.), cours du Pavé-des-Chartrons, 55.
1913 **GOUNOUILHOU** (Marcel), ❋, rue de Cheverus, 8.
1924 **GOUJAS** (A.), maire de St-Antoine (Gironde).
1919 **GRENIER** (Am.), villa Babeyrotte, Le Fleix (Dordogne).
1925 **GUICHARD** (E.) 238, avenue Thiers.
1912 **GUIGNABER** (E.), pharmacien à Pauillac (Gironde).
1910 **GUILLIER-DAUBAN** (C.), O. ❋, ✠, ✠, officier supérieur de la marine en retraite, château du Graveron, à Pineuilh (Gironde).
1897 **GUILLOT** (G.), domaine du Pacha, Beautiran (Gironde).
1909 **GUILLOT DE SUDUIRAUT** (G.), cours du XXX-Juillet, 18.
1914 **HAZZIDAKIS** (Professeur), académicien au Pirée (Grèce).
1896 **HALPHEN** (Edm.), ❋, I. Q, ✠✠✠, conseiller général de la Gironde, château Batailley, Pauillac (Gironde).
1919 **HOLAGRAY** (G.), Le Castel, chemin Roul, à Talence (Gironde).
1911 **IMBERT** (Dr A.), O. ❋, rue du Palais-Gallien, 75.
1922 **JOURDE** (R.), architecte, rue de Soissons, 9.

1884 JULLIAN (C.), O. ✻, I. ⚘, membre de l'Institut, rue Guynemer, 30, Paris.
1912 KLIPSCH (Ch.), cours de a Martinique, 13.
1896 LABRIE (Abbé), A. ⚘, curé de Frontenac (Gironde).
1912 LABROUSSE (P.), avocat à la Cour d'appel, rue Donissan, 61.
1926 LACORRE (F). Notaire, à Cenon (Gironde.
1926 LACORRE (Mme),
1902 LACOTE (Fils), rue Raze, 10.
1924 LAFAGE (L.), chirurgien-dentiste, 105, rue Judaïque.
1900 LAFUGE (Armand), rue Notre-Dame, 134.
1924 LAFON (L.), photographe, 75, rue Ste-Catherine.
1926 LALOUBIE (L. de), 11, rue Amiral-Courbet, Le Bouscat.
1893 LAMARTINIE (Abbé), curé de Saint-Estèphe (Gironde).
1924 LANNELUC-SANSON (A.), propriétaire à Bourg (Gironde).
1919 LAPASSE (R. de), O. ✻, conservateur des Eaux et Forêts, rue Vergniaud, 9.
1923 LAPEYRÈRE (M.), propriétaire à Castets (Landes).
1887 LAWTON (Edouard), quai des Chartrons, 94.
1889 LELIEVRE (Chanoine), I. ⚘, archiviste diocésain, rue Thiac, 30.
1892 LEWDEN, O. ✻, lieutenant-colonel en retraite, domaine de Picat, à Villegouge (Gironde).
1913 LITCHWITZ (H.), négociant, avenue Carnot, 55.
1926 LOIRETTE (G.), archiviste départemental, rue d'Aviau, 13.
1921 LOMBARD DE SERVAN (X.), ✻, officier de marine en retraite Route du Médoc, 395, au Bouscat.
1926 LOZE (Abbé), curé du Petit-Palais (Gironde).
1918 MALVESIN (Geo), rue Adrien-Baysselance, 6.
1921 MANCEAU (C.), ingénieur, château Comparian, Cenon (Gironde).
1906 MANHES (Georges), cours de Verdun, 55.
1900 MAREUSE (Ed.), I. ⚘, secrétaire du Comité des Inscriptions parisiennes, boulevard Haussmann, 81, à Paris.
1920 MARQUASSUZAA (R.), rue François-de-Sourdis, 27.
1907 MARRONNEAUD, cours de l'Intendance, 51.
1907 MAXWELL (Sam), ✻, avocat à la Cour d'appel, rue Lafaurie-de-Monbadon, 3.
1909 MAYDIEU (L.), rue Thiac, 48.
1921 MAZIAUD (G.), rue Ligier, 29.
1908 MENGEOT (A.), I. ⚘, ✠✠, cours Victor-Hugo, 85.
1875 MENSIGNAC (Camille de), I. ⚘, conservateur des Musées préhistoriques, des armes et des antiques, rue Eugène-Ténot 80.
1893 MILLER (Omer), artiste peintre, rue de Nuits, 19.
1922 MINVIELLE (F.), impasse des Tanneries.
1910 MONTRÈ (E.) rue Montesquieu, 4.
1925 MOREAU (abbé J.), vicaire à St-Laurent-de-Médoc (Gironde).
1893 MORICE (Gaston), rue des Remparts, 52.
1920 MORIN (Fernand), aux Barbereaux, par Sainte-Foy-la-Grande (Gironde).
1919 MOUGNEAU (Dr R.), A. ⚘, ✠, rue David-Johnston, 142.

1903 MOUNASTRE-PICAMILH (M.), libraire, rue Porte-Dijeaux, 45.
1919 MYRE-MORY (J. DE LA), place des Quinconces, 17.
1882 MUSEE LAPIDAIRE, rue Mably, 1.
1922 NEUVILLE (M.), rue Tastet, 29.
1893 NICOLAI (A.), ✵, ✠, I. ✪, avocat, place Saint-Christoly, 8.
1900 PELAIN (PIERRE), rue Calvé, 19.
1921 PERNET (R.), villa Les Barottes, route du Milieu, Libourne (Gde).
1899 PETIT DE MEURVILLE (CH.), allées Damour, 31.
1915 PEYNEAU (Dr), à Mios (Gironde).
1909 PIERREDON (Mlle DE), A. ✪, château de Puisseguin, à Puisseguin (Gironde).
1924 PLOUX (L.), rue Bergeret, 1.
1899 RAMBIÉ (PIERRE), I. ✪, à la Bourse.
1899 RAVEAU (A.), A. ✪, à Lussac-les-Châteaux (Vienne).
1911 REBSOMEN (A.), place Pierre-Lafitte, 1.
1924 REDEUILH (H.), propriétaire à Béguey, par Cadillac (Gironde).
1910 RICAUD (TH.), cours d'Alsace-Lorraine, 65.
1918 ROUDEL (AUG.), industriel, passage Grenier, 2.
1904 ROUSSELOT (ERNEST), sous-archiviste de la Ville, chemin de Pessac, 317.
1917 ROYER (R. P.), rue de Bayeux, Caen (Calvados).
1922 SERECH D'AVRIMONT DE SAINT-AVIT, officier de marine en retraite, rue de l'Eglise-Saint-Seurin, 16.
1907 SOULA (E.), rue de la Course, 105.
1923 STELLINGWERFF-LOPPENS (Mme) cours du Médoc, 21
1926 TAFFARY (G.), rue Saint-François, 8.
1923 TAUZIAC (P.), commerçant à Montcaret (Dordogne).
1926 TISSEIRE (L.) rue Notre-Dame, 30.
1923 TOSCANNE (P.), archéologue, à Saint-Denis (Seine).
1918 TOUCHARD (G.), cours d'Aquitaine, 80.
1917 TRIAL (PIERRE), rue Duplessy, 14.
1907 TROCHON (LOUIS), à Branne (Gironde).
1907 VIGUIE (RENÉ), quai de Queyries, 83.
1918 VOGEE-DAVASSE (Mme), avocat, rue des Trois-Conils 61
1881 WETTERWALD (C.), cours Saint-Louis, 110.

Services faits aux dépôts publics.

ARCHIVES DEPARTEMENTALES, rue d'Aviau, 13.
ARCHIVES MUNICIPALES, à l'Hôtel de Ville.
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE, rue Mably, 1.

Membres honoraires français.

BABELON (ERNEST-CHARLES-FRANÇOIS), ✵, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, rue de Verneuil, 30, à Paris.
BÉGOUEN (COMTE), membre du Comité des travaux historiques à Toulous .
BLANCHET (A.), membre de l'Institut, à Paris.

BONAPARTE (Prince ROLAND), avenue d'Iéna, 10, à Paris.
BREUIL (Abbé H.), Institut de Paléontologie, Paris.
CAILHAT (Chanoine), aumônier du Lycée à Montauban.
CAPITAN (Dr), ✻, I. ✪, vice-président de la Comm. des mon. mégalithiques, rue des Ursulines, 8, à Paris.
CARSALADE DU PONT (MGR DE), I. ✪, évêque de Perpignan.
CHARMES (XAVIER), C. ✻, I. ✪, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, rue Bonaparte, 17, à Paris.
CHATELAIN (L.), chef du Service des antiquités du Maroc.
COUTIL (LÉON), ancien président de la Société préhistorique, aux Andelys (Eure).
DUMAS DE RAULY (A.), A. ✪, à Montauban.
ESPÉRANDIEU (Ct), membre de l'Institut, à Nîmes (Gard.
FONTENILLES (PAUL DE), ✠, A. ✪, inspecteur général de la Société française d'Archéologie, à Montauban.
GONSE (LOUIS), directeur de la *Gazette des Beaux-Arts*, rue Favart, 8, à Paris.
JOUAN (HENRI), O. ✻, A. ✪, capitaine de vaisseau en retraite, à Cherbourg
LEFEVRE-PONTALIS (E.), professeur à l'Ecole des Chartes à Paris.
LUNET DE LA JONQUIERE (commandant), professeur à l'Ecole française d'Extrême-Orient.
MEQUENEM (ROBERT DE), directeur de la Mission des fouilles de Susiane, rue Dauphine, 12, à Paris.
NORMAND (CH.), directeur de l'*Ami des monuments*, rue des Martyrs, 51 à Paris.
OMONT (H.), membre de l'Institut, à Paris.
PERROT (GEORGES), G. O. ✻, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à Paris, rue Cassini, 1.
POINSSOT (L.), directeur des Arts et Antiquités de la Régence de Tunis.
POTTIER (chanoine), I. ✪, fondateur et président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
PROU (M.), membre de l'Institut, directeur de l'Ecole des Chartes à Paris.
TRABUT-CUSSAC, rue Fondaudège, 108, à Bordeaux.
VACHON (Marius), membre du Conseil supérieur de l'Enseignement technique, à Vauvillers (Haute-Saône).

Membres honoraires étrangers.

GROSS (D.), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Neuveville (Suisse).
HILDEBRAND, premier conservateur du Musée royal d'Archéologie, à Stockholm.
LYUBIE (Professeur), président de la Société d'Archéologie de Croatie, directeur du Musée, à Agram (Zagreb).
PIGORINI, directeur del Musei préhistorico, etnografico Kircheriano.
SCHMIDT (WALDEMAR), professeur à l'Université de Copenhague, directeur du Musée royal.
TERRIEN DE LA COUPERIE, professeur de philologie indochinoise, University College, à Londres.

Sociétés correspondantes en France.

Agen	Société des Sciences et Arts.
Alais	— Scientifique et Littéraire.
Amiens	— des Antiquaires de Picardie.
Angoulême	— Archéol. et Historique de la Charente.
Auch	— Société Archéol. du Gers.
Autun	— Eduenne des Lettres, Sciences et Arts.
Avesnes	— Archéologique.
Avignon	Académie de Vaucluse.
Bayonne	Société des Sciences, Lettres et Arts.
Beauvais	— Académique d'Archéologie, Sciences et Arts de l'Oise.
Beauvais	— des Etudes Histor. et Scient. de l'Oise.
Belfort	— d'Emulation.
Besançon	— d'Emulation du Doubs.
Béziers	— Archéologique, Scientifique et Littéraire
Bône (Algérie)	Académie d'Hippone.
Bourges	Société des Antiquaires du Centre.
Brive	— Scientifique, Historique et Archéol. de la Corrèze.
Caen	— Française d'Archéologie.
Cahors	— des Etudes Littéraires, Scientifiques et Artistiques du Lot.
Carcassonne	— des Arts et Sciences.
Châlons-sur-Marne	— d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne.
Chalon-sur-Saone	— d'Histoire et d'Archéologie.
Chambéry	— Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
Chartres	— Archéologique d'Eure-et-Loir.
Châteaudun	— Dunoise d'Archéol., Hist., Sciences et Arts.
Château-Thierry	— Historique et Archéologique.
Constantine (Algérie)	— Archéologique.
Dax	— de Borda.
Digne	— Scientifique et Littér. des Basses-Alpes.
Dijon	Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.
Draguignan	Société d'Etudes Scientifiques et Archéologiques.
Guéret	— des Sciences naturelles et Archéologiques de la Creuse.
Langres	— Historique et Archéologique.
La Rochelle	Académie des Belles-Lettres, Sciences et Arts.
Le Havre	Société Havraise d'Etudes diverses.
Le Mans	— Historique et Archéologique du Maine.
Le Puy	— d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce.
Lille	Commission Historique du département du Nord
Limoges	Société Archéologique et Histor. du Limousin

Lyon	— Littéraire, Historique et Archéologique.
Marseille	— Archéologique de Provence.
Meaux	Société Littéraire et Historique de la Brie.
Melun	— d'Archéologie, Sciences et Arts de Seine-et-Marne.
Montauban	— Archéologique de Tarn-et-Garonne.
Montpellier............	— Archéologique.
Nancy	— d'Archéologie Lorraine.
Nantes	— Archéologique.
Narbonne	Commission Archéologique.
Nice	Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.
Orléans	— Archéologique et Historique.
Paris	Bibliographie des travaux des Sociétés savantes.
»	Bulletin Archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques.
....	Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques et scientif.
»	Société d'Anthropologie.
....	Musée Guimet, Annales.
....	— — Revue de l'histoire des religions
....	Association pour l'encouragement des Etudes grecques.
»	Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France.
»	Bibliothèque de l'Ecole des Chartes.
»	Journal des Savants.
»	Société des Etudes historiques.
»	Répertoire d'art et d'archéologie.
»	Société Nationale des Antiquaires de France.
»	— Française des Fouilles archéologiques.
»	Rapports de la Caisse des recherches scientifiques.
Pau	Société des Sciences, Lettres et Arts.
Périgueux	— Historique et Archéologique.
Poitiers	— des Antiquaires de l'Ouest.
Quimper	— Archéologique du Finistère.
Rambouillet...........	— Archéologique.
Rennes	— Archéologique d'Ille-et-Vilaine.
Rodez	— des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.
Rouen	Commission des Antiquaires de la Seine-Inf^re^.
»	Société libre d'Emulation du Commerce et de l'Industrie.
Saint-Brieuc..........	— d'Emulation des Côtes-du-Nord.
»	— Archéologique, Historique des Côtes-du Nord.
Saint-Dié	— Philomathique Vosgienne.
Saint-Germain	Musée National.

Saint-Malo	Société Historique et Archéologique.
Saint-Omer	— des Antiquaires de la Morinie.
Saintes..............	— des Archives Historiques.
Sens	— Archéologique.
Soissons.............	— Archéologiques, Historique et Scient.
Toulouse	— Archéologique du Midi.
....	Annales du Midi.
Tours	Société Archéologique de Touraine.
Troyes	— Académique d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.
Vannes	— Polymathique du Morbihan.

Sociétés correspondantes étrangères.

Agram (Croatie)	Société Archéologique Croate.
Anvers	Académie royale d'Archéologie de Belgique.
Bruxelles	Commissions royales d'Art et d'Archéologie.
»	Analecta Bollandiana.
»	Société d'archéologie de Bruxelles.
Copenhague	— royale des Antiquaires du Nord.
Genève	Bibliothèque Municipale.
Helsingfors	Société Finlandaise d'Archéologie.
Koloszvar (Hongrie) ...	Musée National de Transylvanie.
Liège	Institut Archéologique Liégeois.
Lisbonne	Société des Architectes et Archéologues portugais.
»	Museu Etnologico portugués.
Londres	Royal Archeological Institute.
Luxembourg	Section historique du Luxembourg.
Madrid	Académie royale d'Histoire.
Mexico	Anales del Museo nacional de Arqueologia.
Montevideo	Anales del Museo Nacional.
Namur	Société Archéologique.
New-York	Anthropological society.
Pampelune	Comision de Monumentos de Navarra.
Parme	Bullettino di paletnologia italian.
Rio-de-Janeiro (Brésil) .	Archives du Musée national.
Rome	Muséi préhistorico, etnografico Kircheriano.
San-José (Costa-Rica)..	Anales del Museo nacional.
Sousse	Société Archéologique.
Stockholm	Académie royale des Belles-Lettres, Histoire et Antiquités de la Suède.
Taunton (Angleterre) ..	Archeological and natural history society.
Washington (E. U.) ...	Institut Smithsonien.
»	Bureau of Ethnology.

N. B. — MM. les Sociétaires sont invités à signaler au Secrétariat général les omissions ou erreurs des listes ci-dessus.

COMPTES RENDUS
DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX

(Analyse)

Séance du 8 janvier 1926.

Présidence de M. P. Rambié, président.

La séance est ouverte à 20 h. 40.

Présents : MM. Rambié, Bardié, Béraud, Bontemps, Dr Boudreau, Charrol, Corbineau, Mme Dubois, MM. Ferbos, Flos, Klipsch, Marquassuzaa, Maziaud, Minvielle, Nicolaï, Ploux, Redeuilh, Ricaud, Trial, Bastide.

Excusés : MM. Amtmann et Coudol.

Le président, en ouvrant la séance, exprime ses souhaits de nouvelle année aux membres de l'assemblée et leur famille; il fait ensuite part du décès de notre collègue M. Auguste Brutails, dont en quelques mots il retrace la longue carrière scientifique.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Nouveau membre : M. Roger Brouillard, 4, impasse de la Paix, Bordeaux, présenté par MM. Rambié et Barennes, est admis membre de la Société.

Correspondance et avis : Le secrétaire général fait part à l'assemblée des lettres de remerciements que la Société a reçues en réponse à l'envoi des brochures du Cinquantenaire, parmi celles-ci s'en trouve une de M. Sansas fils, qui adresse en même temps quelques documents.

Le secrétaire donne lecture de la liste des monuments récemment classés dans la Gironde.

Musée, dons divers : M. de Mensignac offre deux médailles de Louis XVII et adresse en communication un poids d'une once;

de M. Flos : une garniture de serrure palastre ajouré en fer du XVIII[e] siècle;

de M. Eugène Dubois, un trébuchet d'orfèvre du XVIII[e] siècle;

de M. Maziaud : un fusain daté de 1871, représentant le château de Blanquefort, une lithographie, deux portraits et un dessin montrant la porte de l'Horloge de Cadillac.

M. Bardié a installé au Musée deux fioles en verre semblables à celles trouvées à Saint-Seurin, ainsi que diverses poteries. Il a fait procéder à plusieurs aménagements dans les salles.

Le président remercie les donateurs et M. Bardié, au nom de la Société.

M. Charrol fait à la Société le rapport sur les travaux de l'année. Ce document, suivant son habitude reflète très exactement l'ensemble des communications, ainsi que les dons faits au Musée.

Le président se joint à nos collègues pour remercier notre toujours dévoué secrétaire général.

M. Bontemps soumet le compte rendu financier de l'année écoulée et le projet de budget pour 1926. Selon l'usage, une commission de trois membres a été désignée pour la vérification des comptes. MM. Corbineau, Ploux et Maziaud ont été nommés.

M. Rambié à propos du récent incendie de la Bourse (18 décembre 1925) donne quelques précisions sur les dégâts subis par le monument et a lu un rapport existant dans les archives de la Chambre de Commerce relatant le sinistre survenu il y a quelque cent ans auparavant, le 25 décembre 1825 au même monument. Ce document inédit et très détaillé a vivement intéressé l'auditoire qui a chaudement remercié M. Rambié.

M. Corbineau communique un travail sur la *caverne préhistorique de Dammeraucourt* (*Oise*) et les fouilles qui y ont été faites.

M. Nicolaï, parmi des documents envoyés à la Société par M. Sansas fils, lit une lettre du cardinal Donnet écrite à Pierre Sansas le 22 février 1867 relative à l'ascia et commente les termes et la conclusion de cette lettre.

Le président remercie MM. Corbineau et Nicolaï, et l'ordre du jour étant épuisé, lève la séance à 10 h. 25.

Le Secrétaire,
EDMOND BASTIDE.

Séance du 12 février 1926.

Présidence de M. A. Bardié, Vice-Président.

La séance est ouverte à 20 h. 40.

Présents : MM. Bardié, Barennes, Dr Boudreau, Cadis, Chaminade, Charrol, Corbineau, Dubreuilh, Guichard, Klipsch, de Lapasse, Marquassuzaa, Maziaud, Nicolaï, Ploux, Ricaud, Trial, Bastide.

Excusés : MM. Rambié, Bontemps, Coudol, Ferbos.

En ouvrant la séance M. Bardié présente les excuses de M. Rambié président, empêché d'assister à la réunion.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Correspondance et avis : La Société *Aleneu de Girona* adresse une lettre de condoléances à l'occasion de la mort de notre collègue M. Auguste Brutails.

Circulaires du XXIIe Congrès international des Américanistes qui se tiendra à Rome en septembre 1926.

L'Union historique et archéologique du Sud-Ouest fait connaître que le IXe Congrès de l'Union aura lieu à Dax du 26 au 30 juillet prochain et coïncidera avec le Cinquantenaire de la Société de Borda.

Le premier numéro de la *Revue du Centre-Ouest de la France.*

Le *Bulletin de l'Union Historique et Archéologique du Sud-Ouest.*

Le 9e volume *du Recueil des Bas-reliefs de la Gaule. région germanique* d'Espérandieu.

Des Archives départementales, plusieurs volumes des *Inventaires Sommaires.* A ce propos, le président remercie M. Charrol, au nom de la Société, de sa démarche pour obtenir ces documents des Archives.

Nouveaux membres : M. Henri Arnaud, industriel, 24, rue de la Croix-Blanche, présenté par MM. Charrol et Ferbos.

M. Alfred Cavaillé, commerçant, 2, rue Capdeville, présenté par MM. Mengeot et Charrol.

ont été admis membres de la Société.

Musée, Dons divers, de M. René de Vivie de Régie, un tableau affiche constituant une synthèse de l'œuvre napoléonienne;

une lampe d'autel en bronze.

de M. Maziaud : une photographie d'un dessin de l'incendie de la rade de Bordeaux en 1869,

M. l'Evêque de Panama, à la suite de sa visite au Musée a fait un don de 5 francs.

A ce sujet le Dr Boudreau propose l'installation au Musée d'un tronc pour recevoir les dons anonymes. Sa proposition appuyée par M. Bardié est adoptée.

Les donateurs sont remerciés.

M. Ricaud à propos de l'installation d'une station automobile sur la place Saint-Projet, lit différents documents officiels concernant la question, entre autres le rapport de M. Manhes en 1911.

Il présente une motion qu'un vœu soit adressé à la Municipalité demandant à ce que la Croix soit entourée d'une grille et que l'on conserve quelques arbustes. Ce vœu est adopté à l'unanimité.

M. Trial lit une communication sur la *Rue et l'Eglise Ste-Hélène*. Il donne quelques détails sur la situation et l'aspect de la rue Sainte-Hélène aujourd'hui disparue. D'où venait son nom? Sans aucun doute, dit notre collègue, d'une vieille église ou chapelle située à quelques mètres à peine du chevet de la cathédrale, au coin de la rue Ste-Hélène et de la grande place Saint-André. Cette église existait vers la fin du XVIIe siècle, elle était en ruine en 1791.

Comme preuve, il cite : le registre paroissial de St-André ; divers procès-verbaux d'estimation des biens nationaux (Archives dép., Série Q); un article sur la distribution des eaux dans le Bordeaux gallo-romain, paru sans nom d'auteur dans le *Bulletin Polymathique du Muséum* (t. XV, année 1817); le plan cadastral de 1820-1826 et le registre *Matrice des propriétés foncières* (le plus ancien pour Bordeaux).

Les recherches précédentes sur l'Eglise Ste-Hélène, ont eu pour résultat de permettre à notre collègue de compléter sa communication sur la *Traduction de l'Inscription de la Tour de Pey-Berland* et de situer à peu près une fontaine qui serait peut-être celle dont il est question dans cette inscription, ce qui viendrait simplement appuyer une hypothèse de l'auteur relative à la signification d'une partie de ce texte si obscur.

M. Bardié présente un volume d'André Hallays sur *Les Perrault* et donne lecture d'un article élogieux paru dans le journal des *Débats* du 8 janvier 1926.

M. Charrol soumet *un terrier béarnais de 1648* pour la paroisse de Barzun. Il en donne des extraits et les noms de quelques-uns des lieux dits. Ce document fait partie de sa collection.

M. Corbineau communique une gravure allemande représentant la bataille de Coutras, avec quelques vers relatant l'ensemble du combat et la mort du Duc de Joyeuse.

M. de Mensignac fait donner lecture d'une note sur *une monnaie de Charles IX*, trouvée dans un cercueil de pierre de l'ancien cimetière de Ste-Eulalie, suivie de documents faisant connaître la date approximative, où la coutume bordelaise, de mettre dans la main du défunt, une pièce de monnaie pour payer le passage de la barque à Charon, a pris naissance dans la ville de Bordeaux.

M. Maziaud présente un très beau marteau d'armes du XIV[e] siècle, pièce remarquable, en parfait état de conservation qui intéresse vivement l'assemblée.

M. Cadis fait part à ses collègues d'un travail qu'il a entrepris, signalant les curiosités archéologiques et artistiques de notre ville. Il demande à tous ceux qui s'intéressent à ces choses de bien vouloir lui signaler celles qui pourraient se trouver dans leurs quartiers.

Le président remercie nos collègues de leurs communications et présentations et l'ordre du jour étant épuisé, lève la séance à 22 h. 30.

Le Secrétaire,
Edmond Bastide.

Séance du 12 Mars 1926.

Présidence de M. P. Rambié, Président.

La séance est ouverte à 20 h. 45.

Présents : MM. Rambié, Alaux, Arnaud, Bardié, Bontemps, D[r] Boudreau, Brouillard, Chaminade, Charrol, Daleau, Désardurats, Guichard, Klipsch, Marquassuzaa, Maziaud, Ploux, Trial, Bastide.

Excusés: MM. Corbineau, Coudol, Ferbos, Nicolaï, Ricaud.

Le Président souhaite la bienvenue à MM. Arnaud, Brouillard et Désardurats qui assistent pour la première fois à nos réunions.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Correspondance. — Le président donne lecture d'une lettre adressée à la Société par notre collègue M. Klipsch, au sujet de l'immeuble

faisant le coin du Cours du Chapeau-Rouge et de la rue Ste-Catherine, qui vient d'être vendu. Il émet le vœu que si cet immeuble doit être transformé il soit tenu compte des projets d'élargissement de la rue Ste-Catherine. Le Président fait remarquer que cette question touche à la réglementation de l'urbanisme relatif au plan d'embellissement des villes (loi du 14 mars 1919), qui aurait dû être étudié et mis au point par la Municipalité.

Il propose que la Société demande au Maire de Bordeaux où en est la question au point de vue administratif.

Nouveaux membres : MM. Louis de Laloubie, 11, rue Amiral-Courbet, Le Bouscat, présenté par MM. C. de Mensignac et M. Charrol.

M. Louis Teisseire, 30, rue Notre-Dame, Bordeaux, présenté par MM. Charrol et Chaminade,

ont été admis membres de la Société.

En l'absence du rapporteur, le secrétaire donne lecture du rapport de la Commission de vérification des comptes du trésorier et l'assemblée joint ses félicitations à celles adressées à M. Bontemps.

Musée, dons divers : Le Dr Boudreau offre pour le Musée du Vieux Bordeaux, un jouet d'enfant représentant un chasseur d'Afrique, époque Louis-Philippe.

M. Rambié lit un travail sur la *Maison de la Bourse* qui fut construite pour remplacer celle précédemment édifiée place du Palais. Il rappelle les caractéristiques générales du plan primitif de Gabriel et les modifications qni lui furent apportées par la suite, notamment le projet de Bonfin pour la couverture de la cour. Le récent incendie a permis de préciser les dispositions et certains détails d'ornementations actuellement apparents.

M. Arnaud présente une *Etude sur quelques livres à couvertures imprimées*. Contrairement aux opinions émises par Claudin, Prinet et Lodz, que les livres à couvertures imprimées n'apparurent d'une manière générale que sous la Restauration, notre collègue présente plusieurs ouvrages régionaux, entre autre la *Description historique de Bordeaux*, parue chez Pallandre en 1785, divers calendriers et almanachs et le bel ouvrage du P. Lacour, *Les Antiquités bordelaises* édité en 1806 par Bergeret. A ce propos M. Arnaud montre une feuille du premier titre de l'ouvrage, rectifié par suite de deux erreurs.

Le Président remercie M. Arnaud de sa communication fort intéressante qui jette un jour nouveau sur notre bibliographie locale.

M. Charrol présente une série de dessins et photographies de l'*Incendie de la rade de Bordeaux*, le 28 septembre 1869.

Le Dr Boudreau montre une broderie au petit point, d'une admirable conservation, attribuée à la Duchesse d'Angoulême.

M. Klipsch soumet deux petites cuillères en argent, travail allemand du XVIIIe siècle et des programmes de la Société Philharmonique (1869).

M. Maziaud présente à l'assemblée un boulet de couleuvrine trouvé sur le champ de bataille de Coutras. Ce boulet a été placé sur les épaules d'une statuette en bronze figurant Atlas et forme un ensemble assez gracieux. La statuette appartient à M. Motelay, notaire à Bordeaux.

M. Daleau communique une pipe en argent de forme classique.

M. Guichard montre une importante série de silex taillés provenant de La Linde.

M. de Mensignac fait donner lecture d'une *note sur onze monnaies romaines* qu'il offre au Musée pour son médaillier.

Le président remercie nos collègues pour leurs présentations et leurs dons.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h. 45.

Le Secrétaire,
Edmond Bastide.

Séance du 9 avril 1926.

Présidence M. P. Rambié, Président.

La séance est ouverte à 20 h. 45.

Présents : MM. Rambié, Bardié, Béraud, Bontemps, Bordessoulle Dr Boudreau, Brouillard, Chaminade, Charrol, Coudol, Daleau, Désardurats, Guichard, Klipsch, Marquassuzaa, Maziaud, Ploux, Ricaud, Teisseire, Trial, Bastide.

Excusés : MM. Corbineau, Dubreuilh, Ferbos, Nicolaï.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté.

En ouvrant la séance le président souhaite la bienvenue à M. Teisseire qui assiste pour la première fois à nos réunions.

Nouveau membre : M. Y. Jeammet, 27, rue Maubec, présenté par MM. Guichard et Charrol, est admis membre de la Société.

Bibliothèque. Musée. Dons divers : de M. Léon Coutil, une brochure sur l'*Archéologie de l'arrondissement de Pont-Audemer*;

de M. Bontemps, deux boulets de couleuvrine et un biscayen, trouvés dans une maison, 4, rue Sainte-Croix;

de M. G. Maziaud : une matrice pour impression sur étoffe et papier;

de M. R. de Vivie de Régie, le moulage d'une inscription runique provenant de Suède.

M. Bardié rend compte à l'assemblée de la visite faite au Musée du Vieux Bordeaux par M. l'Adjoint au Maire, M. Costedoat et relate tout l'intérêt exprimé par celui-ci.

Le Président remercie M. Bardié de son exposé et de l'heureux résultat de ses démarches auprès de la nouvelle municipalité.

M. Coudol présente une épée en acier faite par un artisan bordelais « Dida, marchand et fourbisseur, rue Ste-Catrine » à Bordeaux, époque XVIII[e] siècle.

M. Daleau communique quelques objets trouvés dans un silo, sur la propriété de M. Dumeyniou, à Marcamps.

M. Maziaud montre deux flèches avec pointes en jadéite, une hache en silex et divers objets en bronze trouvés à Cours-les-Bains.

M. Trial fait circuler divers albums de dessins au crayon très intéressants, représentant des vues locales et quelques aquarelles.

M. Charrol soumet une série de lithographies de de Galard et autres artistes.

M. Ricaud reprend la lecture de son étude relative aux *Eglises de la Gironde sous le Directoire* et s'occupe ce jour du Bazadais actuel, c'est-à-dire des monuments se trouvant sur le territoire des cantons de Bazas, d'Auros, de Captieux, de Grignols, de Langon, de St-Symphorien et de Villandraut. La ci-devant cathédrale St-Jean de Bazas se présente en très mauvais état. Toutes les verrières sont brisées. Le sol disparait sous d'énormes amas de terres salpétrées. Tout à côté, les églises Notre-Dame, St-Martin, ainsi que la chapelle dite des Pauvres, servent de magasin national. Dans la première et dans la troisième se déposent des fourrages; la seconde sert à entasser les grains provenant des contributions en nature. Mieux partagées sont

les églises de Gajac, de Gans, de Lignan, et de Sauviac où le culte est exercé. Celles de Birac, de Marimbaut, de St-Côme et du Nizan servent de lieu de réunion aux habitants. Par contre aucun usage n'est fait de celles d'Artiguevieille, de Bernos, de Bijoux, de Culleron, de St-Michel, de St-Léger d'Aubiac, de Sauros, de Cazats, de Toutoulou, et de Trazits. Néanmoins, comme il a été vu précédemment, les populations tiennent ici aussi à ces monuments du passé et seules pour la forme sans doute sont signalées comme pouvant être vendues au profit de la République, les églises d'Artiguevieille, de Bijoux, de Culleron, de Sauros, et de Trazits.

Pour le canton de Langon, les renseignements fournis d'ordinaire par les autorités sont complétés par l'indication des longueur, largeur et hauteur de chaque monument. En outre l'on apprend que le culte s'exerce dans les églises de Langon, de Bieujac, de Fargues, de Léogeats, de Mazères, de Roaillan, de Sauternes, et de St-Loubert. Il va l'être dans celles de Bommes, de St-Pardon et de St-Pierre-de-Mons. L'église de Bommes est en très mauvais état. La seule valeur de celle de St-Pardon réside dans celle de son sol et de ses matériaux-ce qui, attendu son éloignement des villes ne serait que d'un modique profit. Celle de St-Pierre-de-Mons apparaît comme le seul endroit à établir l'école primaire dont la création est envisagée, seule celle de Toulenne, signalée du reste en très mauvais état, quoique située sur les bords de la Garonne ne paraît susceptible de servir à aucun établissement et de ce fait est abandonnée à son sort. M. Ricaud souligne en passant que l'absence de Castets-en-Dorthe s'explique du fait que cette importante commune se trouvait être en l'an IV chef-lieu de canton et dépendante du district de la Réole. Le culte s'exerçait à Barie et Mazerac (communes de la juridiction de Castets). Quoique les églises de Bassanne, de Castillon de Castets, de Pondaurat et de Puybarban soient sans usage cultuel le désir de conserver tous ces monuments, se décèle nettement, dans la mention annexée au procès-verbal : « la vente ne profiterait qu'à des agioteurs ».

Les administrateurs du canton de Préchac, supprimé par la suite au moment où Villandraut devint chef-lieu, se bornent à indiquer que l'église de Préchac servait à la fois pour les cérémonies du culte et pour la tenue des Assemblées primaires; que les habitants d'Insos, de Cazalis, réclamèrent leur église , que ceux de Lucmau, de Bourideys, de Pompéjac se bornèrent à déclarer que celles-ci n'étaient employées à aucun usage. Comme conclusion ils proposent la démo-

lition pure et simple de tous les monuments sans emploi parmi lesquels figure la jolie petite église d'Insos dont le clocher arcade fait de nos jours l'admiration de tous les connaisseurs.

Brefs aussi les mandataires du canton d'Auros. Le culte s'exerce à Brannens, à Auros, à Brouqueyran, à Coimeres, à Savignac. Les églises de Berthès et de Lados servent de lieu de tenue des assemblées communales; en outre celle de Berthès a été convertie en maison commune. Tous ces bâtiments sont signalés en bon état.

Les recherches concernant les églises de Villandraut, d'Uzeste ainsi que celles des cantons de Captieux, de Grignols et de St-Symphorien étant restées jusqu'à ce jour négatives, M. Ricaud se borne à mentionner que vu l'état de certains anciens monuments religieux qui existent encore et dont la plupart sont tout au moins partiellement classées : Uzeste, Lerm, Sendets, Escaude, La Goualade, Hostens, St-Léger, Noaillan, St-Symphorien, et la preuve que l'on a que plusieurs autres ne furent démolis ou transformés que durant le cours du XIXe siècle : église de Grignols, de Villandraut, de St-Michel, de Castelnau, de Captieux, etc., etc... il est permis de conclure que le point de vue général ne différait point ici de celui envisagé dans les diverses parties du territoire girondin précédemment parcouru.

M. de Mensignac a envoyé une note sur la *Description de cinq jetons à compter ou à marquer au jeu*, en cuivre jaune des XIVe, XVe et XVIIe siècles, qu'il offre pour le médaillier du musée.

Le Président remercie nos collègues de leurs présentations, communications et dons et l'ordre du jour étant épuisé, il lève la séance à 22 h. 10.

Le Secrétaire,
Edmond BASTIDE.

SÉANCE DU 14 MAI 1926.

Présidence de M. RAMBIÉ, Président.

La séance est ouverte à 20 h. 45.

Présidents : MM. Rambié, Arnaud, Bardié, Bontemps, Dr Boudreau, Cadis, Cavaillé, Chaminade, Charrol, Conil, Corbineau, Daleau, Désardurats, Dubreuilh, Flos, Guichard, Jeammet, Klipsch, de

Laloubie, Marquassuzaa, Maziaud, Nicolaï, Ploux, Ricaud, Trial, Bastide.

Excusés : MM. Coudol et Ferbos.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le président souhaite la bienvenue à MM. de Laloubie et Jeammet qui assistent pour la première fois à nos séances.

Correspondance et avis : Lettre du secrétariat de l'Institut international de Coopération Intellectuelle près la Société des Nations demandant des renseignements sur le Musée du Vieux Bordeaux et son groupement.

Diverses brochures.

Musée. Dons divers : de Mme Vve Boubée : plusieurs estampes et gravures bordelaises

de M. de Laloubie : quatre épées des XVIIe et XVIIIe siècles, deux pistolets d'arçon et deux pistolets de gousset en fer ciselé;

de M. Flos : un dessin de l'ancienne maison de la rue Saint-James, aujourd'hui disparue.

de M. Maziaud : un essayeur de poudre du XVIIIe siècle.

M. Charrol présente au nom de M. Coudol, souffrant, un petit plat d'étain dragué dans la Garonne, probablement d'origine anglaise, portant comme décor une rose timbrée d'une couronne royale tout autour du marli.

M. Bardié a réuni une collection importante de *carreaux en céramique et carreaux en céramique vernissée* des XIIe, XIIIe et XIVe siècles qu'il expose dans huit tableaux différents. Parmi les carreaux, il signale ceux du château de Langoiran, du château de Blanquefort, de l'abbaye de Flaran, de la Tour de Veyrines, de l'église Saint-Seurin, de l'église Sainte-Eulalie, du château de Duras et de Saint-Emilion.

Cette collection de carreaux ainsi répartie dans ces huit tableaux que notre collègue a fait confectionner à cet effet, comprend les carreaux acquis par M. Bardié et ceux offerts au Musée du Vieux Bordeaux par nos collègues Mlle de Chasteigner, MM. Maisonneuve, Bontemps et Amtmann.

Ces tableaux iront orner une salle de notre Musée du Vieux-Bordeaux.

M. Bardié montre ensuite les dessins qu'il a relevés des carreaux existants à l'église Sainte-Croix, à la crypte Saint-Seurin et au Musée lapidaire.

M. Conil communique *un reliquaire en forme de croix pectorale* trouvé à Montcaret au cours des fouilles de 1924. Ce reliquaire en bronze émaillé de bleu porte historié en relief et gravé un Christ la tête auréolée et penchée à droite, le corps entièrement vêtu d'une robe longue, les bras sont allongés horizontalement et fixés chacun par un clou à la croix, les mains sont ouvertes dans un geste de bénédiction. Les pieds réunis, mais non superposés, reposent sur un support de forme sphérique avec pointillés représentant la terre.

Au sommet de la branche supérieure de la croix, à gauche, le disque du Soleil, à droite, un croissant de lune, dans l'espace vide entre ces deux astres deux points figurent les étoiles.

De chaque côté contre les bras de la croix, deux personnages drapés occupent les extrémités : la Vierge à gauche et saint Jean à droite.

Par sa forme et sa décoration ce reliquaire, d'aspect byzantin, est comparable à ceux du trésor de Monza, ce qui permet de le dater de la fin du VIe ou du commencement du VIIe siècle.

Cette croix pectorale représenterait donc un des plus anciens types de crucifix connus et peut-être le plus ancien parmi ceux qui ont été décrits dans notre région.

M. Arnaud donne lecture d'une *note complémentaire sur les livres bordelais à couverture imprimée* et rectifie de nombreuses erreurs qui se sont glissées dans des publications parues dernièrement sur les premiers livres et almanachs imprimés à Bordeaux.

M. Maziaud soumet une hache de grand module en quarzite trouvée dans la Gironde.

Le Président s'associe à nos collègues pour remercier MM. Conil, Arnaud et Maziaud de leurs communications et présentation et particulièrement M. Bardié de son très important travail et de son don au Musée du Vieux Bordeaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h. 25.

Le Secrétaire,

Edmond BASTIDE.

Séance du 11 juin 1926.

Présidence de M. P. Rambié, Président

La séance est ouverte à 20 h. 50.

Présents : MM. Rambié, Amtmann, Cavaillé, Charrol, Corbineau, Coudol, Désardurats, Dubreuilh, Guichard, Klipsch, Maziaud, Minvielle, Nicolaï, Ploux, Ricaud, Bastide.

Excusés : MM. Arnaud, Bardié, Bontemps, Cadis, Chaminade, Ferbos.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté.

Le président dépose sur le Bureau le dernier fascicule du tome XL du Bulletin de la Société.

Correspohdance : Circulaire de la société de Borda relative au Congrès qui se tiendra à Dax en juillet prochain.

La Société y sera officiellement représentée par MM. Bardié et Amtmann.

M. Charrol donne lecture d'une lettre du maire de Bordeaux au sujet de la Croix de Saint-Projet annonçant que la banquette de granit de Bretagne est en préparaion et sera mise en place dès sa réception.

Il communique aussi les remerciements du maire de Verdelais, M. Campana, pour les renseignements qui lui ont été fournis.

La Société Littéraire et Historique de la Brie au sujet de son excursion.

M. Guignard adresse le 1er fascicule *Etude sur des peuplades gauloises*.

M. Gaillard, une brochure *Angle sur l'Anglins*.

Nouveau membre : M. Henri Fonsales, 28, rue Monselet, présenté par MM. Dubreuilh et Charrol, est admis membre de la Société.

Musée. Dons divers : de M. de Laloubie, 2 volumes : *Abécédaire de M. de Caumont*; partie militaire et civile, édition de 1853 et partie religieuse, édition de 1854;

de M. Maziaud : un lot de monnaies et médailles.

M. Corbineau présente *un ostensoir du* XVIIIe *siècle* provenant de Saint-Marcel (Dordogne), en métal argenté, d'une bonne conservation, pièce peu commune; ensuite un objet en argent, origine du Chili, at-

tribution incertaine; une hache trouvée dans un lac salé du Sud algérien qui lui a donné une patine tout à fait particulière.

Il termine sa présentation par un petit trésor trouvé dans la commune de Camiac, comprenant quelques pièces de Probus, Aurélien, Carus Numériannus, Alectus et une pièce de Consécration de l'époque d'Auguste.

M. de Mensignac fait communiquer une *note sur un silo gallo-romain* qui a servi de souterrain-refuge au XVIe siècle dans la commune de Marcamps, avec plan à l'appui; et de deux plaquettes armoriées, émaillées et dorées, époque du XIIIe siècle, trouvées dans les déblais sur le domaine de M. Dumeyniou.

Ces deux belles et rares pièces ont été offertes au Musée du Vieux-Bordeaux par l'auteur.

Au sujet de ces deux objets, M. Charrol donne la description des armoiries qu'il attribue à la famille de « Arnaud Vigé de Montguyon » qui a été capitaine de la citadelle de Blaye à cette époque.

M. Nicolaï commence la lecture de son travail sur *les poteries et vases ornés gallo romains* et complète sa dissertation par une présentation nombreuse et variée de pièces de choix, accompagnée d'une série très nombreuse de dessins.

Grâce à l'étude qu'il a faite des contours, de la disposition et de l'ornementation de ces vases, M. Nicolaï est parvenu à sérier les pièces provenant des différents ateliers et de leur attribuer une date approximative, ce qui en augmente l'intérêt.

La suite de son travail sera donnée en une séance ultérieure.

Le président remercie les donateurs et nos collègues de leurs dons et très intéressantes communications et félicite particulièrement M. Nicolaï.

L'ordre du jour étant épuisé, il lève la séance à 22 h. 35.

Le secrétaire,
Edmond Bastide.

Séance du 9 juillet 1926.

Présidence de M. P. Rambié, Président.

La séance est ouverte à 20 h. 50.

Présents : MM. Rambié, Arnaud, Bardié, Dr Boudreau, Brouillard, Cavaillé, Chaminade, Charrol, Conil, Coudol, Daleau, Désardurats, Mme Dubois, MM. Dubreuilh, Fonsales, Guichard, Klipsch, Abbé Léglise, Marquassuzaa, Maziaud, Neuville, Ploux, Redeuilh, Ricaud, Trial et Bastide.

Excusés : MM. Bontemps, Ferbos et Nicolaï.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté.

Correspondance : Le président communique une lettre adressée à la Société par M. J. Capus, député de la Gironde, au sujet de l'aliénation du château de Cadillac, votée par le Conseil général de la Gironde dans sa séance du 8 mai 1926.

M. Capus propose d'émettre un vœu de protestation afin d'en empêcher la vente. La Société émet un vœu de protestation dont le président donne lecture. Les termes mis aux voix sont adoptés à l'unanimité de l'assemblée. La lettre sera remise au Préfet et copie adressée à M. J. Capus.

Nouveaux membres : MM. l'abbé Loze, curé de Petit-Palais, présenté par MM. Bontemps et Charrol;

Taffary, 8, rue Saint-François, présenté par MM. Guichard et Désardurats,

ont été admis membres de la Société.

Musée. Dons divers : de la famille Lafargue, un lot d'assignats et de mandats territoriaux, dont un billet de la banque Law et 3 récépissés de l'emprunt de l'an IV.

De M. Maziaud : 18 monnaies romaines et un pamphlet sur le général Boulanger.

Présentations : M. J. Coudol présente une épée de parade, époque Louis XV à lame triangulaire, gravée et dorée et garde en argent ciselé. Très belle pièce.

M. Klipsch montre un émail représentant le portrait de la Reine Marie-Antoinette d'après le tableau de Mme Vigée-Lebrun.

M. Conil soumet un *sceau du du Prieur de Ste-Marie-de-Montravel*, époque XIIIe siècle et en donne la description.

Au sujet des fouilles de Montcaret, notre collègue annonce qu'elles vont être reprises prochainement avec M. Tauziac, des fonds ayant été accordés par la Commission des Monuments historiques.

M. P. Trial, à l'aide de documents des XVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles conservés aux Archives départementales de la Gironde, conclut que *le nom de Haut-Brion* s'appliquait autrefois, non seulement à une maison noble mais aussi à un lieu-dit, qui s'étendait vraisemblablement à toute la partie surélevée des graves de Bordeaux ou hautes-graves.

M. A. Bardié termine sa communication sur *les carrelages vernissés des* XIIIe *et* XIVe *siècles* et donne lecture d'une note de M. l'abbé Lamartinie sur les fouilles qu'il a faites dans la chapelle nord de l'église Sainte-Croix en 1890.

M. l'abbé Moreau, vicaire de Saint-Laurent, communique des silex trouvés dans des sablières, au lieu dit Lamothe à St-Laurent-de-Médoc.

Le président remercie nos collègues de leurs présentations, dons et communications et l'ordre du jour étant épuisé, il lève la séance à 10 h. 33 après avoir souhaité à ses collègues de bonnes vacances.

Le Secrétaire,
Edmond BASTIDE.

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 1926.

Présidence de M. P. RAMBIÉ, Président.

La séance est ouverte à 20 h. 50.

Présents : MM. Rambié, Barennes, Cavaillé, Chaminade, Charrol, Coudol, Désardurats, Dubreuilh, Guichard, Klipsch, abbé Léglise, Deloubès, Marquassuzaa, Maziaud, Nicolaï, Ploux, Bastide.

Excusés : MM. Bardié, Bontemps, Ferbos, Ricaud, Trial.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté.

M. Nicolaï prenant la parole, donne des nouvelles de l'état de santé de notre collègue M. Armand Bardié. Il rappelle le dévouement qui a inspiré ce membre de la Société, les nombreux adhérents qu'il a recrutés, la part prépondérante qui lui revient dans la fondation de notre Musée du Vieux Bordeaux.

M. Nicolaï demande à l'assemblée si toutes ces raisons ne lui paraissent pas devoir motiver la nomination de M. Bardié au titre de président honoraire, qui serait la digne récompense de son labeur.

Le président s'associe aux justes hommages rendus à M. Bardié qui a toujours été en effet un de nos collègues le plus dévoué.

M. Charrol ajoute qu'une circonstance particulièrement favorable se présente, car nous atteignons le 9 novembre prochain le vingtième anniversaire de la fondation du Musée du Vieux Bordeaux. Cette date pourrait convenir à la célébration de cette manifestation.

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Le président donne lecture d'une lettre de M. Bardié annonçant le décès de notre collègue M. Mareuse et donne quelques notes sur sa vie et ses études.

Le secrétaire général annonce le décès de Mme Cadoret, la Société s'est fait représenter à ses obsèques. L'Assemblée exprime ses condoléances aux familles affligées.

Nouveau membre : M. René Forton, 377, avenue Thiers, présenté par MM. abbé Léglise et Charrol est admis membre de la Société.

Correspondance : Une circulaire de la Société anthropologique de Paris pour le Cinquantenaire de sa fondation, le 3 novembre. La Société désigne M. le Dr Capitan pour la représenter.

M. Charrol lit une note sur les livres achetés par la Ville de Bordeaux à la vente de la bibliothèque Montesquieu à Paris. A ce sujet M. Barennes ajoute que des mesures seront prises pour ne pas aliéner les manuscrits de Montesquieu.

Musée. Dons divers : de M. André Rebsomen : le tome XXIX de la *Société archéologique du Limousin*;

de M. Castaing, un cachet de notaire bordelais, époque Restauration.

M. Coudol présente un olifant en ivoire avec application argent aux monogrammes et armoiries de Henri II et Diane de Poitiers. Très belle et rare pièce.

M. Charrol communique une note sur *une cachette de haches polies*

découverte à Bordeaux sur la berge méridionale du bassin d'alimentation.

Cette découverte faite il y a plus de 30 ans était restée inconnue jusqu'ici. La cachette se composait de 12 pièces, celle présentée est en silex brun, analogue à certains types du Périgord.

M. Nicolaï continue son exposé sur *les vases ornés de l'ancienne Aquitaine* et soumet différents types de décoration de ces vases.

Il décrit les caractères généraux de La Graufesenque et de Montans auxquels on peut reconnaître chacun d'eux, leur aire de dispersion, la transformation de leur galbe, etc. Il signale en outre les marques diverses de potiers rencontrées dans notre région.

M. Maziaud présente un jeton de Saint-Jacques, daté de 1643, trouvé dans le cimetière de Cours-les-Bains, près de Grignols.

M. Chaminade demande si les monuments historiques n'ont pas une zone de protection contre l'affichage abusif et si la Société n'élèvera pas sa protestation.

Le président précise les articles du décret et ajoute qu'il appartient à la ville d'en assurer l'exécution.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 22 h. 20 après avoir remercié nos collègues de leurs présentations, communications et dons.

Le secrétaire,
Edmond Bastide.

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 1926.

Présidence de M. P. Rambié, Président.

La séance est ouverte à 20 h. 40.

Présents : MM. Rambié, Arnaud, Bardié, André Béraud, Bordessoulles, Dr Boudreau, Brouillard, Brouillaud, Cavaillé, Charbonneau, Charrol, Cordier, Coudol, Désardurats, Dubreuilh, Ferbos, Guichard, Klipsch, Malvesin, Marquassuzaa, Maziaud, Minvielle, Nicolaï, Pernet, Ploux, Ricaud, Trial, Bastide.

Excusés : MM. Amtmann, Bontemps.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté.

Nouveau membre : M. Gabriel Loirette, archiviste de la Gironde, présenté par MM. Rambié et Amtmann est admis membre de la Société.

Correspondance : Lettre de l'adjoint au Maire de Bordeaux, s'excusant de n'avoir pas pu assister à la manifestation du Musée du Vieux Bordeaux.

Programme du 50e Congrès des Sociétés savantes qui aura lieu à Paris en avril prochain.

Programme du comité des fêtes de Delphes.

Le Présidet relate en quelques mots la fête intime qui a réuni les membres de la Société au musée du Vieux Bordeaux et M. Bardié remercie en termes émus la Société de l'honneur qu'elle lui a fait.

Musée. Dons divers : de M. Bardié : six volumes sur l'*Art par les Monuments*, par Seroux d'Agencourt, dont trois albums de planches, provenant de la bibliothèque de M. Fourché;

de Mme de Souhy, de Mauléon : une taque représentant une bergerie, époque XVIIIe siècle;

de M. Brouillaud : un clou de la charpente de l'ancien Hôtel de France;

de M. Berthaud : deux congés, époque révolutionnaire avec vignettes : *Troupes Patriotiques Bordelaises* de 1790 et *Garde Nationale Bordelaise* de 1792;

de M. Maziaud, trois photographies de Bordeaux ancien.

M. Coudol présente une écuelle en forme de coquille; de Lahens et Rateau et un chandelier armorié en argent ciselé, époque XVIIIe siècle.

M. Henri Arnaud donne lecture d'une note très détaillée sur *les publications de l'époque révolutionnaire* et présente à l'assemblée un certain nombre de ces impressions :

Le Journal patriotique et du Commerce de Dorthe; le Journal de Bordeaux et du Département de la Gironde rédigé par Marandon et ensuite par Cornu; Le Courrier de la Gironde, par Marandon; la Feuille littéraire de Du Perier; le Journal du Club National; le Journal des Hommes de Sang démasqués, l'Almanach des Spectacles de Sainte-Luce-Oudaille et parmi les plus rares, *Le Glaneur républicain*, de mai 1793.

Cette communication est fort goûtée par nos collègues.

M. Nicolaï interrompant son étude sur les vases ornés de l'époque gallo-romaine, communique des renseignements très complets sur des dessins de Pierre Lacour, qui ont servi à David Johnston pour la décoration de ses faïences. Il rappelle à ce sujet le beau plat soumis dans une séance antérieure, qui a été fait pour l'exposition de Paris de 1839 et donne l'explication de l'allégorie représentée.

Le travail de notre collègue sera continué dans une séance ultérieure.

L'Assemblée passe ensuite au vote des membres sortants du Conseil.

Sont réélus : MM. Amtmann, Coudol, Nicolaï, Malvesin et M. Klipsch est élu en remplacement de M. Bardié, nommé président honoraire.

Le président remercie nos collègues de leurs communications et dons et l'ordre du jour étant épuisé, lève la réunion à 22 h. 30.

Le secrétaire,
Edmond Bastide

Séance du 10 décembre 1926.

Présidence de M. P. Rambié, président.

La séance est ouverte à 20 h. 45.

Présents : MM. Rambié, Arnaud, Bardié, Barennes, Dr Boudreau, Charrol, Désardurats, Ferbos, Forton, Guichard, Klipsch, Loirette, Marquassuzaa, Maziaud, Nicolaï, Ploux, Ricaud, Taffary, Trial, Bastide.

Excusés : MM. Bontemps, Corbineau, Coudol, Dubreuilh.

Le secrétaire lit le procès-verbal de la précédente séance qui est adopté.

Le président prononce l'éloge funèbre de M. l'abbé Léglise, retrace sa vie et mentionne sa fructueuse collaboration à la Société.

Il donne ensuite lecture de la composition du Conseil pour l'année 1927 :

	MM.
Président	Pierre Rambié.
Vice-Présidents	A. Dubreuilh et A. Nicolaï.
Secrétaire général	M. Charrol.
Secrétaires	Th. Ricaud, Ed. Bastide, Ch. Klipsch.
Trésorier	A. Bontemps.
Trésorier adjoint	P. Trial.
Archiviste	R. Ferbos.
Conseillers	Th. Amtmann, J. Coudol, G. Bouchon, G. Malvesin, Dr Boudreau.

MM. Loirette et Forton, nouveaux membres, assistant pour la première fois à nos séances, le président leur exprime une cordiale bienvenue.

Nouveaux membres : M. Lacorre, notaire à Cenon et Mme Lacorre, présentés par MM. Guichard et Charrol, sont admis membres de la Société.

Correspondance : Circulaire de la Société des Amis du Musée de Guéret.

Circulaire de la Société de la Brie.

Musée. Dons divers : En mémoire de M. Alfred Hautreux : deux albums *Fresques des loges vaticanes* par Raffaele Sanzio, gravées par Augusto Valentini; *Enéide*. Suite de compositions dessinées au trait par Girodet.

Du Dr Boudreau : deux photographies des deux bas-côtés de l'église Saint-Pierre en 1879.

M. André Garde donne lecture d'une note sur *la maison noble du Petit-Corbin* et ses cheminées monumentales; il rappelle les anciens possesseurs et fait la description des sculptures diverses qui ornent les cheminées. De très jolies photographies accompagnent sa présentation.

M. A. Bardié lit un travail sur l'*inauguration du buste de Louis* installé au Grand-Théâtre en 1834 et sur l'érection des deux statues monumentales de Montesquieu et de Montaigne que la Municipalité d'alors confia à D. Maggési et qui ne furent terminées qu'en 1858.

M. A. Nicolaï continue son *étude sur les vases gallo-romains ornés en relief de l'ancienne Aquitaine.*

Au sujet de certaines figurations et notamment au sujet d'un poinçon représentant les Dioscures sur un vase trouvé à Lectoure, il fait certains rapprochements très suggestifs avec la décoration des monuments de Rome ou de Pompéi contemporains. On trouve les Dioscures dans le cryptoportique de la Porta-Maggiore à Rome. Les fabricants de poinçons pour les potiers gaulois étaient incontestablement italiques. La céramique reproduisait exactement les décors du temps d'Auguste, avec tant de fidélité et d'uniformité que notre collègue pense qu'elle procédait d'après des directives tendant à une. assimilation aussi complète que possible des peuples vaincus ou alliés.

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie nos collègues pour leurs dons et communications et lève la séance à 22 h. 15.

Le Secrétaire,
Edmond Bastide.

Le Gérant : M. CHARROL

Bordeaux. — Imprimerie J. BIÈRE, 18-20-22, rue de Peugue. — 1928

CONGRÈS DE 1926

LIXe Congrès des Sociétés Savantes de France tenu à Poitiers, du 6 au 10 Avril 1926,

Programme. — Sections de philologie et d'histoire (jusqu'à 1715), d'archéologie préromaine, romaine, moyen-âge, orientale. — Histoire moderne (depuis 1715) et contemporaine; des Sciences, de Géographie.

Questions diverses concernant spécialement le Poitou et les provinces voisines.

Congrès archéologique de France

89e session, tenue à Rouen, du 7 au 12 Juin 1926, par la Société Française d'Archéologie.

Président: M. Marcel AUBERT
Secrétaires Généraux: MM. R. CHEVALIER et H. HEUZÉ.

Programme. — Études archéologiques sur les mouvements civils et religieux de la région rouennaise et la Normandie.

Congrès de l'Association Française pour l'avancement des Sciences.

50e session, Lyon, du 31 Juillet au 5 août 1926.

Président : M. P. LANGEVIN
Secrétaire : M. A. CHEVALIER

Programme. — Questions scientifiques diverses et études locales.

Congrès d'histoire et d'archéologie de l'Union historique et archéologique du Sud-Ouest.

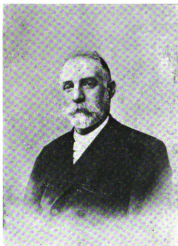
IXe session Dax, du 26 au 30 Juillet 1926.

Programme. — Études historiques et archéologiques sur le Sud-Ouest et en particulier la région landaise.

Congrès International des Américanistes

XXIIe session — Rome, Septembre 1926.

Sections d'Anthropologie, d'Archéologie, d'Ethnologie, de Linguistique, d'Histoire et de Géographie.



CAMILLE DE MENSIGNAC

CAMILLE DE MENSIGNAC

Voici que la mort aura cette année frappé dans nos rangs à coups redoublés. Il y a trois semaines, c'était notre regretté collègue Armand Bardié que nous escortions jusqu'à sa dernière demeure ; aujourd'hui c'est Camille de Mensignac que nous accompagnons de même et que nous pleurons. Et c'est ainsi que peu à peu nous voyons se raréfier dans notre sein ce noyau d'anciens dont les conseils comme les lumières nous restent toujours si précieux. Sensiblement de la même génération que ses deux collègues survivants MM. Gervais et Amtmann, Camille de Mensignac entré dans notre Société en 1875 avait connu, comme à son tour il avait vu disparaître, tous les fondateurs, car à ce moment elle ne comptait que deux années d'existence.

C'est assez dire à combien de transformations et d'événements survenus dans notre vie sociale il a assisté, au cours de ces 54 années d'une collaboration qui n'a jamais cessé d'être des plus assidues. Car si l'état de sa santé ne lui permettait plus depuis quelques années déjà de fréquenter nos séances du soir, il s'y affirmait cependant encore par l'envoi régulier de communications et de mémoires que l'un de nous se chargeait toujours bien volontiers de lire à sa place. Ai-je besoin de rappeler qu'il occupa successivement dans notre bureau toutes ces fonctions qui obligent à de nombreux devoirs, qu'il remplissait dès 1878 les fonctions de secrétaire adjoint qui en 1879 le désignaient pour diriger jusqu'en 1885 le Secrétariat général; en 1892 les suffrages de ses collègues le portaient à la

vice-présidence, puis enfin en 1894 il occupait, le fauteuil des présidents. Et c'est encore par quatre fois qu'il était, avec les intervalles de temps imposés par nos statuts, appelé à diriger de nouveau les travaux de notre Compagnie.

Et si ces honneurs répétés témoignent de l'estime chaque fois accrue de ses collègues c'est que Camille de Mensignac les avait mérités, et par sa passion pour l'archéologie et par le nombre et l'importance de ses travaux. Abandonnant sa première profession pour se livrer tout entier à l'étude de l'histoire et des monuments de la ville de Bordeaux on le vit prendre parmi nous avec autant de courage que de constance, et de volonté la place des Jouannet des Rabanis et des Sansas. Grâce à lui, dans l'œuvre de découverte, de sauvegarde et de protection des moindres vestiges de notre antiquité locale, il n'y eut aucune interruption. Mais quelles récompenses au bout de ces efforts !

A la faveur des grands travaux de voirie entrepris à cette époque, déjà bien éloignée de nous, par nos édilités diverses, on éventra des quartiers entiers privés d'air et de lumière, on perça ces grandes et belles artères qui sont l'orgueil de notre Cité, partout on affouilla profondément le sol. En place de Sansas qui n'était plus, on s'accoutuma aux incessantes visites, au contrôle de tous les instants de ce nouvel inspecteur improvisé en chapeau haut de forme, en cravate blanche, en redingote noire, cette légendaire redingote qu'il ne quitta pas un jour de sa vie, et cette sévère tenue ne l'empêchait pas de descendre dans les tranchées, de s'y couvrir de terre, de boue, de poussière, de plâtras, selon le temps ou les gisements. Rien n'échappait à son investigation; combien de stèles funéraires inscrites, combien de cippes, combien d'autels, combien de sculptures ne lui doit-on pas non seulement d'avoir déchiffrés mais surtout d'avoir sauvés.

Et le tout allait enrichir un Musée municipal des Antiques

encore à l'état d'embryon et tant de fois déplacé jusqu'au jour où devenu Conservateur des Musées de notre Ville, il eut enfin la joie de classer et disposer toutes nos antiquités gallo-romaines dans le grand hall de la Bibliothèque municipale. Il est peu probable qu'aucun de nous revoie cette époque des grands chantiers qui fut si fructueuse pour l'archéologie. Elle devait procurer à M. Camille Jullian la matière de ces deux énormes et magnifiques volumes que sous les auspices de la municipalité il pouvait consacrer aux Inscriptions romaines de Bordeaux.

Mais, de son côté, Camille de Mensignac à la faveur d'un nombre énorme de sondages avait reconstitué jusque dans son plus menu détail le tracé de l'enceinte gallo-romaine et ainsi que l'emplacement de la ville romaine de Burdigala du Ier au IIIe siècle dans des notes succinctes, mais précises il avait continué dans notre Bulletin de la Société archéologique le journal de toutes les découvertes d'antiquités faites et reconnues au cours des fouilles, nécropoles, substructions, canalisations, mosaïques, bas reliefs, sculptures, poteries, médailles, etc., etc., et l'inventaire complet en était dressé au jour le jour.

Et de 1877 à 1880, ses mémoires se sont succédés en tel nombre que je n'entreprendrai pas de les énumérer d'autant qu'il n'est pas un de vous qui ne les possède et ne les connaisse ; leur nomenclature s'en trouve dans la Table des 25 premiers volumes de nos Actes complétée par la Table additionnelle insérée dans le fascicule du cinquantenaire de la Société archéologique.

Au fur et à mesure que se tarissaient les sources gallo-romaines, Mensignac dut s'adonner à d'autres sujets d'études et il se rejeta sur le Moyen-âge, et la Renaissance entre temps aussi il s'intéressa au folk-lore girondin.

Nous fûmes particulièrement heureux d'obtenir du Ministre de l'Instruction publique pour Camille de Mensignac, la rosette d'officier de l'Instruction publique à l'occasion de

la célébration de notre Cinquantenaire et si tardive qu'ait été cette distinction, la Société archéologique put se féliciter du résultat de l'initiative que son Bureau tout entier avait décidé de prendre en la circonstance.

Avec Camille de Mensignac qui fut pendant près de 42 ans le conservateur du musée archéologique de notre ville disparaît une physionomie bien bordelaise. En lui, l'Archéologie perd un savant, notre Société un de ces collaborateurs les plus féconds, chacun de nous un collègue des plus aimables, beaucoup un ami de vieille date. A ces titres divers, le vide qu'il laisse dans nos rangs sera profondément ressenti et si de tous les devoirs d'un Président le plus pénible est certainement celui qui lui revient d'accomplir au moment de la suprême séparation, chaque fois que nous quitte un de nos collègues, il trouve quelque réconfort, entouré de tous ceux qui sont venus se grouper autour de lui, d'apporter au défunt et à sa famille avec l'expression de leurs regrets, le témoignage que ses œuvres lui survivront et que son souvenir restera aussi profondément gravé dans nos mémoires qu'il le restera dans nos actes.

Camille de Mensignac, adieu !

A. Nicolaï.

Quelques notes sur le Palais de la Bourse à Bordeaux

par P. RAMBIÉ

I

La grille entourant la statue de Louis XV sur la Place Royale (Place de la Bourse)

En 1924, au cours des travaux de réfection que la Chambre de Commerce de Bordeaux faisait exécuter dans le Palais de la Bourse, il fut décidé que la nouvelle salle des séances et la salle dite « d'Artois », aménagée au 1er étage, en façade sur la place Jean Jaurès (ex-Richelieu) seraient décorées de douze dessus de porte, dans le goût du XVIIIe siècle, représentant des vues de Bordeaux à cette époque.

L'exécution de ces panneaux décoratifs fut confiée au peintre G. Larée, grand-prix de Rome, dont l'art éprouvé et la conscience professionnelle étaient les sûrs garants d'un travail aussi artistique et exact que le comportait une reconstitution de cette nature.

Un de ces tableaux représente la place Royale avec la statue équestre de Louis XV.

Au moment de terminer son travail, l'artiste se préoccupa de savoir si le piédestal de cette statue avait été réellement entouré d'une grille. Cette grille ne figure pas, en effet, sur la gravure de Dupuis. Mais, d'une part, une peinture ancienne, placée

dans le cabinet de travail du Président de la Chambre de Commerce et qui reproduit, avec certaines déformations curieuses la Place Royale indique bien, quoique d'une façon sommaire, une grille autour de ce piédestal. D'autre part, on possède, aux Archives Municipales (D D 23) la minute et l'original du devis des ouvrages de serrurerie à faire pour la construction de cette grille. Enfin, d'autres documents d'archives prouvent que cette grille a été exécutée puisque les frais de sa construction et de sa mise en place ont été payés (Archives départementales série C C 1178, 72 pièces et 8 plans) et que sa démolition eut lieu en 1791 (Archives municipales D 99 f° 29 1°).

Mais si l'existence de la grille est certaine, le dessin qu'en avait fait Prunié, le maître-serrurier bordelais, auteur du devis, était égaré.

On lit, en effet, à la page 354 de l'ouvrage de M. Courteault, sous une note 2, que le dessin de la grille signé Prunié et daté de 1751, à la plume et à l'encre de chine, est signalé sous le n° 499 dans le catalogue de dessins et tableaux provenant de la collection de feu M. Destailleur, Paris 19 mai 1896 et est repassé, dans une autre vente de la même collection à Paris, en juin 1901 « sans qu'on sache ce que ce dessin est devenu depuis ».

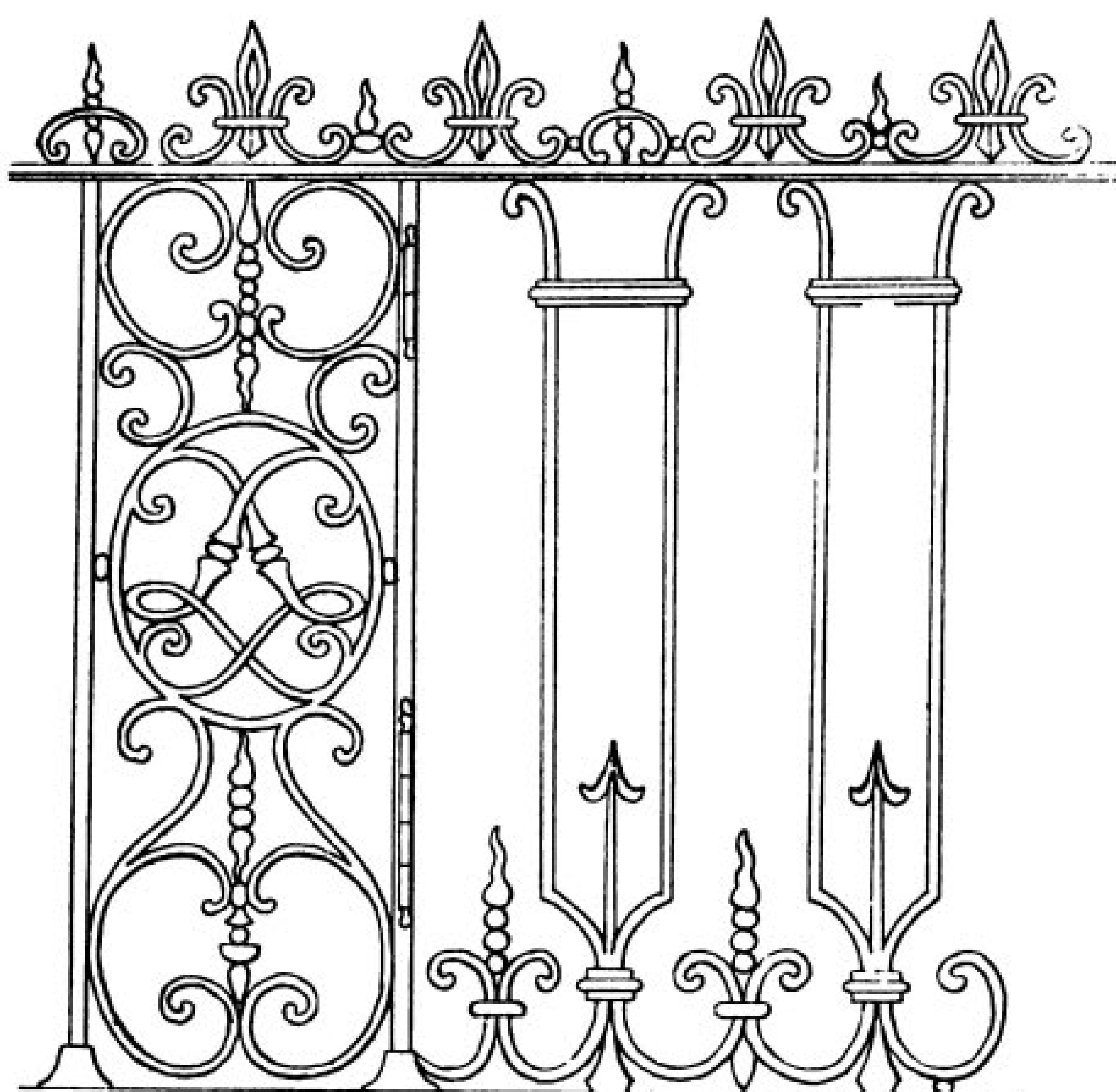
Il paraissait donc bien difficile de répondre au désir d'exactitude de M. G. Larée.

Un hasard heureux nous l'a permis.

En effet, en recherchant aux Archives départementales pour en copier intégralement le texte, le devis de Prunié, nous avons, au nombre des plans joints à la liasse des pièces, trouvé le plan d'exécution de la grille dont il s'agit.

Nous donnons pl. II une réduction partielle de ce dessin qui, on le voit, est bien conforme au devis qui avait été établi.

Nous publions également en annexe, le texte de ce devis et une note faisant partie de la liasse précitée, indiquant le poids de la grille, son prix et celui de son scellement.



Dessin E. LAPEYRE

LA GRILLE DE LA STATUE DE LOUIS XV

PLACE ROYALE

Faite par PRUNIÉ, maître-serrurier à Bordeaux.

Poids : **6.700** livres au prix de **8** sols la livre.

Prix total : **2.693** livres **8** sols plus **1.200** livres pour l'avoir allongée et **178** livres pour les plombs de scellement.

(ARCHIVES DÉPARTEMENTALES, *série CC 1158,*
72 pièces et 8 plans.)

Devis des ouvrages de serrurerie à faire pour la construction de la grille qui doit enfermer le piédestal de la Statue équestre du Roy dans la place.

premièrement :

La dite grille aura 17 toises de pourtour sur 4 pieds de hauteur depuis le dessus des dalles de pierre où elle sera scellée jusqu'à la plate bande quarderonnée qui couronnera la traverse d'en haut.

Elle sera décorée de 24 pilastres de 15 pouces de largeur enrichis du chiffre du Roy, dans des enroulements avec des boutons et graines. Les travées entre les dits pilastres seront à barreaux droits dont le bas sera orné d'enroulements avec piques et flammes et le haut en portiques avec des liens à cordon de deux barreaux en deux barreaux alternativement

Elle sera couronnée, en tout son parcours, d'une frise courante ornée de fleurs de lys à jour avec enroulement et petites queues de pourceau ondées de fer carillon, le tout conformément au dessin.

La dite grille sera construite avec fers de bonne qualité non aigres et sans pailles; les huit barreaux montants des encoignures des pans coupés seront forgés et auront 15 lignes quarrées et formeront les plis de l'angle des dits pans coupez, les autres barreaux montants des pilastres ainsi que la traverse d'embase et celle d'en haut seront de fer quarré d'un pouce, les autres barreaux des travées entre les pilastres seront de fer quarré de dix lignes et seront espacés à 4 pouces d'intervalle.

La traverse d'embase sera portée par des embases ornées de moulures de 2 pouces de hauteur à chaque barreau montant des pilastres qui les traverseront pour avoir six pouces de scellement dans les dalles de pierre.

Sera mise une pareille embase au milieu de chaque travée entre les pilastres.

La traverse d'en haut sera assemblée, à tenons, dans les barreaux montants des pilastres et sera couronnée d'une platebande de fer plat de 20 lignes de largeur et six lignes d'épaisseur quarderonnée des deux côtés, le tout bien rivé et limé proprement.

Pour soutenir et contreventer la dite grille, sera mis un arc boutant à chaque barreau montant des pilastres au dedans d'icelle, lesquels seront de fer, d'un pouce avec enroulement haut et bas et auront 2 pieds de haut sur 15 pouces de saillie. Ils seront scellés en plomb dans les dalles de pierre ainsi que les barreaux montants et embases dans les intervalles des pilastres.

Sera observée une porte ouvrante à un venteau entre les pilastres des pans coupez ferrée de fiches à doubles nœuds et une bonne serrure fermant à clef...

(à livrer à M. l'intendant et à MM. les jurats dans le courant de mai 1751.)

Bordeaux, le 13 janvier 1751.

II

La Cour intérieure de la Bourse.

Avant la construction du Palais conçu par Gabriel, la Chambre de Commerce de Bordeaux tenait ses réunions dans un immeuble lui appartenant, situé place du Palais, à peu près sur l'emplacement qu'occupent aujourd'hui les Entrepôts Bordelais.

C'est le 9 septembre 1749 que la Chambre de Commerce abandonnant les locaux qu'elle occupait place du Palais, fut installée solennellement par l'Intendant de Tourny dans le nouvel hôtel de la Bourse. Dès le mois d'octobre suivant,

les commerçants aménageaient les boutiques de leurs foires bisannuelles et les armateurs, riches bourgeois, simples promeneurs, beaux messieurs ou coquettes, attirés par la beauté du décor que limitaient vers le fleuve les deux pavillons de la Place Royale, y fréquentaient sous les Galeries couvertes du nouveau bâtiment.

Bien que les travaux n'aient été officiellement reçus que le 12 février 1755, on peut dire qu'en 1749 ils étaient à peu près complètement terminés. Un point demeurait cependant en suspens : il s'agissait de savoir si pour donner aux réunions quotidiennes du Commerce et aux Foires plus d'espace utilisable l'on couvrirait la Cour intérieure de l'édifice, cour dont l'Hôtel des Fermes, aujourd'hui Hôtel des Douanes donne un exemple.

Dans une lettre du 21 mai 1748, l'Intendant de Tourny demandait à Gabriel d'examiner la question et lui laissait le soin d'en décider sans lui cacher d'ailleurs — et l'on sait ce que signifie un avis de ce genre — qu'il n'approuvait aucunement l'idée d'une telle couverture. Il jugeait, non sans raison, à cette époque où les grandes charpentes en fer et les vastes verrières étaient inconnues, qu'on ne pouvait établir audessus de la grande cour intérieure de la Bourse, une charpente comportant des moyens d'éclairage et d'aération suffisants pour ne pas rendre inhabitables les galeries du rez-dechaussée et du premier étage.

On comprend que l'architecte Gabriel ait eu de sérieuses raisons de partager cet avis.

L'idée fut donc abandonnée. Elle ne fut reprise qu'en 1802 (et non en 1803 comme l'indique M. Courteault) par Michel Bonfin, fils de François, ingénieur-architecte de la Ville et de la Chambre de Commerce.

Le 14 nivose an X (4 janvier 1802), nous lisons dans les P. V. de la Commission administrative des revenus de la Bourse que, « sur la proposition faite à la Commission par le

« citoyen Bonfin fils, de faire un plan pour couvrir la cour « de la maison de la Bourse et former des entresols propres « à y établir des bureaux pour les courtiers de Commerce, « la Commission administrative, non seulement invite le « citoyen Bonfin fils à faire les plans, mais encore à les remet- « tre, lorsqu'ils seront achevés, aux archives de la Commis- « sion administrative pour pouvoir y avoir recours dans un « temps plus opportun. »

(*signé* : Brunaud, Chicou-Bourbon, Bounin, Daniel Guestier.)

et le 12 prairial an X (1er juin suivant), « le citoyen Bonfin « fils, d'après la promesse qu'il avait faite à la Commission « dans sa séance du 14 nivôse an X (page 18), a remis sur « le Bureau les plans qu'il a faits tant pour couvrir la Cour « de la Bourse que pour faire des améliorations utiles et pro- « fitables à la Maison ainsi que de lui tracer des moyens « d'exécution.

« La Commission administrative a vu avec satisfaction « le travail du citoyen Bonfin et a remis à une autre séance « de décider, tant sur l'adoption des plans que des moyens « d'exécution, voulant comparer ces plans avec d'autres « qui doivent lui être remis pour même sujet par quelque « autre ingénieur.

« Le citoyen Bonfin ayant le désir de reviser encore ses « plans a prié l'Assemblée de souffrir qu'il les emportât « offrant de les représenter à la première demande de la « Commission, ce qui lui a été accordé.

Peu de jours après, le 26 juin, le Tribunal et le Conseil du Commerce, réunis dans une assemblée spéciale à la demande de la Commission administrative des Revenus de la Bourse, reconnaissaient, à l'unanimité, qu'il convenait de couvrir la Cour de la Bourse, et faisaient confiance à la Commission administrative tant pour l'adoption du plan de Bonfin que pour assurer les voies et moyens d'exécution.

C'est ce qui est relaté dans la délibération spéciale du Conseil du Commerce du 7 messidor an X ci-après.

Conseil du Commerce
de Bordeaux.

Du 7 messidor an 10 (26 juin 1802.)

Couverture de la Cour et Embellissement de la Bourse.

Ont été présents les citoyens : Dubois, Conseiller d'Etat Préfet, Bounin, Brunaud, Portal, Chicou-Bourbon, Desfourniel, Gramont, Guestier, Duclos et Emery, membres du Conseil et du Tribunal de Commerce réunis en assemblée d'après une convocation extraordinaire. Le C[n] Bonfin fils, ingénieur, qui y a été appelé s'étant présenté, a, sur l'invitation qui lui en a été faite par le Président, pris séance à l'extrémité du Bureau.

L'un des Membres a exposé que la Commission administrative des revenus de la Bourse, constamment occupée de projets qui réunissent le double avantage de l'utilité publique et de l'amélioration des revenus de la maison, en a conçu un qui atteignant l'un et l'autre but par le genre d'embellissement qu'elle se propose de donner à la Bourse, la rendrait, d'une part, un monument digne de la réunion des négociants et propre à répondre à la haute idée que les étrangers se font, avec raison, de Bordeaux et de son commerce et opèrerait, de l'autre, un accroissement considérable de ses revenus.

Que ce projet est celui de couvrir la Cour de la Bourse et par des dispositions accessoires d'en utiliser le local; qu'en conséquence, la Commission administrative a invité le C. Bonfin à dresser un plan relatif à ses vues; que ce plan lui ayant été remis ainsi que celui d'un autre artiste qui s'est montré son concurrent, la Commission administrative, honorée de la présence du Conseiller d'Etat Préfet, après avoir comparé et examiné ces plans respectifs et entendu séparément les

deux compétiteurs, a donné la préférence à celui du C. Bonfin et l'a adopté.

Qu'il résulte de ce plan qui indique d'ailleurs les moyens propres à se procurer les fonds nécessaires à son exécution; que moyennant la couverture de la cour et l'établissement de plusieurs bureaux et boutiques, le commerce aura, pour ses opérations, beaucoup plus d'aisance que dans l'état actuel des choses, la maison sera très décorée et embellie et ses revenus considérablement augmentés.

Que quoique le désir dont la commission administrative ne cesse d'être animée de remplir dignement l'objet de son institution fut pour elle un motif suffisant de confiance que ses vues et ses opérations obtiendraient un suffrage plein et entier, néanmoins l'importance de la conception, la grandeur du projet et la somme des dépenses nécessaires à son exécution l'avaient convaincue qu'il était de sa délicatesse de s'étayer d'une approbation préalable du Tribunal et du Conseil de Commerce : qu'en conséquence le plan du C. Bonfin allait être soumis à l'assemblée et par lui développé dans toutes ses parties; ce développement fait, le Conseiller d'Etat Préfet a mis aux voix les questions suivantes :

1° Convient-il de couvrir la cour de la Bourse ?

2° L'Assemblée adopte-t-elle le plan du C. Bonfin ?

3° Quel mode veut-elle déterminer pour se procurer les fonds nécessaires à l'exécution de ce projet et pour en suivre les opérations ?

Sur la première de ces questions, l'assemblée a été unanime pour son affirmative.

Sur les deux autres questions, elle a délibéré aussi à l'unanimité, qu'elle s'en remettait à la Commission administrative, tant pour l'adoption du plan du Cn Bonfin que pour le mode de se procurer les fonds nécessaires à l'exécution du projet et pour la suite des opérations.

Signé : Dubois, Bounin, Brunaud, Portal, Chicou-Bourbon, Emery, Desfourniel, Gramont, Duclos aîné.

III

A l'occasion d'un incendie de la Bourse
1825-1925

Le 17 décembre 1925, vers 18 h. 15, un incendie se déclarait dans les combles de la façade nord du Palais de la Bourse, entre le plafond et le plancher du 4e étage partiellement aménagé dans ces combles.

Au 3e étage, au-dessous du point dans lequel le feu semble avoir pris naissance, un ouvrier travaillait à l'installation du chauffage central. Au 4e, des ouvriers électriciens étaient occupés au montage d'un appareil électrique pour le tirage des plans à la lumière artificielle.

A ce même étage, des employés du port autonome et d'autres ouvriers circulaient pour les besoins de leurs travaux ou de leur service.

Dès que le feu fut découvert on s'efforça de l'éteindre en faisant usage d'appareils extincteurs. Mais les flammes se propageant rapidement entre le plafond et le parquet rempli de matières isolantes mais non incombustibles, leur action fut inefficace, les liquides extincteurs ne pouvant atteindre le foyer d'incendie.

Les pompiers alertés arrivèrent quelques instants plus tard. La mise en batterie des lances fut très difficile à raison de longueur des couloirs dans lesquels durent être déroulés les tuyaux et de l'étroitesse des ouvertures donnant accès sur la toiture intérieure de la Bourse.

Le feu gagnait donc rapidement

Il fallut donner l'ordre d'évacuer la Bourse et la lutte contre le feu commença âpre et dure, aggravée par les dispositions des lieux qui ne permettaient pas aux pompiers d'approcher du point où le feu avait pris.

Le dôme construit en charpente de fer et en matériaux lé-

gers : planches, toiles peintes et plâtres, qui recouvrait alors le grand Hall prit feu à son tour.

Vers 21 h. 30, son couronnement, tout au bord de la lanterne vitrée était en flammes.

Cependant que les pompiers suivaient le feu et l'attaquaient sur les points les plus menacés, les Membres de la Chambre de Commerce, aidés de Membres du Tribunal de Commerce et de quelques notabilités bordelaises, prenaient, dès le début, les mesures nécessaires pour assurer le sauvetage des objets d'art ancien ou moderne qui décoraient les salons de la Chambre : tapisserie des Gobelins, tableaux, marbres, panneaux décoratifs, dessus de portes, etc., etc.

Vers minuit, tout danger semblait conjuré, et malgré une alerte vers 2 h. et demie, les premières pompes pouvaient regagner leurs casernement à 5 h. pendant que les autres noyaient les décombres.

Ce sinistre qui menaça pendant quelques heures l'existence même du bâtiment tout entier n'était pas le premier que subissait le Palais édifié par l'architecte Gabriel.

En effet, presque exactement un siècle avant, cette même aile nord de la Bourse avait subi les atteintes du feu.

Le 26 décembre 1825, vers 3 h. un quart du matin, Marchand, concierge de la Bourse, avertissait M. Antoine Verdié, alors Secrétaire de la Chambre de Commerce de Bordeaux et de la Commission administrative des revenus de la Bourse, qu'un incendie venait de se déclarer dans une des boutiques du rez-de-chaussée dans la Galerie située au nord de la grande salle des réunions.

Immédiatement rendu sur les lieux, M. Verdié prit les mesures de défense nécessaires. Aidé des membres de sa famille et des gens de service de l'Hôtel, il s'attachait à la manœuvre des pompes et portait les premiers secours.

Les dégâts furent importants, cinq boutiques ayant été détruites ou atteintes et l'intensité du feu telle que trois grands

arcs doubleaux et trois voûtes furent, en partie, calcinés. Trois arceaux de la salle de réunion étaient également calcinés et cassés, ainsi que trois autres, correspondant sur le mur du fond de la dite galerie et le mur lui-même.

Les arcs et voûtes voisins souffrirent aussi de la gravité du feu; enfin la portion de balcon au-dessus des trois arceaux était également endommagée.

La déclaration du sinistre fut faite par le dit AntoineVerdié devant M. Gaussens, Juge de Paix, et Eyma, greffier, le lendemain, 27 décembre 1825.

Il ressort de l'enquête effectuée par Abeille Chrétien, commissaire de police, que le feu avait pris naissance dans la boutique portant les nos 21, 22 et 23, dans l'intérieur de la Bourse, au rez-de-chaussée, occupée par un sieur Dupuy, marchand confiseur.

Cette boutique et tout ce qu'elle contenait furent à peu près entièrement consumés.

Celles de MM. Fargues, quincaillier-bijoutier et Beaulot, quincaillier, portant les no 18, 19, 20 et 26, situées des deux côtés de celle incendiée furent également atteintes, mais la plus grande partie des marchandises qu'elles renfermaient put être soustraite aux flammes.

Plusieurs pompes avaient été mises en activité pour combattre ce feu, notamment celles de la Bourse et du Grand Théâtre.

De l'enquête à laquelle procéda le Commissaire de Police pour déterminer les causes de l'incendie, il ressort, avec évidence que le confiseur Dupuy, dans la boutique duquel le feu éclata, avait l'habitude, malgré la défense qui lui avait été faite, de tenir une terrine remplie de charbons ardents pendant la nuit dans son magasin afin d'étuver la marchandise.

Tel avait été le cas, le soir du 25 décembre. Dupuy, aidé

de deux femmes, avait travaillé jusqu'à 8 h. et demie du soir à parer et à arranger ses marchandises pour le jour de l'an.

Les dépenses de réfection s'élevèrent à 29.618 fr. 78 — elles avaient été évaluées par les experts à 33.821 fr. 67.

Dans le cas de l'incendie de 1925, on peut craindre que l'importance du dommage n'atteigne plusieurs millions[1].

1. En fait, l'indemnité de sinistre à la charge des Compagnies d'assurances fut arrêtée par les experts, le 12 août 1926, à 3.128.002 fr. 65, mais à la différence de ce qui se passa en 1825, les travaux de réfection et les améliorations dont la Chambre de commerce de Bordeaux décida la réalisation à la suite de cet incendie ont laissé à sa charge des suppléments de dépense considérables qui, pour la seule part intéressant les locaux occupés par le Port autonome dépassent 400.000 fr. et d'ailleurs ne sont pas encore définitivement chiffrés.

Quelques buttes du Bas-Médoc

par CAMILLE de MENSIGNAC

J'ai l'honneur de soumettre à mes collègues de la S. A. des renseignements complémentaires sur une découverte faite en 1878 par notre ancien membre M. Pouverreau, dans le Bas-Médoc.

Ces renseignements qui m'ont été donnés par lui joints à mes notes personnelles compléteront heureusement les indications bien vagues insérées dans notre Bulletin à cette époque.

Sur la route de Lesparre à Vendays, à 1 km. du lieu dit Le Casteret sont situées plusieurs buttes de terre plantées de pins et de chênes rabougris. C'est à la limite des communes de Queyrac et de Vendays qu'on les rencontre, entre le Castet et le Casteret et à moitié distance de ces deux points.

Au nombre de 18, elles ont été faites par la main de l'homme et établies sans ordre précis. Elles ont de 15 à 30 m. de diamètre et de 2 à 3 m. de hauteur.

Le Casteret est un monticule naturel situé dans la commune de Queyrac, qui a dû servir autrefois de camp retranché comme l'indique son nom, un cours d'eau l'entoure sur une grande partie de son pourtour, du levant au couchant. Le Castet se trouve sur le territoire de Vendays, on découvre encore les traces d'un fossé autour de son emplacement sur lequel existait autrefois, m'a-t-on dit, un château dont les

ruines jonchent le sol en telle quantité qu'il est très difficile de travailler la terre.

Voulant me renseigner un peu sur la nature et la destination de ces buttes, j'ai cru d'abord avoir affaire à des tumuli. Pour m'en convaincre, j'ai fait couper jusqu'au sol les buttes *b*, *c*, *d*, traversées sur le plan par des lignes de points dans le sens des tranchées (N.-S., E.-O.).

Mes travaux furent infructueux, car je n'ai trouvé nulle part aucune espèce de matériaux, ni pierre, ni fer, ni bois. ni le plus petit os, pas le moindre silex, rien que des terres rapportées.

J'ai pensé alors que ces buttes avaient servi aux populations primitives pour mettre leurs habitations à l'abri des eaux, et de l'attaque des animaux, mais dans ce cas, j'aurai dû trouver comme dans les stations préhistoriques des foyers, des charbons, des silex, des ossements et autres matériaux qui dénotent le séjour de l'homme, je n'ai rien vu de tout cela.

Enfin, j'ai supposé en dernier lieu que ces buttes avaient été construites comme travaux de défense pour servir au Casteret ou au Castet ou peut-être à tous deux. Cependant, il n'y a autour aucune trace de fossé, ce qui leur enlève toute similitude avec les forteresses de terre signalées par M. Léo Drouyn dans le Tome Ier du Bulletin de la Société.

Parmi ces trois hypothèses, quelle est la bonne ? la dernière peut-être, car je dois ajouter que dans le Médoc, surtout dans la région des Landes, il n'est pas rare de rencontrer des buttes semblables et quelquefois en grand nombre.

On m'en a signalé une trentaine aux environs de Saint-Laurent et construites dans des conditions analogues, c'est-dire à proximité d'un ancien château en ruines.

Il y en avait 3 ou 4 près du grand Sarnac, village indiqué sur le plan dans la partie du couchant, qui ont été détruites par les propriétaires pour les besoins agricoles.

Il en existe d'autres de même importance, tout près de Vendays.

Plan

Profil type Butte A

Dessin POUTERREAU

BUTTES DE QUEYRAC-VENDAYS (BAS-MÉDOC)

Depuis cette communication, je n'ai plus eu de renseignements sur les buttes du Castet et du Casteret. Les a-t-on conservées ou au contraire, les cultivateurs les ont-ils nivelées je l'ignore, il serait bon si quelqu'un de nos collègues se rendait dans cette région qu'il veuille bien faire une petite, enquête sur place, ce qui permettrait le cas échéant d'ajouter quelques détails aux renseignements de M. Pouverreau.

J'ajoute, pour ceux que la question intéresse que notre ancien collègue M. Em. Maufras a publié une note très complète sur des buttes similaires, sous le titre de : Tertres artificiels répandus en grand nombre dans les landes du Médoc, dans le *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bordeaux et du Sud-Ouest*. Tome III, 1er et 2e fascicules 1886. Son étude qui porte sur la région entre Avensan et Saint-Raphaël présente des déductions semblables aux nôtres.

Note sur le fanion de la 1re légion départementale de la Gironde de 1816 à 1820

par CAMILLE de MENSIGNAC

Grâce à la générosité de Madame Veuve de Tenet le musée municipal d'Armes et d'objets anciens de Bordeaux s'est enrichi, en 1903, du fanion de la 1re légion départementale de la Gironde de 1810 à 1820.

Cet étendard, document précieux pour l''histoire de Bordeaux et de la 1re légion de la Gironde sous la Restauration se compose d'un carré de soie blanche de 0 m 60 de côté. Il porte sur chaque face une magnifique couronne de lauriers, une fleur de lys, une légende et une dédicace, le tout brodé en fil d'or et en relief.

Dans la couronne, inscrite sur cinq lignes, on lit la légende suivante :

LEGION
DEPARTEMENTALE
DE LA GIRONDE
PREMIER
BATAILLON

Dans le bas et en dehors de la couronne figure sur deux lignes la dédicace ci-après :

DONNÉ PAR LA GARDE NATIONALE DE BORDEAUX
LE 12 MARS 1816.

A la suite de la réorganisation, en 1820, de la 1re légion de la Gironde qui devint le 19e de ligne, cette enseigne de guerre devenant inutile, M. le Colonel de Capriol St-Hilaire et MM. les officiers du nouveau régiment d'infanterie décidè rent « que ce fanion serait confié à M. le chef de Bataillon « Pierre de Tenet, pour être suspendu à la voûte de la chapelle « que la famille de cet officier supérieur possède dans la « commune de Gradignan, département de la Gironde ».

Le 19e de ligne était au mois de décembre 1820 en garnison à Perpignan; en 1903 à Brest, et actuellement à Guingamps.

Il est intéressant, croyons-nous, de donner copie de l'ordre que le Baron de Capriol St-Hilaire, colonel du 19e Régiment de ligne transmettait, le 31 décembre 1820, à M. le chef de Bataillon de Tenet pour l'aviser de la décision prise par Messieurs les officiers du 19e de ligne concernant le fanion de la 1re Légion départementale de la Gironde :

« Perpignan le 31 décembre 1820.

« Le Baron de Capriol St-Hilaire, chevalier de l'ordre « Royal et militaire de Saint-Louis, commandeur de celui de « la Légion d'honneur, colonel du 19e régiment de ligne.

« Vu la réorganisation de la 1re Légion de la Gironde, qui « devient 19e de Ligne, et considérant qu'elle ne pourra plus « faire usage du fanion que la garde nationale de Bordeaux « lui a donné le 12 mars 1816.

« Voulant cependant lui donner une destination qui ré- « ponde au prix que le corps y a toujours attaché, et étant « dans l'intention de donner une preuve de l'estime des officiers « du Régiment à M. le chef de Bataillon de Tenet, je déclare « confier en leur nom le dit fanion à cet officier supérieur, « pour être suspendu à la voûte de la chapelle que sa famille « possède dans la commune de Gradignan département de « la Gironde. »

signe : Le Baron St-Hilaire.

Pour copie conforme, *signé* : Le ch. de Tenet.

Voici également copie de la lettre que M. le Chevalier Pierre de Tenet, l'aîné, adressait à Bordeaux le 10 mars 1821, à M. le commandant de la Garde nationale de Bordeaux, lui transmettant copie de la décision prise par M. le Baron de Capriol St-Hilaire, colonel de l'ex-Légion de la Gironde (première) actuellement le 19e de Ligne et MM. les officiers de ce Régiment relative au fanion donné le 12 mars 1816 au premier Bataillon de la garde nationale de Bordeaux :

« Monsieur Le commandant de la Garde Nationale de « Bordeaux.

« j'ai l'honneur de vous transmettre copie d'une décision « prise conjointement par M. le Baron de Capriol St-Hilaire « colonel de l'ex Légion de la Gironde (première) actuellement « 19e de Ligne et MM. Les officiers, relative au fanion que la « garde nationale de Bordeaux avoit donné le 12 mars 1816 « au premier Bataillon que je commandois.

« extrêmement flaté de La confiance et de L'estime de mes « camarades, je serois également honnoré si au nom de la garde « nationale vous approuvé cette décision.

« j'ai l'honneur d'être avec considération

« Monsieur Le Commandant

Votre très humble et très obéissant serviteur et frère,

« *signé* : Le Chr de Tenet.

Bordeaux le 10 mars 1821.

Comme on le voit, par ces deux documents bordelais, M. Pierre de Tenet, l'ainé, dit « le chevalier de Tenet », né à Bordeaux le 19 juin 1764 et mort dans la même ville le 1er février 1831, capitaine des gardes de la Porte, chevalier de la Légion d'honneur et de Saint-Louis, commandait le 1er bataillon de la garde nationale de Bordeaux le 12 mars 1816. Il était officier supérieur sous les ordres du Baron de Capriol Saint-Hilaire, colonel du 19e de ligne (ex-1re légion de la Gi-

ronde), quand le 10 mars 1821, il fut chargé de remettre à son frère Guillaume-Augustin[1], alors chef du 3e bataillon de la garde nationale à pied de Bordeaux, le fanion que la garde nationale de Bordeaux avait donné le 12 mars 1816 à la 1re légion de la Gironde, pour que ce dernier le *fasse suspendre à la voûte* de la chapelle de son château d'Ornon.

Il est resté suspendu à la voûte de cette chapelle particulière jusqu'après la mort de Guillaume-Augustin de Tenet survenue à Bordeaux le 11 août 1872, époque où le château a été vendu.

C'est Madame Veuve Guillaume-Augustin de Tënet, qui a gardé cette précieuse relique bordelaise, et en a fait don, en 1903, au musée municipal d'Armes et d'objets anciens de Bordeaux.

Ce fanion de soie blanche, encadré, est exposé aux yeux du public, depuis cette date, dans une des salles de ce curieux, intéressant et riche musée bordelais.

Quant aux deux documents officiels bordelais qui accompagnent cette petite note, ordre du jour du Baron de Capriol Saint-Hilaire, colonel du 19e de ligne, et la lettre de M. Pierre de Tenet, dit le chevalier de Tenet, adressée au Commandant de la Garde Nationale de Bordeaux, nous en faisons don au Musée du Vieux Bordeaux.

Bordeaux le 9 mars 1924.

1. En ce qui concerne la biographie de Guillaume-Augustin de Tenet, né à Bordeaux le 1er août 1872, consulter Edouard Féret, *Statistique du département de la Gironde*, t. III, première partie, Biographie.

SAINT-ÉMILION

Note et découvertes au Cloître de la Collégiale

par A. BONTEMPS

Dans ma notice sur l'Oratoire de Saint-Emilion, autrement dit chapelle de la Trinité, je mentionne que la petite cité avait été fondée par Saint Emilion au VIIIe siècle. C'est une erreur, et je tiens à la rectifier.

Le capitaine Foureur, notre bien regretté collègue, dans une note parue dans le XXXVème volume de notre société, page 100, indique la présence d'une colonie, dont l'origine serait orientale ou africaine et, qui était établie à Fongaban, à deux cents mètres environ du centre de la ville de Saint-Emilion.

Le passage de cette colonie est attesté par la grande quantité de silex et os travaillés, avec débris de cuisine, trouvées dans une des grottes qui leur servait de refuge, et cela vers la fin de l'âge quaternaire soit 2400 ans avant J. C.

M. O. Bouquey, dans un opuscule daté de 1903 sur Saint-Emilion « des temps Préhistoriques au Xe siècle » fait connaître que la trace des premiers habitants d'Accumbitum plus tard Saint-Emilion, est indiquée par le menhir de Saint-Sulpice de Faleyrens, dénommé Pierrefite et un autre semblable qui devait exister à la place du clocher isolé, au-dessus de l'Eglise monolithe.

Cette Eglise, moins étendue qu'elle ne l'est actuellement

servait de temple à Teutatès le Dieu Mercure des Gaulois.

Les nombreux silex trouvés dans cette ville, permettent d'affirmer qu'il y a eu dans ces lieux, une vie gauloise assez intense.

L'époque romaine est indiquée par les villas, dont nous trouvons de nombreux débris, l'une près de l'ancienne porte Bouqueyre au sud de Saint-Emilion, une autre au Petit-Corbin à Montagne; ou des marbres de valeur y furent trouvés[1].

Tous les vestiges concentrés dans cette région témoignent de l'existence d'une agglomération de citoyens de l'empire des Césars.

Plus tard en l'année 731, au moment de la conquête arabe, où les musulmans soumirent les Wisigoths, Accumbitum n'échappa point à leurs exactions. Ils détruisirent la bourgade et après des excès de toutes sortes plantèrent leurs tentes en dehors de la ville, à l'endroit qui porte encore le nom de Villemourine, propriété de notre regretté collègue M. Passemard, à l'est de cette ville.

C'est à cette époque, entre 732 et 734 que le moine Emilan vint à Accumbitum, il purifia par ses prières et ses actes les atrocités commises par les Musulmans, convertit au christianisme, une grande partie de ceux qui avaient survécu à l'invasion, réorganisa la petite cité et passa aux yeux des contemporains, pour le fondateur de la ville, ce qui à tout prendre, vu les indications données ci-dessus, est bien l'expression de la vérité.

Ceci dit, je reviens, aux fouilles du cloître.

Dans la restauration du cloître de la collégiale, de 1911 à 1920, en plus de la réfection de la charpente, du remplacement des colonnes détruites, du redressement de la façade Ouest, dont la stabilité était fortement compromise, malgré

1. Voir *Bulletin de la Société Archéologique de Bordeaux* Tome XXV.

les deux contreforts placés après coup, nous avons eu a refaire le carrelage.

Comme vous le savez, le cloître actuel, du XIVe siècle, a remplacé celui du XIIe.

Dans la réfection du carrelage, nous avons mis à jour, plusieurs caveaux, renfermant les restes des religieux enterrés sous ces couverts; d'autres doivent exister, mais le manque d'indication à la surface du sol, ne nous ont pas permis de les situer.

Ces caveaux qui servaient de sépulture à plusieurs moines étaient recouverts en partie par de larges dalles funéraires moulurées sur leur pourtour, de deux fortes gorges.

Ces dalles disposées autrefois, pour être vues avaient été enlevées de leurs places primitive pour fermer ces caveaux, et recouvertes ensuite par le pavement en carreaux de terre cuite. Elles mesurent 2 m. 10 de longueur sur 0 m. 72 à la tête et 0 m. 42 au bas, et 0 m. 20 d'épaisseur, la couleur grise de ces pierres et leur dureté indique une provenance éloignée et je serais tout disposé à y voir des laves de l'Auvergne Volvic par exemple.

Le premier caveau trouvé, est dans le côté ouest du cloître partie adossée aux anciens magasins de la communauté et salle des étrangers. Il était placé près de la façade du jardin et parallèlement à cette dernière, à 6 m. de l'angle nord.-ouest, nous n'avons trouvé que des ossements, sans autres indications pour en fixer l'époque. Dans le côté nord, partie adossée à l'église trois caveaux furent mis à jour.

Le premier était placé au pied du contrefort ouest, et perpendiculairement à ce dernier, il mesurait 2 m. 15 de longueur sur 0 m. 65 de largeur et 1 m. 30 de profondeur, rien que des ossements de plusieurs corps.

Le deuxième était placé près du contrefort est, et parallèlement à la façade de l'église, mêmes dimensions que le premier avec de nombreux ossements.

Le troisième caveau, en face du second, mais près de la façade du jardin et parallèlement à celle-ci, avait 2 m. 30 de longueur, 1m. 15 de largeur et 2 m. 45 de profondeur·

Sur les parois nord et sud de ce caveau à 1m. 80 de hauteur, une rangée horizontale de trous, de six centimètres sur deux centimètres de hauteur, indiquait la place de barres de fer méplates, faciles à enlever pour permettre de nouvelles inhumations.

Sur ces barres de fer reposaient des dallottes, fermant ce caveau et recouvertes de terre; le sol actuel du carrelage est à 0m. 65 au-dessus.

Dans ce caveau, nous avons trouvé les ossements de cinq corps, avec des débris d'étoffes de laine et de toile, et des cheveux gris. La partie intéressante se trouve dans la dalle funéraire, sur laquelle était sculpté un moine, grandeur nature, en haut relief.

Ce gisant, ses mains jointes, la tête appuyée sur un coussin et les pieds sur une tablette était vêtu d'un froc, qui l'enveloppait complétement.

Cette dalle a été placée debout, dans la baie qui formait l'entrée de la salle capitulaire : elle a 2 m. 10 de hauteur, sur 0 m. 75 et 0 m. 52 au bas, son épaisseur est de 0 m. 20.

Sur la face de ce cloître, partie adossée au bas droit du transept et à la salle capitulaire un seul caveau fut découvert, il est placé près de la façade du Jardin, parallèlement à cette dernière et à 6 m. 80 de l'angle nord-est, sa couverture était formée de dallottes, recouvertes de terre et du carrelage.

Il renfermait les ossements d'un seul corps, auprès desquels, nous avons trouvé une ampoule en verre, en forme de grenade de neuf centimètres de diamètre sur une hauteur semblable. Cet objet, aux parois minces, comme une feuille de papier, avait deux trous allongés à sa partie supérieure, 1 se brisa en le prenant.

Au milieu des ossements se trouvait une boucle de ceinture en bronze doré de quatre-vingt-deux millimètres de largeur, en parfait état de conservation, elle appartient au XIIIe siècle (pl. IV).

La première partie de cette boucle, l'ardillon, conserve encore l'aspect des traditions mérovingiennes, la deuxième partie est composée d'une plaque décorée et unie, cette dernière repliée, forme charnière et recevait le cuir de la ceinture, une autre plaque rivée à la partie décorée servait de fond au sujet.

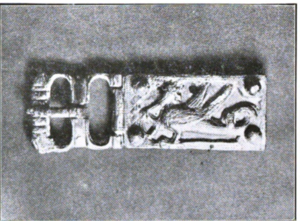
La décoration de cette boucle est composée d'un basilic ailé et couronné très en relief avec corps de saurien, la queue avec dard est retournée en signe de défense. La tête est celle d'un coq, elle est entourée d'un serpent, dont le corps pendant, est saisi par les pattes du dragon, qui cherche à le terrasser.

Cette décoration d'un beau caractère, se trouve dans un cadre à biseau sur la face intérieure, donnant à ce motif ainsi découpé un relief très accentué. Les angles intérieurs du cadre sont arrondis pour donner plus de place à quatre clous à têtes saillantes et décorées, qui rivés sur la plaque inférieure, maintenaient le cuir de la ceinture.

Dans cette partie du cloître, dans une baie fermée, j'ai trouvé un tombeau qui avait été ouvert, il contenait avec les ossements, des débris d'étoffes, un pot en terre cuite grise accompagné de morceaux de charbons.

Ce pot à panse ventrue était brisé, son diamètre est de seize centimètres et sa hauteur de douze centimètres.

La partie sud du cloître adossée aux cuisines et réfectoire de la communauté se trouve garnie d'enfeux, avec deux gisants, un seul caveau fut mis à découvert, près de la façade du Jardin; il renfermait plusieurs corps, mais sans indications permettant d'en déterminer l'âge.



Cliché M. CHARROL

BOUCLE TROUVÉE A SAINT-ÉMILION

Les anciennes fontaines bordelaises

par Th. RICAUD

La Font de l'Or *(suite)*[1]

IV

L'intendant Claude de Tourny et le marquis de Marigny
Proposition du sieur Jouis

Venu dans un moment difficile, le jeune successeur de Louis Urbain Aubert de Tourny avait plus d'un motif de se montrer perplexe. Il n'ignorait rien, en effet, des résistances sans nombre rencontrées par son père et ce, un peu dans tous les milieux[2].

1. Voir *Bull. de la Soc. arch. de Bordeaux*, t. XLI, p. 84-124 et XLII, p. 64 104.

2. « ...Les jurats étaient en lutte ouverte avec l'Intendant, dont ils combattaient systématiquement toutes les initiatives et quiconque était son protégdevenait leur ennemi. Cf. Meaudre de Lapouyade, Les Dirouard, bourgeois et marchands de Bordeaux (*Revue hist. de Bordeaux*, 1929, p. 70).

« ...On lui compte vingt-deux travaux publics dans la ville », écrira le président Barbot. « Il commence tout et n'achève rien... » (A. Grellet-Dumazeau, *La société bordelaise sous Louis XV*, p. 140).

« Il auroit été à souhaiter que cette affaire eût été renvoyée à tout autre qu'à M. de Tourny, car c'est un monsieur qui embrasse beaucoup et ne finit rien... » (extrait d'une lettre du syndic du chapitre St-Seurin au chanoine Lambert envoyé en délégation à Paris (28 juin 1755), Arch. dép., G. 1572).

« C'est une terrible chose que de plaider contre un intendant ; mais c'est une chose bien douce que... de gagner le procès... » (Exclamation du président de Montesquieu chargé de suivre les péripéties de la lutte ouverte entre l'Académie de Bordeaux et Urbain Aubert de Tourny). (Affaire de l'Hôtel légué par Jean-Jacques Bel à cette docte compagnie. Voir A. Grellet-Dumazeau, *ouvr. déjà cité*, p. 141).

« Hanté par ses rêves de transformation, de Tourny allait sans cesse de l'a-

L'attitude nettement réservée prise, dès l'abord à son égard, par le corps municipal[1] jointe aux préoccupations résultant des complications sérieuses venant de l'extérieur[2] vont l'inciter à agir avec autant de mesure que de prudence. Il saura heureusement et sagement s'inspirer, de temps à autre, des conseils de celui dont l'œil ne cessera malgré ses nouvelles fonctions, son éloignement et... les justes raisons d'une sérieuse acrimonie[3] — de se retourner vers la belle et grande généralité de Bordeaux.

Parmi les affaires en suspens et présentant un réel caractère d'urgence figurait celle s'adressant tant à l'insuffisance de la quantité d'eau potable, mise à la disposition de la population qu'au mauvais fonctionnement des fontaines existantes[4]

vant. Mais les projets, à l'accomplissement desquels il voulait attacher son nom laissaient la Cour fort insensible. Qu'est-ce que cela peut faire à Sa Majesté, s'écriera ironiquement M. Trudaine... » Cf. *Mémoires du marquis d'Argenson,* édit. Rathery, t. VIII, p. 257.

1. L'entrée officielle de Claude de Tourny à l'Hôtel de Ville n'eut même lieu que le 10 septembre 1757, c'est-à-dire plusieurs mois après la date de la prise de possession de sa charge.

2. Phases douloureuses de la guerre de Sept ans.

3. « Vous m'avès reproché » — écrivit un jour Aubert de Tourny au ministre comte de St-Florentin — « de vouloir être le maître... Et de qui est-ce que « je veux l'être ?

« Est-ce de mes égaux ou de mes supérieurs; est-ce en matière sur laquelle « je n'aye point juridiction ?

« Voilà le cas où je serais blâmable. C'est de ceux qui, par mon état et par « le leur, me sont subordonnés; à qui j'ay le droit d'ordonner; c'est l'ordre « étably que je cherche à maintenir... sans lequel le bien ne s'opère point et le « mal se fait. C'est pour obliger à pratiquer l'une et à empêcher l'autre. Les « jurats de Bordeaux, en tout ce qui concerne les affaires municipales doivent « reconnaître l'autorité dont le Roy m'a confié l'exercice.

« Je manquerois aux fonctions de ma commission si je laissois contrevenir « à cette autorité, comme ils manquent au devoir de leur état, quand ils y « contreviennent... » Lettre envoyée de Paris, 28 août 1755 (Arch. dép. de la Gir., C. 911).

4. Il n'était pas un citoyen — petit ou grand — qui n'en ressentît les pénibles effets. Ainsi le comte d'Hérouville lui-même au temps où il était gouverneur de la province de Guienne avait eu fortement à pâtir de cet état de choses.

Par le chroniqueur F. Lamontaigne : *Papiers,* nous savons qu'une maladie opiniâtre avait rendu ce personnage languissant. Par le conseiller A. Grellet-Dumazeau, nous en connaissons la véritable cause. Certes d'Hérouville avait été fortement touché de la disgrâce qui l'atteignit en 1757 et à laquelle Aubert de Tourny ne fut pas absolument étranger. Son départ de Bordeaux, en juin de

Une circonstance fortuite[1], assez curieuse, dont nous puisons l'écho — dans une correspondance suivie échangée — au cours de l'automne 1757 — entre l'intendant Claude de Tourny et le marquis de Marigny va faciliter singulièrement la tâche à accomplir de ce côté-là.

Présentement, le frère de Madame de Pompadour se trouve dans tout l'éclat de sa splendeur.

En possession à vingt quatre ans — au lendemain de la mort[2] de Lenormant de Tournehem[3] — du titre si envié de *Directeur ordonnateur général des bâtiments, jardins et manufactures du Roi* — M. de Vandières[4] avait obtenu successivement, grâce aux interventions réitérées de l'intrigante favorite : la capitainerie de Grenoble, une terre près du domaine de Marigny[5] et la charge plus prédominante que jamais, de *secrétaire commandeur des ordres de Sa Majesté*[6].

Au nombre des affaires que « *frérot*[7] » avait à connaître figurait un certain litige, survenu depuis quelques semaines à

cette année-là fut autant pour céder la place à son successeur que pour aller se soigner à Barèges.

Grellet-Dumazeau consigne en effet (p. 171) que la maladie à laquelle fait allusion Lamontaigne provenait de l'absorption de l'eau d'une fontaine — bouchée depuis plusieurs années — que d'Hérouville crut devoir faire ouvrir. « Le liquide altéré par l'oxydation des conduits » — écrit-il — « empoisonna neuf personnes sur les trente qui composaient la maison de M. le Gouverneur et... Mlle Lolotte, elle-même, fut atteinte. »

1. Qu'il nous suffise d'indiquer, que le rendement de la Font de l'Or était tombé de 45 à 8 pouces. Cf. *Mémoire du 4 sept.* 1757 (Arch. de la Gir., C. 1242).

2. Novembre 1751.

3. Père présumé d'Antoinette Poisson, femme Lenormant d'Etioles et future marquise de Pompadour.

4. On sait que le jeune Abel Poisson fut présenté à la Cour sous ce nom-là (1745). Peu après l'obtention de la survivance de Lenormant, M. de Vandières fut envoyé par sa sœur, en Italie pour faire son éducation artistique. L'architecte Soufflot, le dessinateur Cochin, l'abbé Leblanc l'accompagnèrent. C. Ed. et J. de Goncourt, *Madame de Pompadour*, p. 77.

5. Possédé par le sieur François Poisson. La terre acquise par M. de Vandières fut érigée en marquisat au cours de l'année 1754.

6. Année 1756.

7. « Elégant, gracieux, de jolie tournure, avantagé de tous les dehors et ayant de belles façons... le Roi l'aimait, l'admettait à ses soupers, tête à tête avec la marquise de Pompadour. Il l'appelait du nom de *petit frère*. Cf. *Vie privée de Louis XV*, vol. II et de Goncourt, *ouvr. déjà cit.*, p. 75.

Bordeaux. Ce différend, insignifiant en lui-même[1], avait pris — à la suite de circonstances particulières — une ampleur inaccoutumée. En un mot, de Marigny déjà assez timide de nature et quelque peu « dominé par le besoin de se tourmenter... de se rendre malheureux à propos de tout et de rien[1] » paraissait passablement ennuyé de tout ce bruit intempestif.

Il chargea de Tourny d'enquêter et d'examiner la meilleure solution à donner.

Le fils du grand Intendant qui, sans conteste joignait à « un esprit vif et saillant», plus d'une des qualités exigées de tout bon diplomate sut — en administrateur avisé — profiter de l'occasion excellente qui s'offrait à lui, pour complaire au fastueux marquis.

Tout en agissant vite et bien, donnant satisfaction à de Marigny, il exposa, à son tour l'embarras que lui créait l'ancienne et irritante question de la pénurie des fontaines de Bordeaux.

De Tourny rappela que l'une des causes de ce fâcheux état de choses, résidait dans le manque, sur place, d'un technicien véritablement capable de mener à bonne fin les travaux hydrauliques entrevus, ou mis en partie sur pied, dans les derniers mois de l'administration de son prédécesseur.

La mort il est vrai, venait de frapper, coup sûr coup, deux

1. Une saisie avait été exercée d'une façon paraissant tout au moins arbitraire, au préjudice d'un certain sieur Joseph qui, d'ancien cabaretier était présentement chargé de la garde du *dépôt des marbres du Roi*, situé près du port de La Bastide (le terrain avait été acheté aux bénéfices de l'église Ste-Colombe de Bordeaux (19 janvier 1734). Arch. départ. C. 2453.

Le sieur Joseph mis en demeure de payer un impôt pour vente de vin au détail, fait qu'il contestait, s'était refusé de payer. D'où conflit et saisie, puis vente de son mobilier. Le point délicat de cette affaire résidait en ce que l'opération judiciaire susdite s'était effectuée — sans autorisation préalable — dans les locaux mêmes du magasin du Roi — sorte de *sauvetat* — où le poursuivi habitait et ce en raison même du caractère de son emploi. Qu'il nous suffise d'ajouter qu'un second magasin de ce genre se trouvait placé quai Ste-Croix (voir A. Donis, *La Bastide à travers les siècles*, p. 159) et que l'établissement de ces sortes de dépôts fut le résultat des travaux d'une commission qui avait été nommée le 15 nov. 1629 pour la recherche — dans les Pyrénées — des marbres, jaspes, pierres et terres propres au service du Roi. Fr. Marsan, *Revue des Hautes-Pyrénées*, 1928 p. 209-212.

maîtres fontainiers en exercice : Pierre Brion et le fils de l'Ingénieur Pierre Goyer de La Rochette.

Le sieur Etienne Brion, successeur de ce dernier, possédait-il, dans le moment tout au moins, la maîtrise nécessaire en pareille occurrence ?

L'échec de la tentative de 1755 autorise d'élever un certain doute à cet égard.

Le moment d'en appeler en haut lieu, paraissait donc à peu près indispensable. Celui-ci se trouvait du reste, propice à souhait.

De Marigny, dans l'instant, traversait une période d'accalmie. Il résidait au château de Fontainebleau où — au milieu de la Cour — il ne pouvait passer que d'agréables vacances et se trouver ainsi, en excellente humeur.

Claude de Tourny lui a fait un plaisir extrême d'être intervenu directement dans le litige Joseph... d'avoir rabroué prestement le robin trop zélé... d'avoir dédommagé le poursuivi...d'avoir enfin, supprimé ce foyer de discorde et d'inquiétude pour lui.

A son tour, le directeur général des Bâtiments et jardins du Roi, va savoir se montrer des plus aimables envers l'Intendant.

Par voie de conséquence la ville de Bordeaux, en particulier, profitera largement des rapports cordiaux qui ne cesseraient d'exister désormais entre ces deux personnages. Comme premier indice, de son bon vouloir, de Marigny expédia à Claude de Tourny (26 septembre 1757) la consolante missive suivante :

« *Je verray, Monsieur à l'arrivée de la Cour à Versailles si*
« *parmi les fontainiers du Roy, il y en a quelqu'un dont on*
« *puisse se passer actuellement et dont l'habileté réponde à vos*
« *vues.*

« *Dès que mon choix sera fait, je m'empresseray à vous le*
« *marquer afin que vous déterminiez le temps de son départ*
« *pour Bordeaux*

« *J'auray toujours le même plaisir à concourir en ce qui dé-*
« *pendra de moy, à la beauté et à l'utilité des travaux dont vous*
« *décorez cette ville.*

« *J'ay l'honneur d'être, très parfaitement, Monsieur, votre très*
« *humble et très obéissant serviteur.*

Le marquis de Marigny[1]

Quarante huit heures après le départ de la susdite lettre, nouvelle dépêche. Celle-ci est un remerciement non déguisé, pour l'activité déployée par Claude de Tourny dans le démêlé sus mentionné

En voici la teneur :

Fontainebleau le 28 septembre 1757.

« *Je vous suis très obligé, Monsieur, d'avoir bien voulu finir*
« *l'affaire de Joseph, concierge du magasin des marbres, que*
« *je vous avois recommandée...*

« *Vous verrès le même empressement de ma part, à vous pro-*
« *curer un habile fontainier.*

« Ce *sera, un de mes premiers soins, en arrivant à Versailles,*
« *comme j'ay eu l'honneur de vous le mander par mes précéden-*
« *tes.*

« *J'ay celui d'être...*

Le marquis de Marigny[2]

De Tourny a conquis, d'un seul coup, ce puissant du jour Un tel atout va être pour le jeune intendant un appoint de premier ordre, qu'il saura, du reste, habilement utiliser.

Par courrier, il répond à la première missive du marquis de Marigny :

« A Bordeaux ce 1er octobre 1757 »

« *J'auray l'honneur, Monsieur, de vous marquer — comme*
« *vous me le permettez — le temps que le fontainier, que*
« *vous aurez choisi pour Bordeaux, devra partir.*

1. Arch. dép. de la Gir., C. 1241, orig.
2. Arch. dép., C. 1241, orig.

« En attendant agréez, je vous prie, que je vous remercie de « tout ce que vous me témoignez vouloir bien faire à ce sujet.

« J'ay l'honneur d'être, avec un respectueux attachement, « Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

de Tourny[1]

Quelques jours après, nouvel envoi. Celui-ci est relatif à la seconde missive reçue du même personnage. Les termes sont brefs, mais excellemment pesés.

« A Bordeaux ce 7 octobre 1757

« Je suis, Monsieur, infiniment sensible à la bonté que vous « avez eue de marquer, qu'à votre arrivée à Versailles, vous vous « employeriez à procurer à la ville de Bordeaux, un habile « fontainier.

« J'ay tout lieu de croire, que quelqu'un de votre choix ne « pourra que répondre parfaitement au succès que la Ville at- « tend de sa capacité.

« Elle vous sera aussy bien que moy, obligée.

« J'ay l'honneur d'être...

de Tourny[2]

A l'encontre de ce qui se produit assez couramment, tout cet échange de style épistolaire ne se borna point à l'expression de sentiments intimes, autrement dit, à de pures formules de politesse agrémentées d'eau bénite de cour.

Quelques jours d'attente suffiront pour démontrer le bien fondé des promesses précédemment formulées.

De Marigny a poussé la complaisance jusqu'à rechercher lui-même l'artisan susceptible, tant par son talent que par sa conscience professionnelle, de vaincre les difficultés relatives au service de distribution d'eau de consommation à Bordeaux.

En attendant la venue du technicien escompté, un travail-

1. *Ibid.*, copie.
2. *Ibid.*, copie.

leur s'occupe, ici sur place, de la mise au point d'un appareil élévatoire, susceptible d'apporter une amélioration appréciable dans la situation présente.

A la date du 13 octobre 1757 l'auteur, se décide à remettre l'exposé général de son invention[1]. Il s'agit d'une machine simple[2], d'un coût très modique[3], à actionner — en principe — par la traction humaine.

Le but poursuivi est le même que celui de la proposition Stephens : élévation, dans un réservoir, des eaux de la Font de l'Or.

Toutefois l'opération, se montre sur une échelle plus restreinte :

a) disparition de la partie du projet ayant trait à la distribution d'eau au domicile d'un certain nombre de particuliers ;

b) installation, réduite à la pose de quelques prises d'eau supplémentaires pour l'usage du public ;

c) diminution de l'importance des ouvrages s'adressant au réservoir. La communication est présentée sur le voile de l'anonymat. Cependant, le nom de l'inventeur — auquel un véritable intérêt est porté — ne va pas tarder à se trouver dévoilé et ce grâce à l'indiscrétion de l'un de ses admirateurs enthousiastes.

Celui-ci s'est en effet, adressé à la Jurade, dans les termes suivants :

« *Le sieur Jouis*[4] *a fait une petite machine, pour l'élévation des eaux... quy est d'autant plus admirable, qu'elle est simple et d'un modique prix.* Elle *élèvera l'eau à telle hauteur qu'on* « *puisse le désirer;... le mouvement sera de vingt quatre heures,*

1. Arch. mun., DD. 28, copie.
2. L'appareil proposé comportait deux corps de pompe mesurant chacun 27 pieds de long, confectionnés par le maître poulieur Guitet.
3. 935 livres 10 sols. Arch. dép., C. 1242.
4. Chef de la lignée dont le nom sera intimement lié, durant plus d'un siècle, à la distribution des eaux de la Font de l'Or.

comme celui d'une horloge et aussi facile à monter... Elle pompera toute l'eau fournie par la source... et ne coûtera — une fois mise en place que 2.200 à 2.500 *livres...* » « *Quant à sa dépense* », déclare le correspondant de Jouis « elle *ne saurait con-* « *sister tous les ans, en trente livres*[1] ». La ville de Bordeaux semblait se trouver en présence d'un appareil idéal à tous les points de vue. Toutes ces assurances ainsi que d'autres inutiles à rappeler ici méritaient néanmoins d'être examinées d'assez près. Ce sera l'œuvre de demain.

Par ailleurs, les pourparlers entamés entre l'Intendant et le marquis de Marigny, se poursuivent normalement.

De Paris, part le 30 octobre 1757, la missive suivante à l'adresse de Claude de Tourny. Son contenu présente des précisions d'un heureux augure.

« *J'ay reçeu Monsieur* » — consigne l'expéditeur — « *la let-* « *tre que vous m'avès fait l'honneur de m'écrire le* 7 *de ce mois...* « *J'avois déjà fait faire des perquisitions, depuis mon retour à* « *Versailles, pour vous procurer un habile homme qu'y puisse,* « *diriger la conduite des eaux des fontaines que la ville de Bor-* « *deaux se propose de faire...*

« *J'en ay choisi un quy se nomme Lucas*[2], *très versé dans ce* « *genre, dont la réputation est établie et connue chès le Roy et* « *dont le fils ainé*[3], *elleve de son père, est aussy versé que luy dans cet art...*

« *Les habitants de la ville de Rheims, le demandèrent il y a* « *cinq ans*[4] *pour les fontaines qu'ils ont fait faire dans cette* « *ville.*

« *Toute satisfaction leur fut donnée... Il ne s'est pas trouvé* « *une seule faute contre les règles de l'art. Le procès-verbal*

1. Arch. mun., DD, 28.
2. Jean-Baptiste, maître plombier-fontainier ordinaire du Roi, demeurant rue du Vieux-Louvre, à Paris.
3. Antoine, *ibid.*
4. Au cours de l'année 1752.

« *...que je me suis fait présenter, en fait foy*[1]*... Le sieur Lucas* « *fils*[2], *se tiendra prêt à partir — pour se rendre à Bordeaux —* « *le jour que vous voudrès bien me marquer... C'est un homme* « *aisé, et en état de répondre à ses engagemens...* »

« *Je serai ravi, que vous, Monsieur, et la ville de Bordeaux,* « *ayès lieu d'être contents de ses ouvrages et d'avoir pu, en vous* « *le procurant, contribuer à la décoration de cette ville.*

« *J'ay l'honneur d'être*, etc.

Le marquis de Marigny[3].

Quelques jours suffirent, pour préparer les bases d'un accord qui devint définitif, le 19 novembre de cette même année.

Mandé aussitôt auprès de son haut protecteur, Antoine Lucas fut avisé de faire ses préparatifs de départ pour la capitale de la Guienne. Se trouvant prêt à quitter Paris, de Marigny lui remit les deux pièces suivantes, à l'adresse de l'intendant Claude de Tourny.

Le premier document est ainsi libellé :

1. Voici un passage de cette intéressante pièce : « Nous vous félicitons, Mon-« sieur, sur la réception de vos ouvrages (de Reims), qui s'est faitte,en notre « présence, par Monsieur Sirebeau, directeur des fontaines de la ville de Paris « (17 octobre 1757)... Nous avons vu, avec satisfaction, qu'ils sont bien faits « et solides. Nous avons donné une pleine et entière décharge de la garantie» « à monsieur votre fils. Comme fondé de notre procuration il a reçu, en la mê-« me qualité, les 5.000 livres quy vous étoient redeues... Nous avons tout lieu « de croire qu'il est parti fort content de nous...

« Si les travaux du Roy ne vous avoient pas retenu au château de St-Hubert, « nous aurions été charmés de vous voir et de vous donner des preuves du sin-« cère attachement avec lesquels nous sommes...

Signé : Les lieutenants, gens du Conseil et échevins de la ville de Rheims, Coquebert d'Origny, Malet, Coquebert de Mutry, Maillefer sindic... (Arch. mun. DD. 28).

2. Le sieur Jean-Baptiste Lucas (père d'Antoine) était retenu, dans le moment, par des travaux qu'il effectuait au pavillon de chasse royal, dit de St-Hubert (voir note 1), que Louis XV faisait construire, pour Mme de Pompadour, dans les environs de Rambouillet. Le sculpteur Falconnet y était luimême occupé pour l'achèvement du motif : *La célèbre chasse aux canards.* (Nous tenons ce dernier renseignement de M. G. Loirette, archiviste du dép. de la Gironde.)

« *A Versailles, le 11 décembre 1757.*

« *J'ay receu, Monsieur, la lettre que vous m'avès fait l'hon-*
« *neur de m'écrire le 19 du mois passé; et je viens d'en remettre*
« *une au sieur Lucas, qu'il aura celuy de vous présenter de ma*
« *part.*

« *Je lui ay donné ordre — en même temps — de partir sans*
« *délay et de se rendre incessamment à Bordeaux, après lui*
« *avoir communiqué votre dessein, celuy de messieurs les Jurats*
« *et de tout le corps de ville, sur son séjour et ses honoraires.*

« *Je l'ay même prévenu, qu'il pourroit être occupé près d'un*
« *an dans cette ville. Je saisirai avec le même plaisir, toutes*
« *les occasions quy pourraient se présenter de faire quelque*
« *chose quy vous fût agréable, de même qu'à messieurs les*
« *Jurats et corps de Ville de Bordeaux.*

« *J'ay l'honneur d'être...* »

Le marquis de Marigny[1].

D'un caractère tout autre, le second billet révèle l'estime qu'avait son auteur pour le technicien envoyé auprès de Claude de Tourny.

« A Versailles. (même date que ci-dessus.)

« Le sieur Lucas, Monsieur, porteur de ma présente lettre
« aura l'honneur de vous la présenter luy-même. C'est le
« fontainier que j'ay choisi, pour les ouvrages que vous vous
« proposez de faire à Bordeaux.

« C'est un homme capable de remplir vos vues et celles de
« messieurs les Jurats et corps de Ville.

« Il est fils et elleve d'un père riche et habile dans cet art.
« Je le recommande à vos bontés, espérant que vous serez
« content de ses ouvrages et de sa conduitte.

« J'ay l'honneur d'être...

Le marquis de Marigny[2].

1. Arch. dép. de la 41.,2r1Gg.., roiiC
2. *Ibid.*

V.

Les projets d'Antoine Lucas, maître plombier-fontainier de Louis XV. Offre d'Etienne Brion, maître fontainier de la ville de Bordeaux.
Traité entre la Jurade et le sieur Antoine Lucas.

Dès son arrivée en notre ville le sieur Lucas se livra aux études préliminaires que comportait une entreprise de pareille envergure. Nous le rencontrons, au cours de ce même mois de décembre 1757, jaugeant la Font de l'Or.

D'après ses calculs, le débit de cette source surpasserait d'un tiers les chiffres admis jusqu'à ce jour[1].

De son côté, Claude de Tourny s'occupe d'une façon particulière de la question des conduites. Il ne reprendra pas cependant la conversation avec le maître de forges de Laulanié que nous avons trouvé être en relations suivies tant avec Aubert de Tourny qu'avec un autre personnage en vue : Léonard Jean-Baptiste Bertin[2]... ami du grand Intendant intendant lui-même — d'abord dans le Roussillon, puis à Lyon — maître de céans du château de Bourdeilles[3] en at-

1. 60 pouces au lieu de 45. Le jaugeage présent avait été toutefois effectué en pleine période d'humidité.

2. Petit-fils de Jean Bertin I, l'un des neuf maîtres de forges du Périgord et de l'Angoumois qui furent mandatés pour approvisionner en canons l'expédition maritime dirigée — en 1697 — par le chevalier Pointis, contre le port espagnol de Carthagène dans les Antilles. Cf. note de M. le comte A. de St-Saud insérée dans la substantielle étude de M. G. Bussière : Henri Bertin et sa famille (*Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. XXXII, p. 396, note 1).

Fils de Jean Bertin II, conseiller du Roi au Parlement de Bordeaux, trésorier particulier des Invalides de la Marine du port et amirauté de Bordeaux, fondeur de canons, etc., etc. Jean Bertin II mourut le 16 août 1716, nanti du titre de seigneur de Bacalan, dans le « bon hôtel avec dépendances situé aux portes de la ville de Bordeaux », dont il avait fait l'acquisition peu de temps avant son décès (*Bull. Soc. Arch. du Périgord*, *ibid.*, p. 405).

3. Acheté par Jean Bertin II qui s'intitulait : chevalier, comte de Bourdeilles, pre ier baron du Périgord, seigneur de Brantôme, Badefol, Belle-Isle, etc.

tendant de devenir — par la protection de la marquise de Pompadour — ministre secrétaire d'Etat[1].

C'est avec un autre gros industriel du Périgord, le sieur Segonzac[2], appartenant à une grande et ancienne famille que Claude de Tourny se met en rapport.

La fourniture du moment se résume du reste à peu de chose : quelques toises de tuyaux en fer nécessaires au puisage et à l'élévation des eaux de la Font-de-l'Or et éventuellement au captage d'une partie de celles de Figuereau[3].

Des différentes missives échangées à cette occasion, nous ne retiendrons que celle portant la date du 21 février 1758 :

« *J'ay reçeu, Monsieur* » — écrit Segonzac à de Tourny — « *la lettre que vous m'avès fait l'honneur de m'écrire du* 15 *cou-* « *rant... avec le plan, proportion, dimention des tuyaux que* « *vous me demandès... au nombre de dix pour la fontaine de* « *Lord...* »

Quoique peu enthousiaste d'une commande aussi minime, l'industriel périgourdin tient à donner satisfaction à de Tourny

« *Ce n'est* » — poursuit-il — « *que pour vous faire plaisir* « *uniquement, Monsieur, que j'entreprendray de faire cet ou-* « *vrage... quy ne peut s'exécuter que dans le temps que j'auray* « *le feu au fourneau... ce quy ne sera guère qu'environ le mois* « *de may. Ainsy, vous pouvès les avoir dans tout le mois de* « *juillet sur le port du Moustiers*[4], *ou quelquefois les eaux sont*

1. Voir *Bulletin de la Soc. Hist. et arch. du Périgord*, t. XXXIII, p. 74, la reproduction du portrait de ce personnage (cliché de M. le marquis de Fayolle). Voir aussi, pour de plus amples détails, l'étude de M. G. Bussière, *ouvr. déjà cit.* et le Journal de l'ingénieur Paule Latapie (année 1778) (*Arch. hist. de la Gir.*, t. XXXVIII, p. 455 et suiv.).

2. Membre de la famille de Bardon, barons de Segonzac, dont les terres sont situées (commune de ce nom) au faîte des collines calcaires du Périgord blanc, qui séparent les vallées de l'Isle de celle de la Dronne.

La forge familiale ne se trouvait point dans ces parages, mais en plein Périgord noir, entre Rouffignac et Montignac. Voir même étude, t. XXXIII, p. 404.

3. Une seconde machine — du même type — fut à un moment envisagée pour être placée dans une partie du Jardin public projeté (*Arch. dép. de la Gir.*, C. 1241).

4. Hameau situé, comme l'on sait, sur les bords de la Vézère, commune de Peyzac, devenu célèbre par les nombreux restes de la seconde période paléolithique mis à jour sur divers points de son territoire.

bien basses pour les faire traduire à Bordeaux et où je ne « m'obligeray pas de les faire porter; à mes risques et fortunes, « dans ces temps-là... à moins que les eaux ne fussent naviga- « bles[1]*... L'entreprise n'est pas d'une conséquence bien grande, « si on n'avoit pas autre chose à faire... Mais comme la matière « que j'employeroi servira aussi à faire des canons*[2]*, je n'en « demande du quintal, que sur le pied que les petits canons vaudront à Bordeaux... lors de la livraison... »*

La fin de la présente missive est particulièrement rassurante pour Claude de Tourny : « Vous pouves être sûr, monsieur, « que lesdits tuyaux seront sur le port du Moustiers (à la date « indiquée précédemment) et que les Duvivés, nos bateliers à Ber- « gerac — quy portent à Bordeaux tous les pavés de la Ville — « pourront les querrir chercher pour lors...

« J'ay l'honneur d'être avec attachement et respect...

« Segonzac »[3]. »

De cette correspondance se dégage nettement le fait qu'un délai minimum de cinq à six mois sera indispensable pour

1. La Vézère notamment n'était navigable (au temps où Latapie écrivit son *Journal*) que « ...jusqu'à Montignac », lieu proche comme nous l'avons vu précédemment de la forge des Segonzac, et ce seulement « dans le temps des fortes eaux ». Cf. *Arch. hist. de la Gir.*, t. XXXVIII, p. 411.

2. Cette industrie était — au XVIIIe siècle — très prospère dans la région. « ...Le Gouvernement, qui fournissait uniquement les vaisseaux, avait autorisé la course, n'exigeant pour le trésor qu'un modeste prélèvement sur le produit net des prix ; le meilleur du butin était réservé aux armateurs et aux comman- ditaires de l'escadre. Ce fut l'âge d'or de la grande flibusterie. Sous la garantie donnée par l'État aux bailleurs de fonds et aux pourvoyeurs d'armes et de provisions », on travaillait à cet armement, dit Pointis dans sa propre rela- tion, sur le pied d'une affaire infaillible, « ne craignant seulement que la paix vînt contrarier ces spéculations... » (G. Bussière, *Bertin et sa famille, Bull. du Périgord, ibid.*, t. XXXII, p. 397).

« Tout moulin portait en principe une forge dans sa force motrice, pourvu que le sol environnant fournît d'autre part la matière première, le minerai et les coupes de chêne et de châtaignier propres à donner à bas prix la meilleure qualité de chauffe » (*ibid.*, p. 394).

D'autres ressources locales et naturelles s'ajoutaient à ce premier avantage : « On tire de chez M. de Leybardie (conseiller vétéran à la Cour des Aides de Bordeaux, propriétaire du château de Longa)... et dans les environs de Mus- sidan, un sable rouge très dense, qui est excellent pour les moules des canons... » (rapport Latapie, *ibid.*, p. 468).

3. Arch. dép. de la Gir., C. 1241, orig.

l'obtention du tuyautage destiné à permettre la mise en marche de l'appareil élévatoire entrevu pour les eaux de la Font de l'Or. D'où nouvelle période de stagnation.

Lucas qui vient de passer un semestre à étudier et à jauger les différentes sources avoisinant la ville et susceptibles d'être captées, a constitué un dossier.

Le 9 mai 1758 il remet un premier projet dont le titre est :

« *Mémoire sur l'élévation des eaux de la fontaine, appelée : la Font de l'Or, par le moyen d'une machine à établir sur le puisard, pratiqué dans l'emplacement, situé sur le port de* Bordeaux[1] ».

« De tous les moyens à employer pour donner de l'eau au public dans tous les quartiers », note l'auteur en débutant, « aucun n'est moins dispendieux, de plus commode, ny de plus prompt à exécuter que celuy, *d'élever par une machine les eaux de la Font de l'Or... dont la qualité et l'abondance sont reconnues depuis l'établissement de la Ville...*[2] »

Nous passons la partie, du travail de Lucas, relative à la description de la source, sujet déjà étudié. Quelques annotations méritent une mention :

a) « La source de la Font de l'Or distribuait autrefois son eau à quatre fontaines situées le long du port[3]... »

b) « La construction de la place Royale en a supprimé deux... »

c) « Les deux fontaines restantes sont submergées par les marées des nouvelles et pleines lunes[4]... »

Rappel est ensuite fait :

1° De l'intention manifestée précédemment - par les Jurats- d'éviter ce dernier inconvénient... par l'élévation des eaux de la Font de l'Or.

1. DD. 28.
2. Jugement bien différent de celui qu'exprimera Bernadau en 1845. Cf. *Viographe, op. déjà cit.*
3. Etablies en 1708 par l'ingénieur Pierre Goyer de La Rochette (*déjà cit.*).
4. Fontaines du pont St-Jean et de la Grave.

2° De l'acquisition - par la Ville - d'un emplacement[1] voisin de la Tour du Courpet[2] destiné à recevoir le réservoir chargé de recueillir les dites eaux «... élevées à une hauteur assez considérable et dans une abondance assez grande pour pouvoir les répandre dans les différents quartiers de la Ville ».

3° De ce que les parties les plus élevées de la cité se trouvent d'un niveau supérieur de 43 pieds aux cannelles de ladite fontaine ».

«Pour faciliter le projet», lit-on ensuite, «il serait à souhaiter que l'on pût se servir des eaux du ruisseau de Ste « Croix... quy vient se jetter dans la Garonne, à deux cents « toises, au-dessus de la Font de l'Or... près une tour de ville, « pareille à celle décritte cy-dessus[3]... »

Réflexion faite, le maître fontainier parisien ne voit pas cette utilisation réellement pratique. Il lui a été en effet signalé :

1° Que le moulin de Ste Croix[4], où l'on pourrait établir la machine, future manque d'eau une partie de l'été;

2° Qu'un arrêt de seize heures par jour est obligatoire dans les périodes de grandes marées;

1. Dimensions : 42 pieds de long sur 39 de large.

2. *Ibid.*, 17 pieds de long sur 14 de large dans œuvre. Les murs de cet ouvrage mesuraient au rez-de-chaussée 6 pieds d'épaisseur. Il avait été acheté au sieur Martin par acte du 18 août 1757.

3. Dite : « de Ste-Croix-devers-la-rivière ».

4. Le *Mémoire* de Lucas contient une description détaillée de cet ouvrage. Voici le résumé des principaux points.

Il existait : deux meules, mesurant chacune cinq pieds deux pouces de diamètre sur quinze pouces d'épaisseur; l'une tournait par le moyen d'une roue horizontale de 3 pieds ½ de diamètre, nantie de huit aubes d'un pied de haut, renfermée dans une cuve de maçonnerie comme celle du moulin Ba acle à Toulouse... Il y avait ordinairement onze pieds d'eau sur le seuil de la banne placée à l'entrée de la trompe qui porte l'eau à ladite roue, laquelle s'élève de 3 pieds ½ de hauteur... La chute d'eau après la roue est de 2 pieds. La chute totale, depuis la superficie de l'eau du ruisseau jusqu'au faîte de l'eau après la roue, atteint 14 pieds environ.

Cet équipage pouvait moudre « cinq sacs de bled par heure, du poids de 170 livres chacun », mais il « n'y a pas assez d'eau pour le faire tourner tout l'été ». Un second équipage où se remarquait une meule horizontale de 5 pieds de diamètre avec huit aubes, « faites en cuillières... comme celles de Provence et du Vivarois... » permettait de moudre « trois sacs de bled par heure... avec minimum de travail de 7 à 8 heures par jour au cours des étés les plus secs... »

3° Que ce même inconvénient se produit aussi en partie, lors des marées ordinaires, où l'indisponibilité journalière varie entre douze et quatorze heures, les roues motrices se trouvant noyées dès la première heure du montant.

En conséquence Antoine Lucas estime, que « mieux vaudrait élever les eaux de la Font de l'Or » et ce par le « moyen d'une machine à cheval[1]... »

Aux inconvénients relatés ci-dessus s'en serait ajouté au moins un autre, vraisemblablement ignoré de l'auteur du présent projet : la résistance certaine qui serait venue de la part des R. P. Bénédictins de Ste Croix, possesseurs séculaires[2] non seulement de ce moulin, affermé à très bon prix et très utile pour le ravitaillement en farine de la population bordelaise[3] mais encore de plusieurs des sources qui grossissaient le cours inférieur de l'Eau Bourde; à l'est celle de *Centujean* ;

A l'ouest celles, *de la Bicoque et du Tombeau*, ces dernières placées à quelques dizaines de toises à peine de la chapelle St Vincent de Lodors[4].

Continuant son exposé, le maître fontainier du Roi sou-

1. « Il faudroit », note l'auteur, « six de ces animaux, dont deux travailleroient alternativement pendant quatre heures de suite... »

2. Dès la fin du XI[e] siècle (1097) fut passée, entre Amanieu de Centujean et l'abbaye de Ste-Croix, une transaction concernant la fontaine dite de Centujean. Cf. *Arch. hist. de la Gir.*, t. XXVII, p. 10.

3. A noter que le moulin de Ste-Croix servait à moudre une partie du blé qui se consommait à Bordeaux, de même que celui du Pont à Barsac (établi sur le Ciron et propriété depuis 1670, des R. P. Chartreux de Bordeaux, Arch. dép., H. 17).

4. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet dans le chapitre que nous avons l'intention de consacrer aux fontaines qui alimentèrent près de deux siècles, l'important établissement de la Manufacture connu au XIX[e] siècle sous le nom d'hospice des Enfants Trouvés. Nous nous bornerons, pour l'instant, à signaler que l'ingénieur du Roi Pierre de Goyer, sieur de la Rochette « habitant d'ordinaire la ville d'Agen » se trouvait logé en juillet 1701 « chès l'hoste où est pour enseigne: *Villeneuve* rue de la Fusterie, paroisse St-Michel », il préparait alors les conditions possibles de l'amenée d'une partie des eaux des sources de St-Vincent de Lodors.

Le contrat d'exécution de ce travail — le premier exécuté par de la Rochette à Bordeaux — fut signé le 11 juillet de cette même année par devant M[e] Dufau, notaire royal (*Arch. hosp. de la Gir.*, E. 1).

ligne « que l'intérêt public semble exiger que les eaux soyent, entièrement... ou du moins en grande partie..., portées jusqu'à l'Hôtel de Ville... dont le sol le plus élevé - pris entre les bornes, vis-à-vis le collège des Jésuites[1] se trouve être supérieur... de 34 pieds aux cannelles de la Font de l'Or[2].

« On pourroit », est-il encore noté, « construire, en cet endroit un réservoir, capable d'entretenir les fontaines publiques, pendant trois ou quatre heures... au cas d'interruption de la machine pour réparations urgentes.

Revenant sur une idée déjà émise par l'ingénieur anglais Stephens, le sieur Lucas poursuit : « Les eaux contenues dans ce réservoir seroient d'un prompt secours dans les incendies[3]... quy pourroient survenir soit dans l'intérieur dudit Hôtel de Ville...où l'on se propose de renfermer la Salle de spectacle[4]... soit, dans les différents quartiers de la cité... »

1. Grand Lycée actuel.

2. Mention est faite que ce point est d'un niveau plus bas : 6 à 7 pieds que les parties hautes de la ville (environs des portes Dauphine et Dijeaux).

3. Depuis quelques années les pouvoirs publics commençaient un peu partout à remédier à un état de choses des plus fâcheux. Ainsi, aux environs de 1739 il n'y avait guère que deux pays où la lutte contre le feu se trouvait organisée méthodiquement : les Pays-Bas et l'Alsace. « Il y a dans chaque paroisse de ces régions note Belidor, *ouvr. déjà cit.*, t. II, liv. III, chap. V, p. 187, une maison où l'on renferme plusieurs pompes avec un grand nombre de seaux de cuir... d'échelles, de crocs de fer, de cuves, etc.

Des seaux sont également déposés dans les différents quartiers des villes, principalement dans les maisons des magistrats où ces ustensiles sont accrochés aux planchers des vestibules, comme une marque d'honneur. A Strasbourg, poursuit le même auteur, demeurent dans chaque quartiers des officiers chargés de la direction des manœuvres. Les premiers arrivés sur les lieux du sinistre reçoivent une récompense proportionnée à leur tour d'arrivée. Le dernier est — sauf excuse légitime — frappé d'une amende qui constitue une partie de la récompense offerte aux plus diligents. Dès que le feu se déclare, le guetteur sonne le tocsin. La nuit, il expose un flambeau allumé, en dehors du beffroi, du côté où se trouve l'incendie. Le jour il agite un drapeau rouge.

Belidor note encore que dès l'annonce d'un sinistre les religieux des quatre ordres mendiants (de Strasbourg) : Augustins, Carmes, Dominicains, Franciscains partaient, munis des seaux déposés dans leurs monastères ou qu'ils recueillaient en cours de route, puis ils se mettaient à combattre le fléau.

Il semble que les premières pompes à incendie utilisées à Bordeaux venaient d'Angleterre. Le 7 juillet 1759 plusieurs de ces engins furent acquis par la ville ainsi que huit cents seaux (*Reg. de corresp. de la Jurade*, p. 105).

4. La précédente, sise dans une des dépendances de l'Hôtel de l'Intendance avait été détruite dans l'incendie du 28 décembre 1755.

Après l'énoncé des possibilités de lavage des ruisseaux des rues, environnant les futures fontaines, et des mesures à prendre dans les moments de gelée, des conseils sont fournis :

a) sur « la quantité d'eau qu'il faudroit que cette machine élevât... pour satisfaire à la dépense des fontaines[1]... »;

b) sur « la hauteur à donner au réservoir[2]... ».

Cinq semaines plus tard (14 juin), Antoine Lucas remit à l'Intendant un nouveau *Mémoire*, intitulé: « *Projet pour l'établissement de douze fontaines dans la ville de Bordeaux et de deux autres, dans la faubourg du Chartron*[3]... ».

Dans ce deuxième document, plus étendu et surtout plus précis que le précédent, l'auteur — probablement assez inquiet des atermoiements constants au milieu desquels il évolue depuis près de huit mois — juge utile de faire état des circonstances qui l'ont amené à Bordeaux.

Imbu du désir de « vouloir bien remplir tant les vues de l'Intendant que celles de Messieurs les Jurats...». Lucas souligne qu'il « avoit pensé un instant reprendre les opérations tentées jadis par l'architecte Jacques Gabriel, « une partie des eaux des sources de Mérignac, se trouvant déjà rassemblées dans un regard[4] construit sur les terres de M. de Bourran... »

A cet effet, le maître fontainier parisien rapporte le résultat du jaugeage qu'il a effectué dans le courant du mois de janvier 1758. Quoique meilleur[5] que ceux précédemment prati-

1. La moitié du produit constaté au cours de l'expérience de jaugeage du 28 décembre 1757, soit 30 pouces, aurait été dirigé vers ce point de la ville.

2. Le fond de cet ouvrage aurait été placé à 15 pieds au-dessus du sol des Fossés de l'Hôtel de Ville.

3. On lit en marge : Collationné sur la minute envoyée à Paris à M. Thibaut (procureur-syndic de la ville) le 9 may 1758 (Arch. mun., DD. 28).

4. « ...avec amorce d'une conduite en tuyaux de grès, de 6 pouces de diamètre », interrompue à peu de distance du susdit regard.

5. « ...le seul acquedue quy se descharge dans le réservoir de chès M. Lemoyne a donné 24 pouces d'eau... sans y comprendre les 8 autres que peuvent donner les sources de chez M. Maignol et de chez les R. P. Jésuites... faciles à joindre aux précédentes ».

Sous le Second Empire — par suite du mauvais état de sa conduite — la source dite de Mérignac au village de Labatut ne donnait plus que 8 litres par minute.

qués, l'insuffisance du débit de ces différentes sources, apparaît à ses yeux. Dans ces conditions, il ne croit pas que celles-ci puissent « *suffire à la dépense des quatorze fontaine..... que l'on se propose d'établir.* N'ignorant point que la reprise ce la tentative de 1755, comptait des partisans à la fois opiniâtres et influents, Lucas donne aussi son avis sur la possibilité d'utiliser la source des Carmes (village d'Artiguemale), où il a trouvé un produit de 34 pouces fontainiers.

Cette quantité d'eau suffiroit pour entretenir, en tous temps, les fontaines quy se trouveroient placées dans les parties basses de la ville... tandis que les eaux de Mérignac, se répandroient dans les parties hautes de la cité... ».

Cette déclaration faite, un coup d'œil d'ensemble est jeté : « *Si l'un joignoit à l'exécution de ce projet, le rétablissement de la conduite quy porte les eaux d'Arlac et du Tondut, à la place St Projet, il n'est pas douteux que ces différentes sources pouvant donner 40 pouces, dans les étés les plus secs... la Ville, jouiroit ainsy d'une abondance assez grande pour augmenter ses fontaines jusqu'au nombre de dix-huit ou vingt* ». Une restriction s'impose toutefois à son esprit : « ... Il convient de tenir compte de la grande distance des lieux » et par déduction «... de la dépense à envisager, pour conduire les seules eaux de Mérignac dans un terrain aussi inégal que celui où l'on se trouve obligé de les faire passer... et *où l'on auroit à soutenir une colonne d'eau, de douze, vingt et même trente pieds de hauteur, dans certains endroits... objets capables de renouveler aujourd'huy, les obstacles quy se sont déjà opposé à la réussite de ce projet* » qui — ajoute Lucas — (mérite cependant beaucoup d'attention[1]... ».

Des pourparlers s'engagèrent entre la ville de Bordeaux et la commune de Mérignac (1873) pour la cession de ce point d'eau peu important.

1. En dehors des difficultés d'ordre matériel que rencontra dès l'abord l'ingénieur de St-Pierre, adjoint de Jacques Gabriel, d'autres, relevant de la justice, s'élevèrent ensuite. Dès le mois d'août 1732, l'avocat Lemoine réclama une indemnité pour une jouissance du moulin qu'il possédait auprès du réservoir

En résumé, aucun parti pris ne se présente. Mais l'auteur doute d'être plus heureux que ses devanciers.

Aussi après avoir déclaré « que les moyens naturels susceptibles d'être employés, pour se procurer des eaux de consommation sont toujours préférables à ceux que l'art peut y substituer ». Lucas décide « de ne point s'arrêter davantage sur les possibilités d'amenée... des sources éloignées de la Ville » se réservant, de traiter cette question dans un mémoire particulier si du moins les autorités lui en manifestent le désir.

Quoique nouveau venu, le maître fontainier du Roi, n'a pas tardé à se rendre assez aisément compte du véritable état de la situation financière de la Ville, où de trop nombreuses exemptions portaient un préjudice énorme au rendement normal des multiples taxes en vigueur[1].

construit sur ses terres. Le 21 octobre les Jurats, reconnaissant le bien fondé de la susdite requête, offrirent un dédommagement; jugé insuffisant, un procès s'ouvrit. Vingt-quatre ans après, l'action intentée durait encore. Par un état des lieux dressé le 14 mai 1756, l'on sait que toutes les eaux ramassées à la source du sieur Pierre Lemoine... « où il a été bâty un grand réservoir... » s'écoulaient par la grande conduite, amorcée d'abord à une fontaine publique (au village de Labatut) « ...où il a été laissé... en passant un pouce d'eau » puis « à un réservoir, bâty dans le vignoble du suppliant... où on a placé un petit robinet de 6 lignes et de là chez le sieur de Bourran... », qu'enfin les eaux inutilisées « finissoient par se perdre dans la plaine appelée l'Allemagne » où elles grossissaient celles de la Devèze.

Lemoine qui dans sa requête se déclare père de onze enfants, demandait en somme : le rétablissement de son moulin et le complément de l'indemnité à lui promise, soit 3.500 livres sur les 8.000 qui lui avaient été accordées. La propriété de l'avocat Lemoine paraît se rapporter à celle, connue de nos jours sous le nom de château Fontcastel, voisin lui-même du domaine dit de Fontainieu où sourdent aussi d'excellentes sources.

1. « Les impôts bordelais » — note M. J. Benzacar : *Eclaircissements sur les finances de Bordeaux au XVIIIe siècle*, p. 6 — « avaient une double origine :

1° la *coutume*; 2° le *droit écrit*.

« Jusqu'au XVIIe siècle, seule la *coutume* servit de titre aux droits patrimoniaux, lesquels pouvaient se diviser en cinq catégories :

a) *droits sur le domaine* (perçus à l'occasion du plaçage; *ib.* des fruits, herbages, etc., recueillis par des tiers, sur le domaine de la ville;

b) *droits seigneuriaux* : sur le comté d'Ornon, la baronnie de Veyrins, la paroisse de Gradignan, la prévoté d'Eysines et l'Entre-deux-Mers; droits de lods et ventes de mayade;

c) *impôts proprement dits* : ancien droit des échats, de marque du toulousan pour franc, des lias, du pied fourché, de vingt sols sur les charretiers et bouviers, de douze sols sur chaque tavernier, du liard pour pipe de blé transporté sur la Garonne, du trei·ain du pain; du toulousan pour saumade du poisson frais, sur le bois de chauffage, etc;

De ce fait, malgré l'augmentation constante du produit des droits sur le *domaine de la ville*; de ceux dits : *seigneuriaux*; du *rendement croissant des cinq grosses* fermes[1]; de *celui des seize petites*[2]; *des ressources provenant de la Régie de la ville*[3] etc. etc., les Jurats se trouvaient toujours à court d'argent.

Par ailleurs, du côté de l'initiative privée, par exemple, il n'y avait malgré l'opulence régnant dans certains milieux, qu'une indifférence quasi complète et de ce fait fort peu de chose à espérer.

Dans ces conditions, une seule solution semble s'offrir à Lucas : diminuer sensiblement l'importance du plan général qu'il avait primitivement entrevu.

D'un caractère souple, il se rallie sans hésitation à cette manière d'agir.

Ecoutons-le :

« Pour entrer, autant qu'il est possible, dans les vues d'éco-
« nomie, sans préjudicier à la stabilité ny à la solidité des
« fontaines, que l'on se propose d'établir, *il est un moyen*
« beaucoup moins dispendieux... par lequel on pourra, se
« procurer une quantité d'eau, suffisante pour la dépense
« desdites fontaines... soit que l'on veuille en laisser couler

d) *taxes de police* : produit des amendes infligées par la Jurade;

e) *taxes monopoles* : droits d'encans, droit des mesures du pont St-Jean, de délestage, d'échouage, etc.

« Avec le XVIIe siècle », écrit le même auteur, « commence l'ère du *droit fis-*
« *cal*. La Jurade, l'Intendant, le Contrôleur général des finances, l'Assemblée
« des Cent-trente, le Conseil du Roi, le Parlement et la Cour des Aides, tels
« étaient les organes qui participaient — tout au moins théoriquement — à
« la discussion, à la promulgation et à l'exécution des lois des octrois anciens
« et nouveaux : *octrois anciens*, c'est-à-dire relèvements d'un droit patrimo-
« nial; *octrois nouveaux*, c'est-à-dire taxes créées au XVIIe siècle... », *ibid.*, p. 6.

1. *Pied fourché*, *aventures*, *échats*, *grains* et *poissons salés*, *lias*.

2. Droit de bigueyrieu :

a) Sur les places du Marché;

b) Sur les bancs à vendre la morue;

c) Encans;

d) Droits sur les mesures du pont St-Jean, sur les taverniers et charretiers, sur le bois de chauffage, etc.

3. Voir J. Benzacar, *Eclaircissements sur les finances de Bordeaux*, ouvr. déjà cit., p. 77.

« l'eau sans interruption... soit que l'on désire y mettre des « clapets à repoussoir, pour ne s'en servir qu'au besoin... ».

Ce « moyen », chacun le devine, consistait à se retourner purement et simplement vers la Font de l'Or, dont les améliorations — réalisées à la suite de la délibération du 17 avril 1748 — rendaient de réels services à la Marine et également aux habitants de son entourage immédiat[1].

Lucas souligne, dans son nouveau *Mémoire*, que l'« on s'étoit aussi proposé » — au cours de l'été de l'année 1757 — « d'élever une partie des eaux de la Font de l'Or... à une certaine hauteur ... afin de pouvoir sans trop de frais et dans un temps relativement court, établir cinq à six fontaines nouvelles... tout le long du port... ».

Tout en retenant l'idée générale de ce programme, le maître plombier du Roi l'élargit quelque peu, divisant l'établissement des fontaines qu'il projette en deux groupes distincts, présentés de la façon suivante :

Première série

a) « ... Au carrefour de la rue du Casse... près le puits public. »

b) « A la pointe des deux ruisseaux de la place du Palais, vis-à-vis la porte Cailhau »;

c) « Au milieu de la place Royale, près du parapet[2] »;

1. Stimulée par Aubert de Tourny, la Jurade reconnaissant enfin la nécessité de faciliter la *mâture* et l'*aiguade des bâtiments de l'Etat et du commerce* avait fait construire en avant de la Font de l'Or un quai présentant une terrasse de onze toises de largeur, ayant à droite et à gauche des murs de soutènement diminuant de hauteur en s'éloignant du fleuve.

La Font de l'Or se trouva quelque peu enterrée. On y descendit désormais par un escalier de 7 à 8 marches. Trois conduits terminés chacun par une cannelle, allaient jusqu'à la Garonne. Les bateaux pouvaient s'approcher et à haute mer puiser l'eau nécessaire à leur provision de bord. Par malheur, un banc de vase qui se forma en ce point de la rade, grandit à tel point que moins d'un quart de siècle après l'établissement de ces travaux, les bateaux ne purent plus s'approcher et force fut de recourir de nouveau au remplissage des tonneaux par le moyen de seaux plongés à la source même. Nous reviendrons sur ce sujet.

2. La nécessité de soutenir les eaux de 6 à 7 pieds au-dessus dudit parapet

d) « Au Marché Royal[1] ».

e) « Au Chartron, sur le quay »; la première un peu au sud du débouché de la rue Raze[2]; l'autre en face la rue Borie.

Deuxième série

b) « Vers l'extrémité de la rue Bouhaut, près des Augustins »;

g) « En face la porte Bery »;

h) « Au coin de l'archevèché en face la rue des Minimes, ou à la maison située en face l'église N.-D. de la Place, attenant au séminaire des Irlandais ».

i) « Sur le parapet quy détermine la place Puy-Paulin, près la maison de M. de Rostan »;

j) « A l'hôtel du Gouvernement »;

k) « ... d° de l'Intendance ».

Pour assurer l'alimentation des fontaines de cette dernière division, l'auteur envisage la construction d'un premier château-d'eau, sur la place du Chaû-Neuf[3] qui aurait reçu le liquide du réservoir à placer dans l'intérieur de l'Hôtel de Ville. La cuvette de distribution devait être soutenue « ... de 15 à 16 pieds[4] au-dessus de la première marche de la Croix de pierre se trouvant à la teste des Fosses des Tanneurs[5]... »

se faisant sentir... afin de pouvoir en porter une partie à la fontaine du Marché Royal et cette élévation pouvant produire un mauvais effet du côté de la place... Lucas émet l'idée de construire un petit bâtiment à la « place du bureau d'entrée... adossé au logement du portier, vis-à-vis l'Hôtel des Fermes ». De ce fait, les fontaines de la place Royale « n'auroient besoin d'être élevées, au-dessus du parapet » que de la hauteur nécessaire « pour en pouvoir porter les eaux aux fontaines du Chartron ».

1. Place du Parlement actuelle.

2. Sur l'emplacement d'une ancienne fontaine existant déjà (en face le n° 34 du quai des Chartrons).

3. Vu l'irrégularité de ce carrefour, l'auteur propose de placer la cuvette de distribution dans l'une des maisons environnantes « que la ville pourroit achepter... et à laquelle on adosseroit la fontaine publique ».

4. Vingt-cinq pouces d'eau environ auroient été dirigés sur ce point.

5. La capacité de cet ouvrage devait pouvoir permettre — en cas d'arrêt de la machine élévatoire — d'entretenir les fontaines susdites durant un minimum de trois heures.

Un deuxième château-d'eau, présentant celui-là, un ensemble décoratif, avec « une forme d'architecture ou de pié d'estal soutenant un vase ou des figures... avec effets d'eau... » devait être édifié aux abords de la porte Bourgogne[1].

La réalisation de ce projet[2], quoique bien moins important que celui envisagé jadis par l'architecte Jacques Gabriel comportait néanmoins des dépenses assez fortes.

Puiser dans la caisse dite : *des maisons démolies*[3] paraissait la seule tactique à employer. Le résultat risquait cependant d'être plus qu'aléatoire.

Des prélèvements sérieux avaient été effectués et ce en

1. C. 1242.

2. En voici un aperçu :

1° Bâtisse de deux châteaux-d'eau;	
2° Bâtisse d'une fontaine place du Marché Royal;	
3° Bâtisse de six autres, dites en cylindre;	
4° Reconstruction de la fontaine « du Chartron », coût ..	8.618 livres.
b) Travaux de charpenterie (au réservoir projeté).....	5.753
c) Travaux de menuiserie de................	300
d) Travaux de vitrerie d°................	60
e) Travaux de serrurerie d°................	2.914
f) Pour les fouilles des terres, remblai, remise en état du pavage aux endroits des conduites nouvelles......	8.077
g) Pour la sculpture des fontaines et le salaire des ouvriers	20.000
h) Pour les ouvrages de cuivre......................	5.912
i) Pour les plombs et soudures nécessaires à l'établissement du réseau des conduites à établir...........	227.187 l. 15 s.
j) Pour la construction de la machine élévatoire, l'achat des 6 chevaux nécessaires à son fonctionnement et leur nourriture pendant 20 ans..................	46.000
Total	325.621 l. 15 s.

3. Créée en 1677, dans le but d'indemniser les nombreux propriétaires dont les immeubles avaient été démolis par ordre de Louis XIV, à la suite de la révolte de 1675.

Celle-ci devait recevoir les nouveaux impôts : doublement des taxes anciennes sauf prélèvement au profit de la ville d'une somme de 20.000 livres à titre de compensation de l'ancien droit des *échats* (vin vendu à pot et à pinte dans Bordeaux) le surplus étant versé partie à la Caisse, partie au compte ordinaire de la ville. Dès le 31 décembre 1732, les expropriés étaient désintéressés. La caisse eût dû être normalement close. Les diverses surcharges qu'elle eut à subir (voir J. Benzacar, *Eclaircissements sur les finances de Bordeaux*, p. 7) furent les motifs d'un maintien presque indéfini. Ses fonds aidèrent en particulier à la construction de la place Royale, à l'édification du Grand-Théâtre, etc.

maintes occasions : pour l'aménagement de la place Royale... pour l'érection de la statue de Louis XV... pour la construction et la décoration de la place Bourgogne... pour l'établissement du jardin public etc... La Jurade décide sur l'heure de restreindre l'ensemble des dernières propositions faites par Lucas qui reçut de nouvelles directives à cet effet.

L'écho fidèle de ces faits se retrouve dans le procès-verbal de la réunion tenue ce même jour, 14 juin 1758, par le corps municipal.

On peut lire : « Il a été arrêté... que l'on se contenteroit de faire un réservoir dans la font du sieur Martin[1]... afin d'élever l'eau (de la Font de l'Or)... à 18 ou 20 pieds... de façon à pouvoir la distribuer[2], par moyen de la machine quy s'y trouve actuellement et ce *le long du port et dans les parties basses de la ville...* »

Le nombre des fontaines à établir se trouve ramené à neuf unités.

Les emplacements proposés sont les suivants :

1°. A la Font de l'Or;

2°. A l'entrée de la rue de la Rousselle (partie sud);

3°. A la pointe des deux ruisseaux de la place du Palais[3];

4°. Dans les arcades de la rue Royale[4];

5°. Près de l'Eglise St Maixans[5].

6°. et 7°. « Aux deux encoignures du quay et de la place Royale[6] »

1. Tour de Courpet ou de Baussac.
2. Appareil du sieur Jouis.
3. Peugue et Devèze.
4. Reprise de l'idée contenue dans le *Rapport* de l'ingénieur Montégut (1750), *doc. déjà cit.*
5. Angle des rues Ste-Catherine et du Parlement. Cet emplacement est présentement occupé par une partie des Magasins de l'Ameublement général.
6. Ces modestes édicules, qui s'aperçoivent dans la *Vue de la ville et du port de Bordeaux* (prise du côté des Salinières), par J. Vernet (XVIII[e] siècle) et dans la gravure de L. Garneray (1820) ayant trait au même sujet, remplaceront les deux beaux groupes en bronze : *la Garonne et la Dordogne*, projetés une première fois par l'architecte Jacques Gabriel (devis du 20 juillet 1729) et dont le sculp-

8°. et 9°. « au Charturon[1] »

A noter, qu'exception faite d'une fontaine à placer dans la rue du Cahernan - à côté de l'église St Maixans.... l'effort présent se porte totalement du côté des quais[2] et ce pour une raison majeure que nous étudierons en détail avant longtemps.

Entre temps, un fait nouveau se présente. Le maître fontainier Brion dépose à la date du 20 juin, c'est-à-dire six jours après les dernières instructions fournies par la Jurade à Lucas un projet qu'il intitule :

« *Mémoire concernant la source des Carmes*[3], *supérieure à la porte d'Albret de 6 pieds et au Marché Royal, de 11 pieds, propre à pouvoir être conduites dans toute l'étendue du port et*

teur Lemoyne exécuta les maquettes, en plâtre, une vingtaine d'années plus tard. Voir P. Courteault, *La place Royale*, p. 356-57 et Arch. dép., C. 1174.

Qu'il nous suffise de rappeler que le sculpteur Lemoyne établit son premier devis en 1751. L'affaire traîna comme l'on sait, en longueur. Un second projet — plus réduit que le précédent (coût 95.000 livres) — prit jour en 1754. Dans ce document Lemoyne rappelle que « la mécanique de la seule statue du Roy, élevée à Rennes (1754) a cousté 71.000 livres... qu'elle n'est même pas remplie derrière... la figure estant dans une niche tandis que les *groupes la Garonne et la Dordogne* destinés pour Bordeaux... seront en ronde-bosse... » (Arch. mun., DD. 28).

Ces deux motifs, qui auraient complété si heureusement la décoration de cette place, ne furent jamais exécutés. On ne peut que le regretter ardemment

1. Aux mêmes points que ceux indiqués dans le projet précédent.

On lit en nota : « En ce qui concerne les deux fontaines prévues pour le faubourg du Chartron, les habitants seront exhortés de faciliter les moyens de la dépense nécessaire... » (C. 1242). L'aveu d'impuissance financière ne saurait être plus formel.

2. Les travaux exécutés par l'ingénieur La Rochette dans la zone de la Garonne (année 1708) : à la Font de l'Or, aux fontaines de la Grave et du Pont St-Jean et à la croix du Chapeau Rouge sont en partie utilisables. Il n'y a guère en effet que la dernière de ces fontaines qui se trouvait totalement hors de service et ce depuis bien des années.

Nous ne parlerons pas présentement de la fontaine monumentale apposée sur le mur du fond de la cour de l'Hôtel des Fermes car :

1° son usage n'était point à vrai dire public (le fait qu'un tuyau traversant ledit mur et permettant aux habitants de la rue de la Vieille-Corderie de s'alimenter à certains moments de la journée n'était qu'une simple tolérance);

2° elle était alimentée non par la Font de l'Or, mais par la source d'Arlac (une conduite spéciale y amenait le liquide pris à la fontaine de la place St-Projet).

3. Le débit moyen était de 32 pouces, s'abaissant d'un tiers au cours des périodes d'été.

chemin faisant, estre distribuée dans différents quartiers de la ville... ce qui deviendroit très avantageux pour le public[1]*...* »

Ce dessein à l'élaboration duquel l'architecte François Bonfin dut vraisemblablement, être mêlé[2] - ne constituait point, à la vérité, une idée nouvelle. Ce n'était, avec quelques modifications de surface, qu'une réplique d'un dessein dû à l'initiative d'Urbain Aubert de Tourny (1752); lequel appliqué par les Jurats, fort à la légère, aboutit à l'échec rapporté ci-dessus.

Incontestablement toute cité aux services publics bien organisés doit notamment tendre a posséder un réseau hydraulique en état de répondre, sans cesse, aux besoins si divers de ses habitants.

Donc pris en lui-même, le projet Brion paraissait se présenter, dès l'abord, comme la manifestation d'un acte non seulement très naturel, mais encore louable en tous points. Cependant l'examen des conditions dans lesquelles ce document fut élaboré et surtout la date même de son dépôt impliquent certaines réserves. Nul dans le monde administratif n'ignorait les conditions de la venue, à Bordeaux, du maître fontainier du Roi, résultant de négociations entamées et poursuivies officiellement durant plusieurs mois et nées de l'impossibilité où se trouvait la Ville de sortir d'une impasse nuisible pour tous.

La tentative malheureuse de 1755 avait créé une juste et forte émotion. Or le *statu quo* durait depuis plus de trois ans. Le sieur Roux — figurant dans les pièces comptables

1. Arch. dép. de la Gir., C. 1242.

2. Au titre de directeur des travaux de la ville. A noter, d'autre part, la liaison ancienne des familles Brion et Bonfin. Ainsi, Pierre Brion, fontainier du Roi et de la ville de Bordeaux (père d'Etienne) comparut, le 29 mars 1738 devant l'intendant Boucher, au nom et comme procureur constitué de François Bonfin père, bourgeois de la ville de Versailles, employé dans les travaux du Roi, lequel se rendait garant pour son fils François, alors adjudicataire des « pavés ponts et chaussées et engravement de la route de poste de Bordeaux à Paris » (Procuration du 29 avril 1734, déposée ès-mains de Me Roberdeau notaire à Bordeaux, acte du 22 déc. 1735, Arch. de la Gir., C. 1175).

de cette entreprise manquée, comme architecte-maçon et réalisateur de la plus grande partie des travaux exécutés — ne fut guère autre chose qu'un simple sous-ordre.

Que les véritables responsables aient d'abord résisté. Qu'ils aient ensuite essayé de relever leur prestige professionnel assez atteint du moins en cette matière[1] il n'y a rien d'extraordinaire à cela.

Néanmoins le moment choisi, semblait tout au moins inopportun. Antoine Lucas travaillait depuis plus de sept mois à jauger des sources environnant la ville et à constituer des dossiers, tout cela sans la moindre rémunération.

Nul, à l'Hôtel de Ville : jurats ou chefs de service, n'ignorait ces faits *pas plus que les dépôts effectués très récemment* (9 mai et 14 juin) *de deux Memoires* résumant les recherches entreprises par Antoine Lucas, et ce d'après les indications fournies par l'autorité administrative.

Le dépôt (20 juin) du projet Brion paraissait donc être l'œuvre d'une opposition sourde; et ceci d'autant plus qu'il ne brille point par sa précision. L'aléa y est large. Les chiffres entièrement globaux sont — même avec les explications fournies par l'auteur[2] — en dessous de l'exacte réalité.

Ici figure la somme de 36.000 livres pour l'établissement des conduites destinées à relier la source des Carmes au réservoir de la porte d'Albret (distance : 1.800 toises) et aux quatre regards supplémentaires prévus dans le projet soumis[3].

Là celle de 60.000 livres, s'adressant à la distribution des eaux en ville : canalisations nouvelles et à la construction

1. On lit notamment : « cette conduitte sera faitte à neuf (en tuyaux de 6 pouces) depuis ladite source jusqu'au moulin de Gourgues (distance : 700 toises) avec une pente de huit pouces (au lieu de 2) par cent toises ».

2. Emploi d'un certain nombre de canalisations ou de réservoirs déjà existants : par exemple celui dit du moulin de Gourgues, situé près de la jonction des ruisseaux le Peugue et les Ondines.

3. Entre ceux dits des Chartreux et des Allées, trois nouveaux étaient prévus.

de *dix-huit fontaines* à répartir sur une aire passablement étendue[1].

Dans ces conditions, il semble assez logique de supposer que le projet Brion établi sans aucun doute, par ordre, tout en se présentant apparemment sous la forme d'une manifestation d'intérêt public, cachait au fond quelque arrière-pensée. Ne semblait-il pas être comme un nouvel effet de cet esprit de discorde, régnant à l'état latent, depuis plusieurs années, entre divers services administratifs de la cité.

Quoiqu'il en soit, les jours qui suivirent ces événements, durent se présenter avec une certaine anxiété pour les trois ou quatre personnes intéressées directement dans ces différents pourparlers.

Nul ne savait en fin de compte quel parti aurait finalement le dessus : la Jurade ou l'Intendance.

Lucas, conscient du danger qui le menaçait, se hâte d'élaborer un nouveau projet. Il dépose ce document quarante-huit heures après le devis du maître fontainier Brion, c'est-à-dire, le 22 juin 1758.

La plan d'ensemble du travail de Lucas, tout en demeurant conforme une fois de plus, aux directives d'ordre général à

1. Disposition indiquée :
A) *Fontaines dépendant de la source des Carmes*:
1° A la porte Basse;
2° Au Mut;
3° Au Palais;
4° A la porte Bourgogne;
5° A la Grave;
6° Au quay de la place Royalle;
7° Au Marché Royal;
8° A la fontaine actuelle des Chartrons;
9° Au triangle formé par les rues Dufau et Traversière.
B) *Fontaines dépendant des sources d'Arlac et du Tondut* :
1° A la grotte de Mgr l'Archevêque;
2° A l'Hôpital (St-André);
3° A l'Ilot proche St-Chrystoly;
4° A la place St-Projet;
5° A St-Mexans;
6° Au Poisson Salé;
7° Au puits de Bagnecap;
8° Au grand Bureau.

lui fournies parla Jurade, notamment, lors de sa délibération du 14 de ce même mois a subi un certain nombre de modifications.

Les châteaux-d'eau sont diminués de moitié. Toute la partie décorative a disparu. Lucas renonce à la fourniture éventuelle de la machine élévatrice qu'il avait précédemment proposée et dont le coût, autrement dispendieux que l'appareil offert par le sieur Jouis, avait dû soulever plus d'une objection[1].

La Jurade se trouve maintenant en présence d'un projet qui a tout au moins le mérite de répondre à ses désidérata.

Elle ne peut qu'être embarrassée entièrement dans son choix; car le maître fontainier de Louis XV, en dehors de ses qualités professionnelles incontestables et de l'appui complet de l'Intendant, avait à sa disposition l'un de ces leviers puissants de réussite que l'on rencontre couramment à la base de la plupart des entreprises florissantes : c'était un homme aisé.

Le marquis de Marigny, parfaitement au courant du terrain où allait opérer Lucas s'était empressé, comme nous l'avons vu précédemment, d'aviser de ce détail l'intendant de Tourny; avec un tel entrepreneur les Jurats pouvaient régler la facture... à tête reposée, sans précipitation aucune.

Pour des administrateurs ayant, d'une façon constante, leur caisse a peu près vide, de semblables facilités de paiement étaient un point capital.

En traitant avec le maître fontainier Brion, les choses se présentaient différemment.

La reprise de tout travail en sous-œuvre est toujours assez alétoire, quand au coût de la dépense à envisager. A plus forte raison lorsque celui-ci a été, comme dans le cas présent, mal exécuté.

1. On sait aussi qu'un parti soutenait ardemment le projet d'appareil de l'inventeur bordelais.

D'autre part, Brion par sa qualité même de fonctionnaire municipal, n'aurait fait aucune avance sérieuse ou à long terme. La caisse de la Ville devait en tout cas assurer la paie régulière des employés ouvriers à cette besogne.

Bref de tels facteurs ne pouvaient que retenir l'attention En attendant la venue d'une décision qui ne saurait tarder à se montrer, plusieurs faits assez secondaires du reste, permettent de deviner s'il en était besoin, de quel côté le plateau de la balance va finalement pencher.

L'un de ceux-ci est un état estimatif, dressé le 15 juillet 1758 qui s'adresse à la construction d'un bassin[1] aux abords de la Font de l'Or. Un mémoire relatif aux bâtiments destinés à abriter la machine élévatoire[2], est également déposé dans ce même moment. Il y a plus. Sans tarder le sieur Richeu, maître architecte, se met à l'œuvre[3]. Or aucun de ces travaux n'a pour objet l'utilisation des eaux de la source des Carmes (projet Brion).

Entre temps, des échanges de vue se produisent encore, concernant la valeur intrinsèque des conduites confectionnées en telle ou telle matière.

Lucas préconisait l'emploi du plomb[4] en usage courant à Paris. Le fer écarté systématiquement par les Jurats, jusqu'à

1. Avec réservoir isolé, coût : 7.140 livres 17 sols 8 deniers; adossé au mur de ville, coût : 5.917 livres 10 sols. Cf. Arch. dép. C. 1242.

2.

Maçonnerie et fouilles de terre	5.483	livres	1	sol	8	deniers
Charpente et couverturee	1.889	—	19	—	5	—
Menuiserie et ferrure	1.250	—	»		»	
Plomberie	3.060	—	»		»	
Pompe	1.399	—	5	—	»	
Machine	1.418	—	6	—	»	
Total	14.500	—	12	—	1	—

3. Un accompte de 400 livres, ordonnancé par Bonfin, inspecteur des travaux de la Ville, fut versé le 21 août de cette même année. Trois jours après, Richeu était définitivement réglé (Arch. mun., I D. 28-29).

4. Brion proposait l'emploi hors de la ville de conduites en terre cuite (de Sadirac). A noter que les plus réputées, en cette matière, venaient de Savigny, près Beauvais. Cf. Belidor, *ouvr. déjà cit.*, p. 344.

Pour l'intérieur de la ville, Brion était du même avis que Lucas : emploi de canalisations en *planches de plomb*.

ce jour, paraît tout-à-coup être l'objet d'une réelle sollicitude.

Se souvenant que précédemment, notamment aux environs de l'année 1746, des lettres avaient été échangées entre l'intendant Aubert de Tourny et plusieurs maîtres de forges du Périgord, et que dans certaines, il était question de travaux de canalisation éxecutés, en cette matière[1], pour le roi d'Espagne, le corps municipal s'inquiète. de connaître les résultats obtenus

« Ayant pris à Madrid » lit-on dans une missive datée du 24 juillet 1758, « les informations les plus exactes des personnes du premier rang et des plus capables d'en donner... pour savoir si les conduites en fer, dont on a garny tout Madrid et St-Ildefonse[2]... tant pour les fontaines que pour les agrémens du Louvre, auroient manqué ou étaient susceptibles de réparation... « il résulte que d'après les « plus exactes informations prises auprès des personnes en ayant la direction. Il n'a jamais été fait « la moindre réparation directement ny indirectement nonobstant la force considérable des eaux quy fournissent »[3].

La piéce susdite porte la mention suivante :

« je certifie ce que dessus véritable.

Signé Poncet[4].

1. On sait que cette innovation est due au sieur Francini, dont l'invention date de l'année 1672. Les tuyaux de Francini avaient trois pieds de long, confectionnés avec du fer tiré des forges de la Normandie. Des cassures fréquentes causées par la charge des véhicules passant dans les rues de la capitale firent dès l'abord abandonner en partie ce système. En 1739, l'emploi du plomb était général.

L'auteur à qui nous empruntons ces détails (Belidor, *ouvr. déjà cit.*) consigne qu'il convient toutefois de ne jamais employer pour ce genre de travail du métal provenant de vieux bâtiments, sauf à la mêler dans la proportion de 50 % avec du plomb neuf provenant des mines d'Allemagne.

2. Château royal.

3. DD. 28-29.

4. Il semble probable qu'il s'agit ici de Jean-Louis Poncet, directeur de la Chambre de commerce de Guienne, qui obtint des lettres de noblesse à l'occasion de la dédicace de la porte et de la place Bourgogne (datées de Versailles, déc. 1752). Enreg. peu après au Parlement de Bordeaux (Arch. dép., 1 B. 48 f° 35 v°).

Le mois de juillet 1758 se termine sans changement. Aucune décision ferme n'est prise.

A la décharge de la Jurade, il convient de se souvenir que le pays traverse une crise terrible : attaque, par les Anglais de nos possessions d'Afrique ; perte de St-Louis ; débarquement de l'ennemi à Cancale, puis à St-Servan ; envahissement de tout le golfe de St-Laurent. lutte inégale soutenue dans les Indes par Lally Tollendal et au Canada par Montcalm, investissement de Cherbourg etc, etc.

Le Trésor a largement besoin de fonds. Chacun doit y pourvoir. La ville de Bordeaux est assujettie[1] au versement d'un subside[2] des plus onéreux et ce pour une période de six années. Celui-ci s'élève tout d'abord, à 120.000 livres par an[3].

Ainsi s'expliquent bien des tergiversations.

En ce qui concerne Lucas, nous le trouvons travaillant à opérer de nouvelles réductions dans les projets qu'il a déposés précédemment.

Le 7 août il a achevé de dresser deux nouveaux mémoires qu'il s'empresse de remettre entre les mains de l'Intendant

Le titre seul du premier suffit, pour mesurer l'importance des amputations nouvellement apportées par son auteur :

« *Devis et estimation des ouvrages nécessaires pour l'établissement de cinq fontaines, le long du port de la ville de Bor-*

1. Par édit d'avril 1758 et déclaration du 3 juin 1759.

2. M. J. Benzacar écrit à ce propos (*ouvr. déjà cit.*, p. 2) : « Quand le Roi « avait besoin de nouvelles ressources, conjecture malheureusement fréquente, « il imposait à la ville un *subside* et autorisait celle-ci à établir ou à surhausser « une taxe spéciale pour un temps déterminé en principe, indéfiniment renou- « velable en fait. Cette taxe était destinée à amortir le subside. En vue de satis- « faire cet objectif, était créée une caisse ayant une sorte de personnalité : au « passif figurait le subside ; à l'actif, le montant du recouvrement de l'impôt « nouveau.

« Grâce à cette méthode naquirent à Bordeaux, la *caisse des maisons démo- « lies, la caisse des deux et trois sols pour livre, la caisse du don gratuit.* »

3. Réduit gracieusement à 100.000 livres. Pour faire face à cette surcharge écrasante, la Ville fut autorisée par le Roi à frapper les boissons de droits très lourds dits *droits réservés du don gratuit*. Cette taxe prorogée à diverses reprises le fut encore le 18 août 1781. Cf. J. Benzacar, *ouvr. déjà cit.*, p. 9.

deaux et du faubourg du Chartron... en élevant les eaux de la source appelée de la Font de l'Or, dans un réservoir... par le moyen d'une machine hydraulique[1] ».

Celles-ci devaient être édifiées :

1° A la Font de l'Or :

2° Et 3° à la place royale;

4° Et 5° aux Chartrons[2].

L'autre projet (le quatrième dû à Lucas[3]), n'est pour ainsi dire qu'une refonte partielle du devis présenté par le même technicien, le 22 juin précédent[4].

Il comporte *l'érection de neuf fontaines*, mais l'effort, pour des raisons que nous n'allons pas tarder à connaître, se porte exclusivement dans la zone du port ou tout au moins dans ses environs immédiats.

Emplacements proposés :

1° A la Font de l'Or;

2° et 3° A la porte Bourgogne[5];

4° Au chai des Farines;

5° et 6° A la place Royale;

7° Au marché Royal;

8° et 9° Aux Chartrons[6].

Plusieurs remarques méritent d'être notées :

1° La fontaine projetée près de l'église de St-Maixans, rue du Cahernan, ne figure plus dans le dernier état;

1. Arch. dép. de la Gir., C. 1242.

2. Ensemble de la dépense prévue : 70.652 livres 19 sols; soit en chiffres ronds 16.000 livres de moins que les sommes indiquées dans le devis Brion.

3. Ces deux derniers documents portent en marge une signature bien connue : celle d'Urbain Aubert de Tourny, preuve une fois de plus évidente que le grand Intendant continuait parfois à s'occuper des affaires de Guienne.

4. Nouveau rappel par Lucas de son transport à Bordeaux, par ordre du marquis de Marigny et ce afin de se conformer aux intentions de l'intendant de Tourny et des Jurats.

5. Partie intérieure de ce monument.

6. Cette indication n'est point explicitement formulée dans le dernier de mémoires remis par Lucas; mais ce détail est mis en lumière par la simple lecture du compte remis par les maîtres terrassiers Belin et Fénelon qui furent chargés par la suite d'exécuter les tranchées destinées à recevoir les nouvelles canalisations.

2° La Jurade se réserve la fourniture des matières premières, nécessaires à la confection des canalisations et à l'aménagement des nouvelles fontaines[1].

L'accord étant fait sur ces premiers points le *projet dit des neuf fontaines, à établir dans la zone du port*, va recevoir le visa définitif de l'Intendant et du corps municipal.

Voici quelques clauses du traité conclu :

1° Paiement d'une somme de vingt mille livres au soumissionnaire en échange de la bonne exécution du travail à fournir[2].

2° Ouverture du chantier, dès que la ville aura livré la « moitié des plombs et étains » (pour les canalisations) et que seront arrivés les moules et ustensiles du sieur Lucas;

3° Garantie par ce dernier des dits ouvrages, durant l'espace de deux années à compter du 1er janvier 1759[3] avec charge de l'entretien au cours de la même période;

4° Allocation éventuelle pour les ouvriers, en cas d'interruption forcée des travaux[4].

5° Versement d'une somme de 3.000 livres au concessionnaire au titre de frais de voyage de Paris à Bordeaux, de séjour et de récompense pour les études préliminaires faites durant près de dix mois.

A noter encore que :

1° Le raffinage des cendres provenant des fontes du plomb et des soudures[5] devait s'effectuer aux dépens de la caisse de la Ville qui, suivant le cas, « en aura le profit » ou en supportera « le déchept »;

1. L'estimation portait sur 135.386 livres de plomb, soit deux tiers à faire venir d'Allemagne et le reste d'Angleterre; puis une certaine quantité de cuivre et d'étain.

2. Versements : 1.000 livres à la signature du contrat et le solde en quatre paiements égaux, espacés les uns les autres de trois mois, exception faite pour le dernier qui ne devait s'effectuer qu'après l'achèvement de la période, dite de garantie.

3. La date indiquée ici a été rayée après coup.

4. Taux 3 livres pour les compagnons; 30 sols pour les manœuvres.

5. Deux tiers de plomb et un tiers d'étain fin.

2° L'octroi d'un atelier de dimensions convenables sera accordé au chef de l'entreprise[1] et de construction.

La Ville prenait à sa charge le coût :

1° Du transport du matériel du soumissionnaire; (Paris-Bordeaux) mais sans garantie des accidents susceptibles de survenir en cours de route;

2° Des frais de l'échafaudage à élever pour la traversée, par la conduite des fontaines du Chartron, « des puits de la fausse bray du Château-Trompette[2] ».

Le chef de l'entreprise devait par contre, s'employer «en tout ce quy dépendra de luy pour la perfection des différents ouvrages utiles pour l'établissement des fontaines... en agissant de *concert avec les sieurs Bonfin et Brion pour tout ce quy pourra concourir au bien et à l'avantage de la ville* »

Lucas ne tarda point à s'apercevoir du danger pouvant naître pour lui d'une interprétation équivoque de cette dernière clause.

Aussi s'empressa-t-il de ne vouloir se rendre responsable que des ouvrages de plomberie[3] ou de nivellement des conduites destinées à la distribution des eaux de consommation dont il avait l'entreprise[4].

(*à suivre*)

1. Les fourneaux, cheminées, etc., demeuraient à la charge de l'entrepreneur
2. Après l'obtention de l'autorisation du Roi.
3. Les tuyaux de 5 pouces de diamètre ne devaient pas excéder le poids de 273 livres la toise; ceux de 2 pouces et demi, 89 livres la toise, etc. Le poids des nœuds de soudure (de 5 pouces de diamètre).
4. Une clause autre prévoyait l'attribution d'une indemnité au cas où la Jurade ordonnerait la cessation des travaux avant leur achèvement complet. D'autre part, la réception des conduites devait coïncider avec le moment où les neuf fontaines à établir fourniraient couramment l'eau au public.

TABLES

DES

COMPTES RENDUS, RAPPORTS, MÉMOIRES, NOTICES ET PLANCHES

du XLIII[e] volume du Bulletin de la Société Archéologique de Bordeaux

---

TABLE DES PROCES-VERBAUX ET MEMOIRES

Liste des membres du bureau pour 1926 v
Commission des publications VI
Liste des membres de la Société au 15 décembre 1926 VII
Liste des Sociétés correspondantes XIII
Comptes rendus des séances :
Séance du 8 janvier 1926 XVII
Séance du 12 février 1926 XIX
Séance du 12 mars 1926 XXI
Séance du 9 avril 1926 XXIII
Séance du 14 mai 1926 XXVI
Séance du 11 juin 1926 XXIX
Séance du 9 juillet 1926 XXXI
Séance du 15 octobre 1926 XXXII
Séonce du 12 novembre 1926 XXXIV
Séance du 10 décembre 1926 XXXVI
Nécrologie : Camille de Mensignac par A. Nicolaï 1
Communications diverses: quelques notes sur le Palais de la Bourse à Bordeaux, par Pierre Rambié 5
Quelques buttes du Bas-Médoc, par Camille de Mensignac 17
Note sur le fanion de la 1[re] légion départementale de la Gironde de 1816 à 1820, par Camille de Mensignac 21
Saint-Emilion : Note et découvertes au Cloître de la Collégiale, par Auguste Bontemps 24
Les anciennes fontaines bordelaises — la Font de l'Or (*Suite*)... 29

TABLE DES PLANCHES

Pl. I : Camille de Mensignac (portrait).
Pl. II : Dessin de la grille de la Place Royale (dessin E. Lapeyre).
Pl. III : Buttes de Queyrac-Vendays (Bas-Médoc), (dessin Pouverreau).
Pl. IV : Boucle trouvée à Saint-Emilion (cliché M. Charrol).

Bordeaux — Imprimerie J. Bière, 18, rue du Peugue — 1930